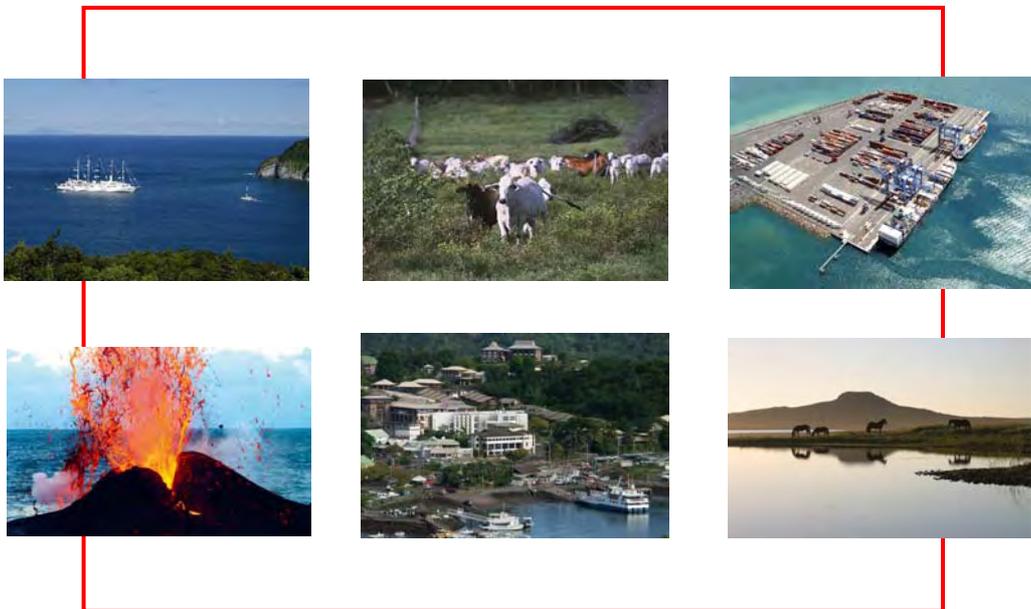


INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



Rapport annuel 2004



Sommaire

Le mot du Directeur Général	7
1 L'environnement économique et financier	9
La situation économique dans la zone d'intervention de l'IEDOM	9
Repères structurels	10
L'emploi	11
Les prix	12
Le commerce extérieur	14
La demande intérieure	15
Les tendances sectorielles de chaque DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon	17
L'activité bancaire et financière	24
Le système bancaire et financier	24
Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière	27
La position extérieure nette du système bancaire local	37
Les comptes d'exploitation des établissements de crédit	38
Le coût du crédit aux entreprises	38
2 Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer	43
Zone d'intervention de l'IEDOM	43
Statuts et contrôles	44
Missions	48
L'organisation de l'IEDOM	54
Le Conseil de surveillance	54
Le siège	55
Les agences	56
Les comités consultatifs d'agence	57
Ressources humaines	57
3 L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer	61
La gestion des moyens de paiement	61
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire	61
La remontée du franc	71
Les systèmes d'échanges et leur évolution	72
La tenue des comptes du Trésor	73
La gestion des informations économiques et financières	74
Les fichiers entreprises et la cotation : FIBEN	74
La centralisation des risques	75
La centralisation des incidents sur effets	77
La cotation des entreprises	77
La centrale des bilans	80

Les commissions de surendettement et les fichiers des particuliers	81
L'activité des commissions de surendettement	81
Les incidents de paiement sur les crédits aux particuliers	86
Les incidents de paiement sur chèques et cartes bancaires	88
L'exploitation des informations.....	93
Les conventions de place.....	93
Les études et publications	93
Le site internet	99
La réforme de la politique de publication	99
Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité	100
La communication externe	104
La coopération régionale.....	105
4 Les comptes de l'IEDOM	109
Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de l'IEDOM.....	109
La situation patrimoniale	109
Avance Banque de France et billets en circulation	109
Avoirs en euros.....	110
Opérations avec le Trésor Public	110
Autres emplois-ressources	111
Les résultats	112
Résultat net des activités de l'IEDOM	112
Charges d'exploitation	116
Résultat exceptionnel.....	119
Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels.....	120
Les comptes annuels.....	120
Bilan au 31 décembre 2004.....	120
Compte de résultat au 31 décembre 2004	122
L'annexe aux comptes annuels.....	123
Le cadre juridique et financier	123
Le cadre comptable et les méthodes d'évaluation.....	127
Les informations sur les postes du bilan, compte de résultat et hors bilan	132
Rapport général des commissaires aux comptes	139
Annexes	
Annexe statistique	145
Répartition des établissements de crédit dans les DOM et les collectivités d'outre-mer	150
Chronologie des principaux faits en 2004 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer	152

Le mot du Directeur Général



L'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) est aujourd'hui une banque centrale déléguée qui exerce ses missions au sein d'une entité décentralisée, l'Eurosystème, composée de la Banque Centrale Européenne et des banques centrales nationales.

L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les quatre départements d'outre-mer et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. A ce titre, il contribue dans sa zone d'intervention à l'accomplissement des missions assignées aux banques centrales par le Traité sur l'Union européenne. Il s'agit des responsabilités liées à la circulation de la monnaie, à la mise en œuvre de la politique monétaire et à la maîtrise de l'inflation et, plus largement, à la surveillance des systèmes de paiement et à la stabilité financière.

Notre histoire, notre organisation territoriale, la richesse, la diversité et l'utilité unanimement reconnue de nos missions nous ont toujours mis en prise directe avec les forces vives de notre zone d'intervention. C'est auprès d'elles que nous puisons notre force et notre légitimité.

Du fait de sa position centrale dans la vie économique ultramarine, l'IEDOM dispose d'une connaissance de son environnement et d'un capital d'expertise uniques qui en font un observateur privilégié de la vie économique et financière et un pôle de référence pour l'outre-mer.

C'est ce rôle que nous nous attachons à développer encore davantage en mettant notre capacité d'expertise et d'analyse de la conjoncture ultramarine au service de tous nos partenaires tout en poursuivant la logique d'intégration à l'Eurosystème qui prévaut depuis la mise en place de l'euro.

Les représentants locaux de l'IEDOM, dont je tiens à souligner le rôle essentiel dans le rayonnement de notre Maison, nourrissent ainsi une véritable présence de place fondée sur la compétence, sur la qualité des analyses et sur la neutralité et l'indépendance de vues qui doivent caractériser une institution et des agents qui oeuvrent au service des économies ultramarines.

C'est cet esprit qui anime nos équipes au siège comme dans les agences et inspire, entre autres, l'évolution de nos publications et de notre site internet. Le présent rapport s'inscrit pleinement dans ces orientations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Vienny', written over a large, stylized, looping flourish.

Alain VIENNEY

1 L'environnement économique et financier

La situation économique dans la zone d'intervention de l'IEDOM

En 2004, l'environnement international aura été particulièrement porteur, notamment au cours du premier semestre, avec une croissance mondiale estimée à 3,8 % selon la Banque Mondiale, favorisée notamment par les rythmes soutenus de croissance annuelle des PIB américain (+ 4,4 %) et chinois (+ 9,5 %). La Zone euro a bénéficié du dynamisme de la demande mondiale au premier semestre 2004. A partir du troisième trimestre, le ralentissement de la croissance mondiale et l'appréciation de la monnaie européenne par rapport au dollar ont exercé leurs effets sur la croissance de la Zone euro qui, en moyenne annuelle, atteindrait ainsi un peu moins de 2 %.

En France, la croissance a été davantage impulsée par le dynamisme de la consommation intérieure que par le commerce extérieur dont la structure reste principalement centrée sur l'Europe. Elle a de ce fait moins profité de la reprise des échanges mondiaux que certains de ses voisins européens, tout en étant affectée par les évolutions du taux de change. Selon l'INSEE, la croissance française serait ainsi estimée à 2,4 % en 2004.



© Y. ELANA

Marché au Diamant (Martinique)

Dans ce contexte international et national, l'année 2004 aura été, de façon générale, bien orientée dans l'ensemble des DOM. Le taux de croissance de l'activité devrait être en effet meilleur qu'en 2003, sous l'impulsion d'une consommation toujours soutenue et dans une moindre mesure de l'investissement, sauf à la Réunion où ce dernier a été très dynamique.

Le retour de certaines tensions inflationnistes, liées à la hausse du prix de l'énergie des matières premières et du fret, n'a pas freiné la consommation des ménages en volume, par ailleurs soutenue par un marché de l'emploi mieux orienté qu'en 2003 et un coût du crédit faible. Tous les secteurs ne bénéficient cependant pas également de cette dynamique.

De façon générale, les secteurs du commerce et de l'industrie agroalimentaire et, dans une moindre mesure, des services bénéficient de l'embellie. Pour l'ensemble des départements à l'exception de la Réunion, le secteur du BTP, fortement soumis à la commande publique, reste morose, moins en raison d'un contexte peu propice que de problèmes de coordination et de délais de mise en œuvre des chantiers publics. Quant au secteur du tourisme, à l'exception de la Guadeloupe, les difficultés enregistrées depuis quelques années perdurent.

Repères structurels

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	St-Pierre-et-Miquelon	Métropole
Population (en milliers) <i>Source : INSEE estimations 2004</i>	443	185	393	763	160 (1)	6 (2)	60 200
Proportion de la population ayant moins de 20 ans <i>Source : INSEE recensement 1999 - Estimation 2004 pour la métropole</i>	31,7%	43,3%	30,0%	36,2%	53,0%	26,9%	23,8%
Population active (en milliers) <i>Source : INSEE enquête emploi 2004</i>	163	58	161	306	44 (3)	3	27 125
Taux de chômage <i>Source : INSEE enquête emploi 2004</i>	24,7%	26,3%	22,4%	33,5%	29,3% (3)	8,8% (4)	9,9%
Superficie (en km ²) <i>Source : INSEE</i>	1 702	84 000	1 100	2 520	374	242	544 000
PIB Régional par habitant (en euros, à prix courants) <i>Source : INSEE (2001)</i>	13 736	12 053	15 269	12 788	Non défini	Non défini	24 225 (France)

(1) Source : INSEE Mayotte Recensement 2002

(2) Source : INSEE Recensement 1999

(3) Source : INSEE enquête emploi 2003

(4) Source : INSEE/ANPE : part des demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/04 dans la population active (recensement 1999)

L'emploi

En 2004, le marché de l'emploi apparaît plus dynamique dans les Départements Français d'Amérique (DFA), avec un net essor des offres d'emploi.

Offres d'emploi enregistrées (1)

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Guadeloupe	11 482	11 231	11 708	11 373	12 259	+7,8 %
Guyane	5 298	5 708	6 454	5 954	6 244	+4,9 %
Martinique	11 265	12 622	13 540	13 225	14 564	+10,1 %
Mayotte	671	819	511	1 142 (2)	787	-31,1 %
Réunion	38 521	39 598	42 350	42 099	40 909	-2,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	61	108	71	62	63	+1,6%
Total	67 298	70 086	74 634	73 855	74 826	+1,3%
France	262 600	255 700	244 100	251 200	254 500	+1,3 %

(1) Les offres d'emploi enregistrées peuvent fortement différer des offres d'emploi satisfaites en fonction de l'adéquation entre l'offre et la demande, et des niveaux de formation. Cet indicateur a cependant été retenu ici afin de montrer les besoins des entreprises en terme d'emploi dans l'économie.

(2) Plus de 30 % de ces offres proviennent d'une part, d'une demande spontanée du secteur agricole (recensement effectué par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt) et, d'autre part, de la pêche (régularisation des emplois de pêcheurs et création officielle d'entreprises de pêche).

Source : DDTEFP

Cette amélioration a contribué à réduire le nombre total de demandeurs d'emploi (- 2 %). Mais la situation est contrastée suivant les départements.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (1)

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Guadeloupe	47 842	45 372	44 937	44 298	44 275	-0,0%
Guyane	11 695	11 251	11 830	12 042	12 618	+4,8 %
Martinique	43 521	40 233	39 522	37 751	38 020	+0,7 %
Mayotte	10 901	12 754	13 459	13 348	13 097	-1,9 %
Réunion	91 999	88 692	81 852	70 523	66 310	-6,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	380	325	278	252	283	+12,3%
Total	206 338	198 627	191 878	178 214	174 603	-2,0 %
France	2 156 900	2 200 800	2 307 900	2 441 300	2 437 400	-0,2 %

(1) Par manque de données actualisées, le suivi infra annuel du chômage se base ici sur le dénombrement des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à l'ANPE. Ce taux de chômage calculé diffère de celui mesuré par l'INSEE sur la base de ses enquêtes emploi (se référant à la notion de chômage au sens du BIT). En effet, l'évolution des règles d'indemnisation du chômage, des règles d'inscriptions et de radiations à l'ANPE est susceptible d'affecter les comportements d'inscription des chômeurs.

Les chômeurs au sens du BIT doivent satisfaire aux trois conditions suivantes : être disponibles, sans travail et à la recherche d'un travail (inscription à l'ANPE ou acte effectif de recherche le mois précédent l'enquête).

Les DEFM de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

Source : DDTEFP (DEFM de catégorie 1 au 31 décembre)

En 2004, le nombre de demandeurs d'emploi apparaît en nette diminution à la Réunion, alors qu'il se stabiliserait à la Martinique et à la Guadeloupe et connaîtrait une légère hausse en Guyane.

Pour ce qui est de la Réunion et de Mayotte, si le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) a légèrement progressé entre juin 2003 et juin 2004 (passant de 32,9 % à 33,5 % à la Réunion), la tendance en fin d'année 2004 est plutôt en voie d'amélioration.

Dans ce contexte, le nombre moyen de foyers bénéficiaires du RMI a globalement progressé plus vite en 2004.

Nombre moyen de foyers allocataires du RMI en fin d'année (1)

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Guadeloupe	29 338	30 123	29 764	32 227	33 604	+4,3%
Guyane	9 040	10 192	10 538	11 058	12 263	+10,9 %
Martinique	29 876	31 189	31 438	31 436	32 437	+3,2 %
Réunion	63 417	63 483	67 915	70 851	76 276	+7,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	39	39	29	22	24	+9,5%
France	1 072 258	1 051 725	1 068 923	1 120 844	1 215 585	+8,5 %

(1) La collectivité de Mayotte n'est pas concernée par le RMI.

Source : CNAF, Fichier FILEAS

L'augmentation de cet indicateur lié à la précarité a été beaucoup plus forte en Guyane (+ 10,9 %) que dans les autres DOM, représentant près de 21 % de la population active (contre 25 % environ pour la Réunion).

Les prix

A l'exception de la Guyane qui n'a connu pour l'année 2004 qu'une légère inflation (1,5 % entre décembre 2003 et décembre 2004), l'indice des prix à la consommation en glissement annuel à la fin décembre 2004 enregistre, pour l'ensemble des DOM, une augmentation de plus de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Taux d'inflation

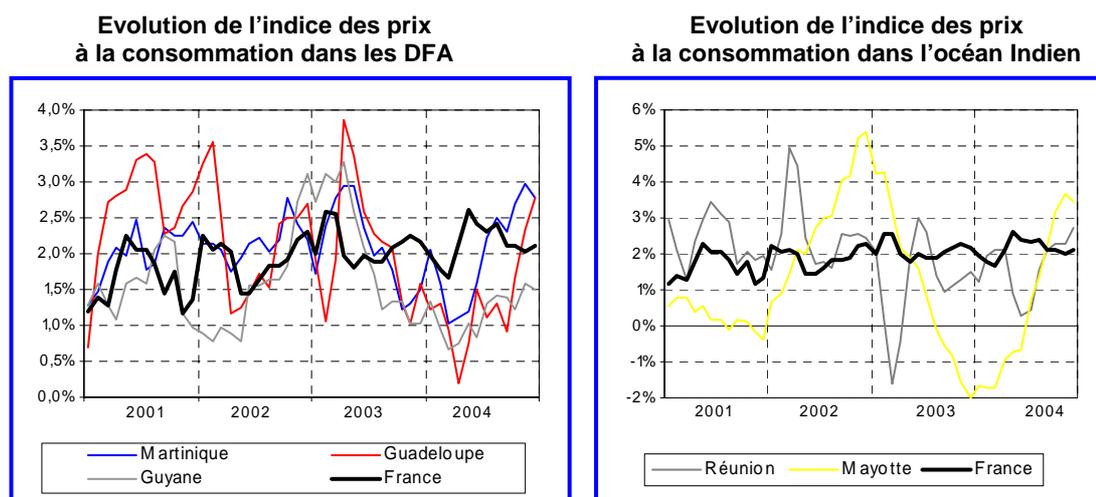
	2000	2001	2002	2003	2004	2004 (hors tabac)
Guadeloupe	0,0%	2,9%	2,7%	1,6%	2,9%	2,7%
Guyane	1,3%	1,0%	3,1%	1,0%	1,5%	1,3%
Martinique	1,1%	2,4%	2,2%	1,5%	2,8%	2,8%
Mayotte	0,7%	-0,4%	5,4%	-2,0%	3,5%	1,4%
Réunion	2,2%	1,9%	2,5%	1,5%	2,7%	2,5%
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	1,2%	2,1%	4,0%	2,1%
France	1,5%	1,3%	2,3%	2,2%	2,1%	1,9%

Source : INSEE (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre, base 100 en décembre 1998 et base 100 en décembre 1996 pour Mayotte)

Cette évolution est due principalement, pour l'ensemble des DOM, à la hausse des prix du carburant et du tabac.

En revanche, calculée en moyenne annuelle¹, l'inflation recule à la Guadeloupe, en Guyane (- 0,8 point) et à Mayotte (- 0,5 point), alors qu'elle progresse à la Réunion (+ 0,6 point) et se stabilise à la Martinique.

Au-delà de ces déterminants, on trouve certaines caractéristiques propres à chaque département.



Source : INSEE ; Variations en glissement annuel de l'indice général des prix mensuel (base 100 en décembre 1998, et en décembre 1996 pour Mayotte)

La Guadeloupe, par exemple, a enregistré une forte augmentation des prix de l'alimentation lors du dernier trimestre 2004, en raison des mauvaises conditions climatiques et des grèves qui ont affecté le port de Jarry en fin d'année.

De leur côté, la Martinique et la Réunion enregistrent une progression non négligeable du prix des services et notamment des loyers.

Enfin, pour Mayotte, une part de l'augmentation de l'indice s'explique par la hausse des prix de l'alimentation et, au sein des services par la hausse des transports.



© J.-F. HOARAU

Vue sur la rocade de Mamoudzou (Mayotte)

¹ L'inflation peut être calculée en glissement annuel (variation de l'indice de prix de décembre de l'année n par rapport à l'indice de l'année (n-1)) ou en moyenne annuelle (variation de la moyenne annuelle des indices mensuels de l'année n et (n-1)).

Le commerce extérieur

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
. Importations (en millions d'€)						
- Guadeloupe	1 820	1 835	1 854	1 877	1 814	-3,4%
- Guyane	619	643	641	635	672	+5,7%
- Martinique	1 741	1 886	1 824	1 888	2 020 (1)	+7,0%
- Mayotte	151	181	182	182	212	+16,9%
- Réunion	2 730	2 865	2 980	3 260	3 166	-2,9%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	64	82	65	66	60	-7,8%
. Exportations (2) (en millions d'€)						
- Guadeloupe	138	169	164	171	144	-15,9%
- Guyane	123	138	135	111	90	- 18,4%
- Martinique	295	309	325	357	339 (1)	-5,1%
- Mayotte	3	4	6	4	4	-8,6%
- Réunion	227	229	220	239	249	+4,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	12	7	6	5	4	-38,5%
. Taux de couverture (%)						
- Guadeloupe	7,6	9,2	8,8	9,1	7,9	-1,2 pt
- Guyane	19,9	21,5	21,1	17,5	13,5	- 4,0 pts
- Martinique	16,9	16,4	17,8	18,9	16,8	-2,1 pts
- Mayotte	2,0	2,1	3,5	2,3	1,8	-0,5 pt
- Réunion	8,3	8,0	7,4	7,3	7,9	+0,6 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon	18,3	8,8	8,9	7,0	5,9	-1,1 pt

(1) Chiffres provisoires

(2) Ces statistiques ne tiennent pas compte des dépenses des touristes.

Source : Service des Douanes

L'économie marchande dans les DOM et les collectivités est essentiellement une activité de services, ce qui explique la faible volumétrie des exportations.

La balance commerciale des DOM est structurellement déficitaire. En 2004, le taux de couverture s'est dégradé partout sauf à la Réunion. En particulier, la Guyane a enregistré une baisse de 4 points de son taux de couverture, en raison d'une nette dégradation des exportations.

En revanche, la Réunion a enregistré un allègement de son déficit commercial de 3,5 % suite à l'augmentation de ses exportations combinée à la baisse de ses importations en valeur.

La demande intérieure

LA CONSOMMATION ET L'INVESTISSEMENT DES MENAGES

Variations 2004/2003	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Immatriculations véhicules de tourisme neufs	-2,4%	-6,3%	+0,4%	-22,8%	-0,8%	+5,2%
Encours totaux des crédits à la consommation	+10,2%	+4,9%	+12,3 %	+33,7%	+7,7%	+18,7%
Encours totaux des crédits à l'habitat	+4,8%	+1,7%	+4,3%	-17,4%	+6,8%	+3,8%

Sources : Préfecture, IEDOM

Si l'on se réfère aux enquêtes d'opinion et aux indicateurs économiques et financiers disponibles, la consommation des ménages a été globalement soutenue dans les DFA et dans la région de l'océan Indien.

A la Guadeloupe, les encours de crédit à la consommation ont progressé de 10,2 % en 2004.

En Guyane, les enquêtes de conjoncture menées par l'IEDOM ont montré un redressement de la consommation des ménages sur le deuxième semestre de l'année. Au final, les recettes d'octroi de mer auront progressé en 2004 de 10,4 % sur un an à fin décembre tandis que les importations de biens d'équipement des foyers ont enregistré une croissance de 7,6 %. Parallèlement à cette dynamique de la consommation, le pouvoir d'achat des ménages a été conforté par une évolution des prix très modérée, la progression de l'indice des prix hors tabac ayant atteint un plancher à + 1 % en moyenne annuelle.

A la Martinique, la consommation n'a guère ralenti malgré un regain d'inflation (+ 2,8 % en rythme annuel à fin décembre, soit le plus fort taux enregistré depuis 1993). En décembre, le chiffre d'affaires cumulé de la grande distribution a crû de 5,5 % sur un an, tandis que les encours bancaires totaux de crédits à la consommation ont progressé de 12,3 %. De même, l'investissement des ménages reste favorisé par d'importants crédits à l'habitat (+ 4,3 %).

A la Réunion, la consommation des ménages semble stagner en fin d'année, la progression sensible du chiffre d'affaires de la grande distribution ayant été neutralisée par le recul du commerce automobile et de l'équipement de la personne comme de la maison. Les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'ensemble de l'année ont toutefois progressé de 7,3 %. L'investissement des ménages reste particulièrement bien orienté avec une croissance de 6,8 % des encours totaux des prêts à l'habitat.

Enfin, à Mayotte, malgré la progression de l'indice de prix, le pouvoir achat s'est amélioré suite à l'augmentation du SMIG brut (+ 10,1 %). De fait, après avoir été relativement soutenue au cours du troisième trimestre, la consommation des ménages, moteur de l'économie mahoraise, semble encore avoir progressé à la fin de l'année (fin de la période de Ramadan, propice à la consommation).

LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Variations 2004/2003	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et- Miquelon
Importations des biens d'équipement (en valeur)	-5,3%	+11,6%	+17,9%	+10,1%	-3,8%	ND
Immatriculations véhicules utilitaires neufs	-1,3%	+12,5%	+14,2 %	+4,4%	+10,1%	+16,7%
Encours totaux des crédits à l'équipement	+7,3%	+10,1%	+0,5%	+3,8%	+12,5%	-1,1%

Sources : Douanes, Préfecture, IEDOM

L'essentiel des biens d'équipement des entreprises domiennes est importé. L'orientation des investissements apparaît en 2004 relativement contrastée. En effet, si les importations ont progressé rapidement à la Martinique et en Guyane, elles ont en revanche décliné à la Guadeloupe et à la Réunion.

A la Guadeloupe, les encours totaux des crédits d'équipement aux entreprises ont progressé de 7,3% alors qu'ils se sont globalement stabilisés à la Martinique.

En Guyane, le solde d'opinions des chefs d'entreprise guyanais interrogés par l'IEDOM sur leurs intentions d'investir n'a pas marqué de tendance franche, oscillant tout au long de l'année autour de sa moyenne de longue période. Malgré la progression des crédits totaux à l'équipement, les crédits effectués dans la zone sont orientés à la baisse (environ -5 %). Les importations de biens mécaniques, électriques et électroniques ont fortement progressé, en particulier en fin d'année.

A la Réunion, les entreprises ont poursuivi leurs investissements immobiliers et mobiliers, notamment en véhicules utilitaires dont les ventes, bien que légèrement en retrait entre le troisième et le quatrième trimestres, s'inscrivent en hausse (+ 10,1 %), soit un niveau record. La distribution de crédits d'équipements reste également bien orientée. L'investissement privé, professionnel et public a joué un rôle moteur dans le renforcement de la croissance économique en fin d'année.

A Mayotte, l'évolution de l'investissement est moins marquée. Certes les immatriculations de véhicules utilitaires neufs sont en progression (4,4 % entre 2004 et 2003) ce qui confirme l'embellie dont font état les professionnels de l'automobile. Mais le secteur du BTP, que ce soit le gros œuvre ou le second œuvre, affiche une morosité persistante.

Les tendances sectorielles de chaque DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Les analyses des situations spécifiques de chaque zone sont détaillées dans les rapports d'activité monographiques des agences de l'IEDOM. Ne sont présentées ici que les grandes tendances sectorielles de chaque département ou collectivité.

GADELOUPE

La grève des dockers à la fin de l'année a fortement pénalisé l'économie guadeloupéenne, suite au blocage du port. De nombreux secteurs ont ainsi, après une bonne reprise de l'activité aux deuxième et troisième trimestres, subi les contrecoups de ce conflit, avec une baisse importante des stocks de produits finis, des matières premières et des effectifs.

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Production de sucre (t)	66 154	55 962	51 730	63 550	74 041	+16,5%
Production de rhum (hap)	77 735	61 187	67 151	54 813	55 531	+1,3%
Exportation de bananes (t)	87 986	90 518	96 563	87 024	66 919	-22,8%
Consommation de ciment (t)	280 157	298 137	283 892	265 682	263 152	-1,0%
Nombre de touristes (hors croisiéristes)	414 682	411 685	520 172	506 898	ND	-

Sources : Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum, Douanes, DDCCRF, Ciment Antillais, Comité des îles de Guadeloupe

Dans le secteur agricole, la production de **sucre** a poursuivi sa progression (+ 16,5 %), avec un rebond du nombre de cannes manipulées (+ 47,1 % contre - 13 % en 2003).

La production de **rhum** s'est stabilisée en 2004 (+ 1,3 %). Au sein de cette fabrication, le rhum agricole a enregistré une hausse de 23,6 % après avoir connu un recul de 22,7 % en 2003.

La filière **banane** connaît des difficultés illustrées par le faible niveau des exportations (le plus bas atteint depuis ces cinq dernières années). Des nouvelles mesures d'aide ont ainsi été prises par le gouvernement (avance de trésorerie) et sollicitées auprès de la Commission européenne afin de soutenir les producteurs.

Le secteur du **BTP** a connu une conjoncture moins favorable qu'en 2003, avec l'effet cumulé de mauvaises conditions climatiques, de tensions sociales, et une diminution de la commande publique. La consommation de ciment a ainsi diminué de 1 % par rapport à 2003.



Vue de Saint-Martin (Guadeloupe)

Après plusieurs trimestres de baisse, l'**activité touristique** semble reprendre en fin d'année, accompagnée cependant, suivant les réponses des chefs d'entreprises du secteur à l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, par une dégradation des charges et de la trésorerie (suite à l'allongement des délais de paiement). Grâce entre autre au renforcement des dessertes, le trafic aérien en provenance de la métropole continue de progresser (+ 6 %).

Selon les enquêtes de conjoncture de l'IEDOM, les professionnels du secteur des **services** aux entreprises auraient enregistré une baisse leur activité, et une dégradation de leur trésorerie.

GUYANE

Tous secteurs confondus, les soldes d'opinions des dirigeants guyanais mettent en évidence, après une reprise de l'activité aux deuxième et troisième trimestres, un ralentissement en fin d'année, imputé entre autre au secteur primaire et aux services aux entreprises.

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Production de riz (t)	19 612	31 544	22 407	25 537	25 529	0,0%
Pêche crevette (t)	2 737	2 699	3 082	3 565	3 364	-5,6%
Production totale d'or (kg)	3 551	4 062	3 290	3 296	2 280 (1)	-30,8%
Nombre de tirs d'Ariane	12	8	12	4	3	-25%
Vente de ciment (t)	55 431	58 198	61 584	67 776	72 756	+7,3%

(1) Données provisoires

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt, Douanes, Direction départementale des affaires maritimes, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Arianespace, Ciments Guyanais

La production de **riz** s'est stabilisée alors que les surfaces semées ont augmenté de 35 % (atteignant 8 862 ha en 2004). Les rendements ont ainsi nettement diminué sur un an (2,9 t/ha en 2004 contre 3,7 t/ha en 2003).

Au cours de l'année 2004, la pêche de **crevettes** a enregistré une légère diminution de 5,6 % (après une progression de 15,4 % en 2003), imputable à une réduction d'activité des navires en début d'année. Les opérateurs restent toutefois confrontés à une pression très forte sur les prix suite à la baisse des cours en 2004 liée à une surproduction au niveau mondial et à une politique de bas prix pratiquée par certains pays.



© CNES-CSG
Vue du centre spatial guyanais - Kourou (Guyane)

Les prises de vivaneaux restent quant à elles relativement soutenues (+ 8,2 %), confirmant le redressement de l'activité déjà observé en 2003.

Les professionnels du secteur **aurifère** connaissent une contraction de leur activité avec un recul de la production déclarée d'environ 1 tonne d'or. Cette tendance à la baisse pourrait s'expliquer par une diminution de la quantité d'or alluvionnaire disponible sur le territoire guyanais, et par une fuite de l'or vers les pays frontaliers.

L'**activité spatiale** n'a enregistré cette année que trois tirs effectués. La version générique d'Ariane V a ainsi placé sur orbite un satellite d'observation militaire Hélios IIA accompagné de quatre microsattelites du programme Essaim, et de deux microsattelites espagnols. Six prochains tirs sont programmés pour 2005. Ils incluent en février dernier le premier vol de qualification de la version lourde du lanceur, événement primordial pour l'avenir de la filière spatiale européenne.

Dans le secteur du **BTP**, la reprise de l'activité amorcée au deuxième trimestre s'est quelque peu essouffée en fin d'année. Ce ralentissement est essentiellement dû au léger tassement du secteur des travaux publics. Globalement, la tendance reste positive, corroborée par la hausse des ventes de ciment (+ 7,3 % sur un an).

Depuis la fin de l'année 2003, l'activité du secteur du **tourisme** semble reprendre avec une progression annuelle de 4,2 % du trafic de passagers.

MARTINIQUE

Après un début d'année relativement difficile, l'activité dans l'ensemble des secteurs s'est stabilisée au regard des soldes d'opinions des principaux dirigeants d'entreprises.



© Y. ELANA

Marina du Marin (Martinique)

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Production de sucre (t)	5 519	5 727	5 340	5 181	4 140	- 20,1%
Production de rhum (hap)	93 653	91 704	93 849	78 400	81 081	+3,4%
Exportation de bananes (t)	268 445	244 880	288 224	264 959	273 582	+3,3%
Vente de ciment (t)	243 090	253 572	234 446	232 077	224 090	-3,4%
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	526 290	460 383	446 689	453 160	470 890	+3,9%

Sources : CODERUM, CTCS, Douanes, DRCCRF, Ciment Antillais, Comité Martiniquais du Tourisme

Après la sécheresse de 2003, la campagne sucrière 2004 qui s'annonçait très bonne a été sérieusement pénalisée par les pluies exceptionnelles du printemps qui ont à la fois rendu la récolte difficile, générant des surcoûts importants, et fait chuter la richesse en sucre de la canne. Ainsi, la **production de sucre** enregistre un net repli (- 20,1 %), conduisant notamment au classement de la Martinique en département sinistré, ouvrant droit à une indemnisation pour les planteurs.

Produit emblématique de la Martinique, le **rhum** reste l'un des seuls produits d'exportation de l'île (représentant environ 20 % de la valeur ajoutée de la branche des industries agroalimentaires en 2001). En 2004, la production de rhum agricole (recouvrant 81 % de la production totale) a stagné, tandis que la production de rhum industriel a enregistré une hausse de 15,2 %.

La situation de la **filière banane** martiniquaise s'est légèrement améliorée en 2004, comme en témoigne la hausse des exportations vers la métropole (+ 3,3 %) et celle du prix de vente moyen annuel (+ 9 %). Toutefois, ces évolutions n'ont pas permis d'améliorer la situation financière des exploitations. Ces dernières ont décidé d'adopter une stratégie d'union, avec la Guadeloupe, les Iles Sous-le-Vent (Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade) et la Jamaïque, afin de garantir leurs intérêts communs et la sauvegarde du secteur. De même, une organisation des producteurs européens des îles a vu le jour.

Le secteur de la **construction** a bénéficié d'une année porteuse avec la poursuite de la relance de la commande publique entamée en 2003. La situation du secteur du **tourisme** apparaît en revanche contrastée. Alors que sur l'année 2004, le nombre de croisiéristes enregistre une chute de près de 40 %, le nombre de touristes s'inscrit en hausse (+ 3,9 % et + 12,1 % pour les plaisanciers), permettant au taux d'occupation des chambres hôtelières de retrouver son niveau de 2002. Toutefois, après cinq années de baisse ininterrompue, ces niveaux demeurent bien en deçà de ceux connus il y a cinq ou dix ans.

Enfin, selon les enquêtes de conjoncture, l'activité du secteur des **services** aux entreprises resterait orientée à la hausse en 2004.

REUNION

Après une évolution en demi-teinte en début d'année, les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture révèlent un renforcement de la croissance économique au quatrième trimestre sous l'effet d'un essor de l'activité dans la plupart des branches d'activités.



© M.-A. LECLERQ

Aéroport de Gillot (Réunion)

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Production de sucre (t)	203 558	200 982	193 284	209 651	220 470	+5,4%
Production de rhum (hap)	80 888	95 271	103 434	112 568	86 130	-23,5%
Pêche (tonnes exportées)	5 151	4 545	5 225	3 942	4 090	+3,7%
Vente de ciment (t)	446 837	454 489	422 374	458 830	475 708	+3,7%
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	411 271	407 037	370 622	417 600	414 914	-0,6%

Sources : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre, Douanes, CER-BTP, INSEE (enquêtes annuelles), Comité du tourisme de la Réunion

La **campagne sucrière** 2004-05 s'avère être « le meilleur cru » depuis 1992 avec une amélioration de la richesse saccharimétrique grâce à des conditions météorologiques favorables.

En revanche, la production et les exportations de **rhum** accusent une baisse de respectivement 23,5 % et 20,3 %.

Le secteur du **BTP** s'est caractérisé par une conjoncture favorable aux premier et dernier trimestres, malgré des grèves et des retards enregistrés dans l'exécution de la commande publique en cours d'année. Cette bonne orientation est confirmée par la progression des ventes de ciment (+ 3,7 %) et des effectifs employés dans le secteur.

Après quatre trimestres consécutifs de baisse d'activité, le secteur du **tourisme** a amorcé un redressement en fin d'année, qui s'est manifesté par une reprise conjointe des branches hôtellerie et location de voitures.

MAYOTTE

Sous l'impulsion de la consommation et en dépit d'une inflation à nouveau vigoureuse, l'activité au quatrième trimestre a été soutenue à Mayotte. Le solde global d'opinions des chefs d'entreprises, tous secteurs confondus, traduit ainsi une accélération de l'activité économique en fin d'année mais la situation apparaît cependant maussade sauf dans les secteurs du commerce et des services.

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Exportation d'ylang-ylang (t)	13,6	14,1	14,8	9,9	7,1	-27,3%
Exportation de vanille (t)	2,3	0,3	1,3	1,1	0,02	-97,8%
Exportation de poissons d'aquaculture frais et entiers (t)	-	24,8	123,9	154,1	123,6	-19,8%
Nombre de touristes (estimations)	22 928	24 000	35 000	22 500	ND	-

Sources : Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Douanes, INSEE (estimations)

Le **secteur primaire** enregistre une forte récession avec la baisse marquée des principales cultures d'exportation, rencontrant des problèmes de structuration et d'organisation, tant au niveau de la production, qu'au niveau de la commercialisation, nuisant ainsi à la compétitivité de la filière.

Le secteur du **BTP** affiche toujours une morosité persistante liée, selon les acteurs du secteur, d'une part à la faiblesse et à la mauvaise programmation de la commande publique, et d'autre part à l'absence de production de logements locatifs.



© J.-F. HOARAU
Distillerie d'ylang-ylang (Mayotte)

A *contrario*, les secteurs du **commerce** et des **services** sont restés dynamiques, augmentant leurs effectifs dans un contexte de consommation relativement soutenue, malgré des problèmes d'approvisionnement et d'alourdissement des charges d'exploitation.

Les professionnels du **tourisme** restent pessimistes, enregistrant un repli de leur activité avec des taux d'occupation des hôtels jugés inférieurs à la normale, malgré une progression du nombre de passagers civils (+ 16,1 %).

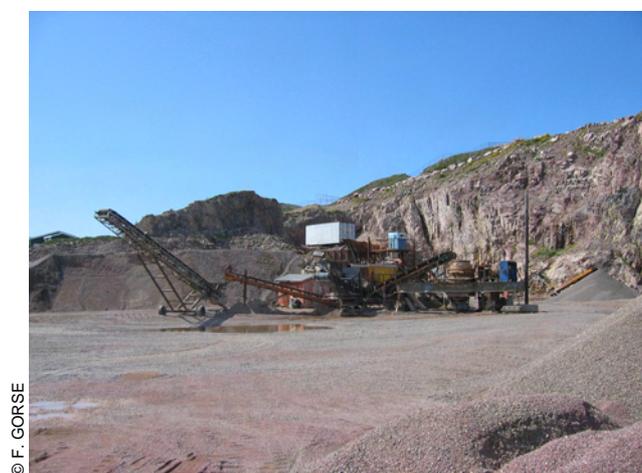
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La reprise de l'activité qui avait été envisagée ne s'est pas concrétisée en 2004. En effet, la commercialisation des productions issues des deux principaux projets de diversification (élevage de coquilles et grossissement de morues) a été reportée d'un an, pour des raisons techniques. Par ailleurs, la célébration des 400 ans de la présence française en Acadie n'a pas eu les retombées espérées sur les activités liées au tourisme.

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Pêche artisanale (t)	2 448	1 812	1 601	1 837	1 842	+0,3%
Pêche industrielle (t)	2 725	2 060	1 968	1 719	1 862	+8,3%
Trafic aérien (1)	12 845	13 562	13 226	13 497	13 241	-1,9%
Trafic maritime (1)	13 982	13 083	17 918	16 035	13 475	-16,0%

(1) Nombre de passagers entrés dans l'archipel
Sources : Affaires maritimes, Police Aux Frontières

Le bilan du secteur de la **pêche** est plutôt positif, notamment en raison d'une augmentation des prises de crabes des neiges. Par contre, les industries de transformation des produits de la mer, qui exportent traditionnellement vers le marché américain, subissent les effets de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et doivent redéfinir leur politique commerciale.



© F. GORSE

Carrière de Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon)

En dépit d'indicateurs favorables à l'évolution de la consommation, le secteur du **commerce** est resté morose, procédant à des licenciements en 2004.

En ce qui concerne le secteur du **BTP**, malgré la mise en œuvre de plusieurs chantiers durant la saison estivale (travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, extension du réseau électrique, travaux de mise en conformité avec la loi sur l'eau de la plate-forme aéroportuaire de Saint-Pierre), l'année 2004 a été marquée par l'absence de chantier d'envergure et par une réduction de l'investissement public comparé à 2003, en raison de la dégradation des finances publiques locales. L'année 2005 devrait être meilleure avec la programmation du début de la construction d'un hôpital en fin d'année.

Chômage, productivité et politiques d'emploi à la Réunion

Une étude du projet CEROM (cf. 3. L'activité de l'IEDOM – L'exploitation des informations « Les études et publications ») a été consacrée en 2004 à cette problématique. Cette étude met en évidence le cadre apparemment paradoxal du chômage réunionnais. En effet, son évolution semble déconnectée de la croissance économique. Alors que l'économie de l'île croissait en moyenne de 5 % par an pendant 30 ans (1970-2000), rythme proche de celui d'une économie émergente, le chômage connaissait une dégradation constante pour atteindre environ un tiers de la population active, le niveau le plus élevé du territoire français. Cette montée « inexorable » était pourtant stoppée en 1998, où le marché du travail se retournait, sans que le lien avec la conjoncture économique soit à nouveau manifeste.

Le facteur démographique explique naturellement une partie de ces évolutions. La croissance de la population active a été rapide, au rythme moyen annuel de 3,3 % sur le dernier quart de siècle (1974-1999). Mais le facteur économique ne doit pas être sous-estimé. Si la croissance économique n'a pu absorber la demande d'emploi, c'est parce qu'elle a reposé largement sur des progrès de productivité (en moyenne 2,8% par an sur la période 1974-1999 contre 1,8 % sur l'ensemble national), et de manière moindre sur une expansion de l'emploi. En résumé, le déséquilibre du marché de l'emploi sur longue période relève de la conjonction de trois phénomènes : la croissance rapide de la population en âge de travailler, la progression du taux d'activité entraînée par l'émancipation féminine et la faiblesse relative du contenu en emploi de la croissance.

Les progrès de productivité constituent un élément majeur de la transformation économique réunionnaise. Ils caractérisent la transition économique, qualifiée parfois de rattrapage, que la Réunion traverse en même temps que sa transition démographique. La double transition réunionnaise se manifeste par une profonde et rapide mutation qui, en l'espace de quelques décennies, a transformé une petite économie à dominante traditionnelle largement tirée par l'agriculture et l'agro-industrie en une économie urbaine moderne de services. Ce processus de modernisation n'a pas seulement concerné l'appareil productif mais aussi les infrastructures et le contexte institutionnel.

Un processus de création/destruction d'emplois, source première de la productivité, s'est déroulé de manière accéléré au cours de cette transition. L'économie a d'abord connu, jusqu'au tournant des années 1990, une phase de respecialisation, marquée par la destruction d'emplois dans l'agriculture et l'agro-industrie et la création de nouveaux emplois dans les services marchands et l'industrie. Parallèlement, un processus de modernisation des activités s'est progressivement amplifié jusqu'à devenir le phénomène dominant dans les années 1990, marquées par des gains élevés de productivité intra-branches et une faible création d'emplois marchands.

La faible dynamique d'emploi, liée à cette modernisation a été accentuée, dans cette décennie 1990, par l'alignement des minima salariaux sur la métropole. En revanche, une politique publique d'emploi active l'a largement contrebalancée. Le fort développement des emplois aidés, majoritairement dans le secteur non marchand, et plus généralement l'assouplissement (et la précarisation) des nouvelles formes emplois (CDD et temps partiels) ont conduit à amorcer la décrue du chômage à la fin des années 1990. Une conjoncture très favorable du marché du travail dans les années 1999-2001 a permis de confirmer et d'amplifier cette rupture historique de l'évolution du chômage réunionnais.

Alors que la montée du chômage était inexorable dans les décennies révolues (il aurait fallu une croissance régulière de 7 % par an dans les années 1980 pour stabiliser le chômage), il faut s'attendre désormais, selon cette étude, à une évolution fluctuante au gré de la conjoncture économique et de la portée des politiques d'emploi. La contrainte démographique s'assouplit progressivement. De même, le processus de destruction d'emplois devrait décélérer, même s'il est souhaitable que la productivité continue à progresser plus rapidement que sur le territoire métropolitain. Autour de l'année 2010, une croissance supérieure à 4 % sera nécessaire pour améliorer la situation de l'emploi, objectif ambitieux mais néanmoins accessible.

Source : CEROM

L'activité bancaire et financière

Le système bancaire et financier

L'ORGANISATION

Hormis les caisses de crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (définies en application de l'article L 511-9 du Code Monétaire et Financier) sont présentes dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon :

- les banques ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

Sont également présents sur toutes les places deux établissements assimilés, non soumis à la Loi Bancaire : **La Poste** et **la Caisse des Dépôts et Consignations**.

Les différentes banques se distinguent en fonction du cadre juridique et de leur périmètre d'intervention :

- les établissements disposant d'une autonomie juridique locale :
 - dont l'activité est limitée à un seul département : BNP Paribas Guadeloupe, BNP Paribas Martinique, BNP Paribas Guyane, BNP Paribas Réunion, Crédit Saint-Pierrais ;
 - dont l'activité s'exerce sur plusieurs départements ou collectivités : Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG), Banque des Antilles françaises (BDAF), Société générale de banque aux Antilles (SGBA), Banque de la Réunion, Banque française commerciale Océan Indien (BFCOI) ; Banque des Iles Saint Pierre et Miquelon ;



© T. DE GUBERNATIS

Piste élargie de l'aéroport – Saint-Barthélemy (Guadeloupe)

• **les banques mutualistes et coopératives** : les Caisses régionales de crédit agricole, les Caisses d'épargne, la Bred-Banque Populaire, la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, le Crédit maritime ;

Interviennent également dans le financement des agents économiques :

• **les sociétés financières** :

– filiales de divers réseaux : Somafi, Soguafi, Sorefi et Réunionail (Groupe General Electric), Sagefi (RR investissements), Crédit moderne Guyane, Antilles et Océan indien (Cetelem), Sofider, Sofiag et Bred-Cofilease (Bred-BP), Natexis et Factorem (BP), Slibail (Financière Océor, groupe Caisse d'épargne), Etoile Crédit Océan indien (Groupe Etoile), Compagnie financière de Bourbon (groupe Bourbon) ;

• **les institutions financières spécialisées** : l'Agence française de développement (AFD), la Banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) et ses deux filiales Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME) et Sofaris (représentées par l'AFD), Dexia (Crédit Local de France) et le Crédit Foncier de France (CFF).

En 2004, 46 établissements¹ interviennent dans les DCOM. Ils se répartissent de la façon suivante :

Nombre d'établissements de crédit

	2002	2003	2004
Etablissements de crédit locaux			
Banques	11	11	11
Banques mutualistes ou coopératives	10	10	10
Sociétés financières	19	19	16
Etablissements non soumis à la loi bancaire	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1
Total E.C. locaux (1)	42	42	39
Etablissements de crédit hors zone d'émission représentés ou intervenant localement (*)			
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2
Institutions financières spécialisées	3	3	3
Etablissements non soumis à la loi bancaire	1	1	1
Institutions financières étrangères	1	1	1
Total E.C. hors zone d'émission représentés (2)	7	7	7
Total E.C. (1 + 2)	49	49	46

(*) Etablissements ayant une activité régulière et diffusant à l'IEDOM des statistiques d'activité dans les DOM.

¹ Cf. Annexe : « Répartition des établissements de crédit dans les DOM et les collectivités d'outre-mer », page 150.

L'EQUIPEMENT BANCAIRE ET SA DENSITE

Le mouvement constaté depuis plusieurs années s'est poursuivi en 2004, l'amélioration de l'équipement bancaire s'effectuant plutôt à travers l'installation de nouveaux DAB-GAB que d'agences bancaires.

En 2004, on dénombre dans les DCOM et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon un guichet bancaire pour environ 5 900 habitants. La Guadeloupe, la Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon disposent d'une densité de guichets bancaires supérieure à la moyenne (respectivement un guichet pour 4 200 habitants, un pour 4 052 et un pour 1 263 habitants) au contraire de la Réunion, la Guyane et Mayotte (respectivement un pour 7 500, un pour 15 400 et un pour 16 700). En métropole, le nombre de guichets est de un pour environ 2 300 habitants.

En ce qui concerne les DAB-GAB, on en dénombre en moyenne un pour 1 960 habitants en 2004 dans les DCOM, Saint-Pierre et la Martinique étant les mieux équipés avec respectivement un DAB-GAB pour 1 053 habitants et un pour 1 314 habitants. A noter que cette densité est même supérieure à celle de la France métropolitaine (un DAB-GAB pour environ 1 400 habitants).



Régime de bananes dans la bananeraie (Martinique)

Nombre de guichets*

	2002	2003	2004
Guichets bancaires	323	329	331
Banques	121	122	125
Banques mutualistes ou coopératives	202	207	206
Guichets automatiques	881	940	999
Banques	223	253	290
Banques mutualistes ou coopératives	480	502	512
La Poste	178	185	197

* chiffres 2004 provisoires, chiffres 2002 et 2003 rectifiés

Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière

LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE¹

Evolution des actifs financiers par DCOM

en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
Dépôts à vue							
Décembre 2002	1 426,3	354,2	1 224,0	76,4	1 924,2	46,9	5 052,1
Décembre 2003	1 544,1	378,7	1 334,6	103,8	2 234,5	51,3	5 646,9
Décembre 2004	1 656,2	395,6	1 404,5	113,5	2 401,8	53,7	6 025,3
Placements liquides ou à CT							
Décembre 2002	1 381,0	229,6	1 432,3	99,4	2 364,0	105,4	5 611,7
Décembre 2003	1 495,1	243,8	1 484,5	92,1	2 408,3	110,5	5 834,3
Décembre 2004	1 522,3	256,7	1 588,0	94,0	2 620,2	109,6	6 190,8
Epargne à long terme							
Décembre 2002	1 059,6	130,0	1 150,9	41,2	2 150,8	1,1	4 533,5
Décembre 2003	1 147,2	150,6	1 236,0	18,9	2 493,7	7,8	5 054,2
Décembre 2004	1 307,0	172,1	1 411,1	47,3	2 782,1	9,5	5 729,2
Total actifs financiers							
Décembre 2002	3 866,9	713,8	3 807,2	217,0	6 438,9	153,5	15 197,3
Décembre 2003	4 186,4	773,0	4 055,0	214,8	7 136,5	169,6	16 535,4
Décembre 2004	4 485,5	824,4	4 403,6	254,8	7 804,0	172,8	17 945,2

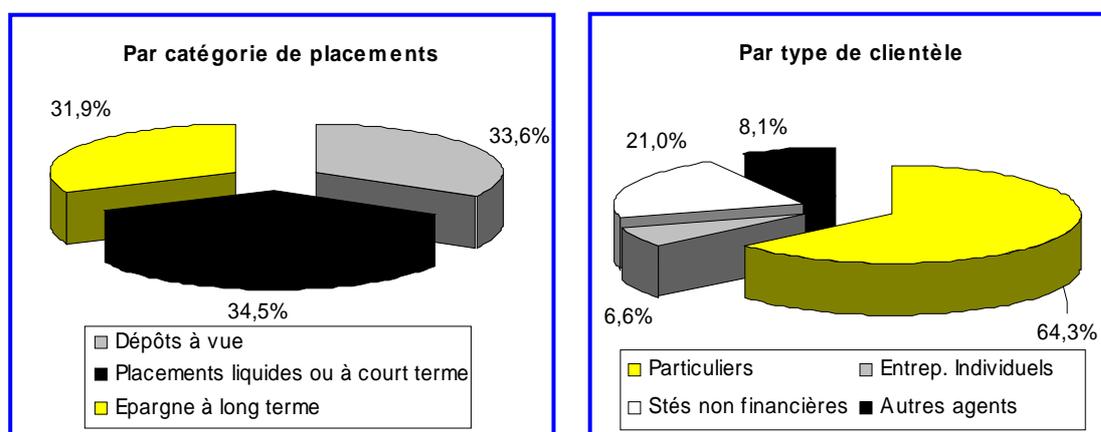
Au 31 décembre 2004, le total des **actifs financiers** recensés dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) s'élève à plus de **17,9 milliards d'euros, en hausse de 8,5 %** en glissement annuel, soit une progression sensiblement équivalente à celle de l'année précédente (+ 8,8 % l'année précédente). Cette progression est essentiellement imputable à Mayotte (+ 18,6 %) et à la Réunion (+ 9,5 %).

L'épargne à long terme enregistre la hausse la plus significative² : + 13,5 %, contre + 6,7 % pour les dépôts à vue et + 6,1 % pour les placements liquides et à court terme.

¹ Chiffres provisoires

² Cet accroissement de l'épargne à long terme s'explique en grande partie par l'amélioration de la collecte des données sur les valeurs mobilières auprès de certains établissements qui faisaient défaut jusqu'alors.

Répartition des actifs financiers en décembre 2004



Sur l'ensemble des DCOM, les actifs se répartissent en trois parts approximativement égales : les dépôts à vue, les placements liquides ou à court terme et l'épargne à long terme. En revanche, les structures divergent suivant les DCOM. La part des dépôts à vue est particulièrement élevée en Guyane (48 %) tandis que celle des placements liquides l'est à Saint-Pierre et Miquelon (63,4 %). Le poids de l'épargne à long terme est plus significatif à la Réunion (35,6 %).

Dans les DCOM où le PIB par habitant est le plus élevé, le poids des actifs financiers collectés est proportionnellement plus important que la part de la collectivité concernée dans la population totale. Ainsi, La Réunion collecte 43,5 % des actifs financiers recensés dans les DCOM pour 39 % de la population totale estimée des DCOM.

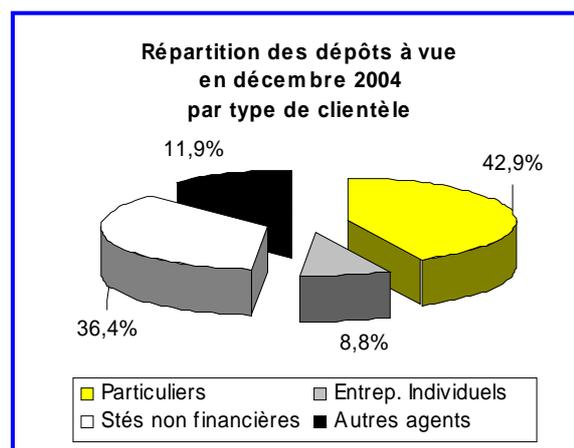
Pour la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Pierre et Miquelon, ce rapport est respectivement de 24,5 % contre 20,1 %, de 25 % contre 22,6 % et de 1 % contre 0,3 %. En revanche, pour la Guyane et Mayotte, ce rapport est de 4,6 % des actifs pour 9,5 % et de 1,4 % contre 8,5 %.

Les particuliers détiennent quasiment les deux tiers de l'ensemble des actifs financiers avec un total de plus de 11,5 milliards d'euros (+ 8,5 % sur un an dont + 26,7 % à Mayotte) ; leur part reste identique à celle de décembre 2003. Le poids des particuliers dans le total des actifs de chaque DCOM varie de 29,7 % à Mayotte à 73,7 % à Saint-Pierre. La part des sociétés non financières s'élève à 21% comme en 2003. Les progressions des actifs financiers des sociétés non financières sont particulièrement significatives à la Réunion et à la Martinique : + 14,8 % et + 10,4 % contre + 8,8 % pour l'ensemble des DCOM.

● LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2004, l'encours des **dépôts à vue** de l'ensemble des DCOM s'élève à plus de **6 milliards d'euros, en hausse de 6,7 % sur un an** après 11,8 % l'année précédente. La hausse la plus importante est enregistrée à Mayotte (+ 9,4 %). La progression annuelle au 31 décembre 2004 s'élève à **3,6 % en métropole**.

Les dépôts à vue représentent un tiers de l'ensemble des actifs et la Réunion constitue le premier collecteur de dépôts à vue avec 39,9 % du total des DCOM, soit 0,3 point de plus que l'année précédente. L'ensemble des DCOM représente environ 1,5 % des dépôts à vue de la France entière pour plus de 3 % de la population.

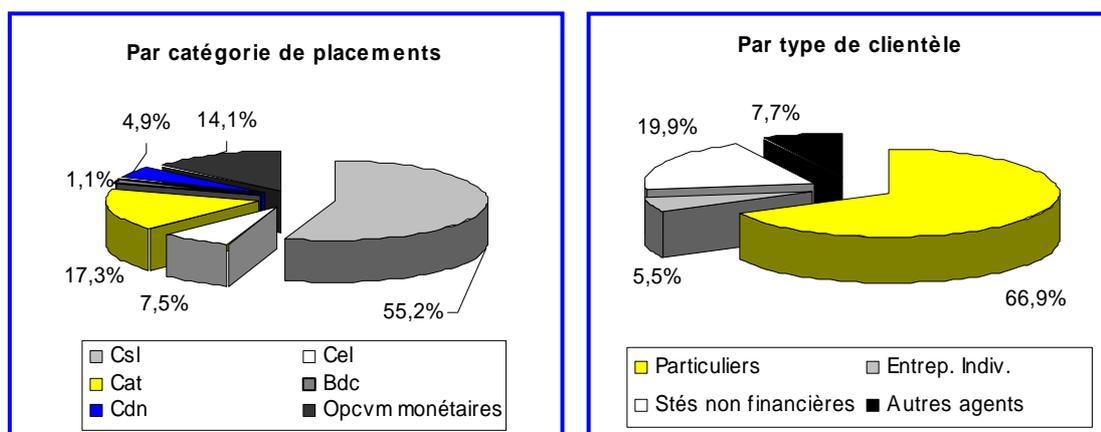


La part des dépôts à vue détenus par les **particuliers** est moins élevée dans les DCOM qu'en métropole (43 % contre 53,5 %). Leur part dans le total des dépôts à vue tend à se stabiliser, au bénéfice des autres agents (principalement les collectivités) qui représentent 11,9 % des dépôts à vue des DCOM, soit 1 point de plus en un an, avec un encours en hausse de 14,7 %.

● LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME¹

Au 31 décembre 2004, l'encours des **placements liquides ou à court terme** des DCOM s'élève à près de **6,2 milliards d'euros**, en hausse de **6,1 % en glissement annuel** contre 4 % un an auparavant. La hausse la plus importante est enregistrée à la Réunion (+ 8,8 %).

Répartition des placements liquides ou à court terme en décembre 2004



¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunéré au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

En dépit du faible niveau des taux réglementés, les **comptes sur livrets** (CSL) constituent toujours le principal produit des placements liquides avec 55,2 % du total, leur poids s'échelonnant de 31,8 % à Saint-Pierre à 62,3 % à la Guadeloupe. Ils progressent de **6,4 % en un an, soit un rythme légèrement inférieur à celui de la métropole (+ 7,2 %)**, et dans des proportions variant de 4,2 % en Guyane à 19,2 % pour Mayotte.

Les **OPCVM monétaires** continuent de bénéficier d'une attractivité forte et régulière. Ils progressent de **17,2 % en glissement annuel** après 18,4 % l'année précédente, **contre 8 % en métropole**. Cette hausse est essentiellement imputable à la Martinique (+ 36,5 %) et en Guyane (+ 33,2 %). Les OPCVM monétaires représentent 14,1 % des placements liquides, leur part s'accroissant de 1,3 point en un an.



Exposition des photos de S. GELABERT à l'Hôtel de ville de Saint-Denis (Réunion)

Les **particuliers** détiennent plus des deux tiers des placements liquides avec un encours de plus de 4,8 milliards d'euros, en hausse de 6 %. Les **sociétés non financières** enregistrent une progression de leur encours de 7,7 % et leur part dans le total des placements liquides atteint quasiment 20 %.

● EPARGNE A LONG TERME GEREE PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT¹

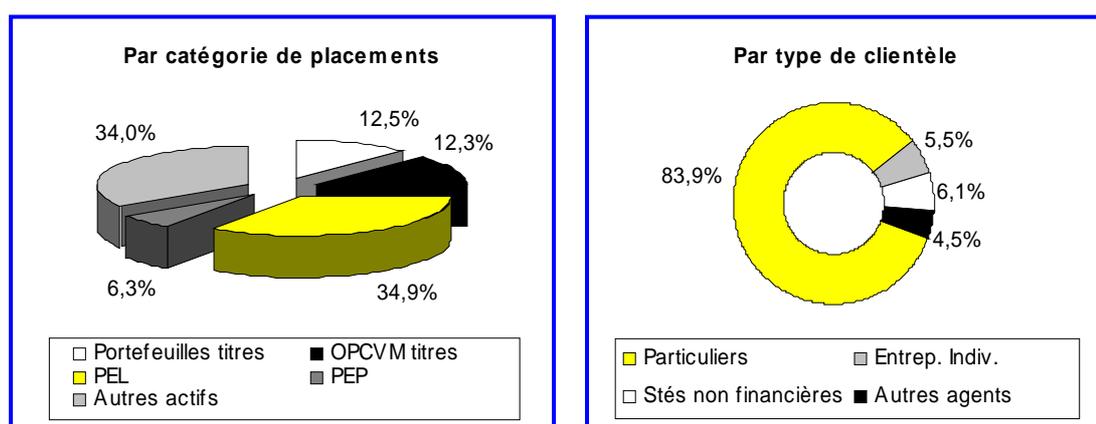
Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2004, l'encours d'épargne à long terme gérée par les établissements de crédit des DCOM s'élève à **5,7 milliards d'euros, en hausse de 13,4 %** sur un an, après 11,5 % l'année précédente. Tous les DCOM enregistrent une progression de leur encours supérieure à 10 %.

¹ Ces données ne comprennent pas les informations relatives aux opérations des compagnies d'assurance intervenant dans les DCOM. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements longs.

L'épargne à long terme représente 31,9 % de l'ensemble des actifs financiers des DCOM, soit 1,3 point de plus qu'en décembre 2002. C'est à la Réunion que l'épargne à long terme représente la plus grande part des actifs financiers à 35,6 % et ce département collecte quasiment la moitié de l'épargne à long terme des DCOM.

Répartition de l'épargne à long terme en décembre 2004



Les **plans d'épargne-logement (PEL)** constituent le principal produit de l'épargne à long terme. Ils progressent de **5,6 % en un an, contre 3,4 % en métropole**. Leur part dans le total de l'épargne à long terme s'élève à 34,9 %, soit 2,6 points de moins que l'année précédente. En Guyane, ce poids atteint 50,2 %.

La baisse de la part des PEL profite aux **OPCVM titres et surtout aux autres actifs qui progressent respectivement de 20,9 % et 24,7 %** (après + 20,5 % et + 18,1 % en décembre 2003). La hausse des OPCVM titres est principalement imputable en Guyane et à la Réunion (respectivement + 25,6 % et + 28,8 %). La croissance des autres actifs s'explique en partie par une amélioration significative de la collecte. Les autres actifs et les OPCVM titres représentent respectivement 34 % et 12,3 % de l'épargne à long terme (+ 3,1 points et + 0,8 point en un an).

Les **particuliers** sont les principaux détenteurs de produits d'épargne à long terme avec un encours de plus de **4,8 milliards d'euros** mais l'encours des **sociétés non financières** s'accroît de 43 % en un an, même si leur part reste modeste à 6,1 %.

LES PASSIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE¹

Cette partie analyse d'abord l'ensemble des crédits consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés puis détaille les concours octroyés par les établissements locaux.

● L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS²

Concours bancaires octroyés dans tous les DCOM (établissements locaux et non installés localement)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
Créances commerciales							
Décembre 2002	41,7	6,2	32,8	3,5	140,0	1,8	226,0
Décembre 2003	41,1	6,5	31,4	4,5	138,3	3,3	225,1
Décembre 2004	32,7	6,8	37,5	4,6	153,1	3,5	238,3
Crédits de trésorerie							
Décembre 2002	710,8	87,0	723,4	44,4	1 522,2	3,6	3 091,3
Décembre 2003	769,6	92,8	791,5	48,7	1 684,0	4,0	3 390,5
Décembre 2004	866,5	100,7	898,8	64,4	1 776,4	5,8	3 712,6
Crédits à l'équipement							
Décembre 2002	823,8	240,4	1 090,4	124,0	2 392,9	31,9	4 703,4
Décembre 2003	866,0	253,9	1 137,9	124,5	2 598,2	34,2	5 014,7
Décembre 2004	927,6	279,5	1 144,1	129,2	2 921,4	33,9	5 435,7
Crédits à l'habitat							
Décembre 2002	1 925,0	659,6	2 100,4	81,3	4 203,7	47,2	9 017,1
Décembre 2003	2 077,0	692,2	2 201,3	87,5	4 556,5	53,6	9 668,1
Décembre 2004	2 167,2	703,7	2 295,7	72,3	4 866,9	55,6	10 161,5
Créances douteuses brutes							
Décembre 2002	564,1	206,4	454,9	5,6	488,3	3,7	1 723,0
Décembre 2003	536,8	167,3	449,5	4,9	478,6	5,6	1 642,6
Décembre 2004	524,2	147,6	406,3	40,5	522,3	9,3	1 650,1
Autres crédits							
Décembre 2002	367,0	56,8	490,4	58,0	625,5	39,1	1 636,8
Décembre 2003	389,9	54,9	491,6	52,7	656,9	37,7	1 683,7
Décembre 2004	401,0	57,0	506,9	47,7	685,6	36,1	1 734,2
Total brut							
Décembre 2002	4 432,3	1 256,3	4 892,4	316,8	9 372,7	127,3	20 397,7
Décembre 2003	4 680,5	1 267,5	5 103,1	322,7	10 112,5	138,4	21 624,7
Décembre 2004	4 919,1	1 295,3	5 289,3	358,7	10 925,7	144,1	22 932,3

Au 31 décembre 2004, le total des **passifs financiers** recensés dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) s'élève à **près de 23 milliards d'euros, en hausse de 6 %** en glissement annuel (soit le même rythme que l'année précédente) contre **+ 7 % en métropole**. Cette progression est essentiellement imputable à Mayotte (+ 11,2 %) et à la Réunion (+ 8 %).

¹ Données provisoires

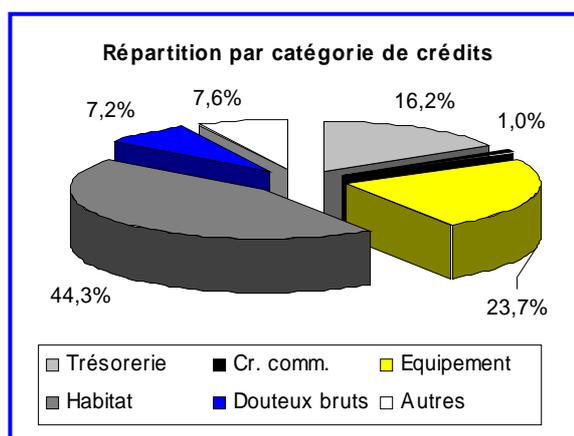
² Etablissements de crédit locaux et établissements non installés localement.

Ce sont les crédits de trésorerie et les crédits d'équipement qui enregistrent les hausses les plus significatives (respectivement + 9,5 % et + 8,4 %).

◆ Répartition de l'ensemble des concours par type de produits

Les **crédits à l'habitat** représentent la part la plus importante des concours avec **44,3 %**, soit 0,4 point de plus en un an. Selon les DCOM, cette part varie de 20,2 % à Mayotte à 54,3 % en Guyane. Ils sont en hausse de 5,1 % sur un an.

Conformément à la tendance qui se dessinait depuis plusieurs années, les ECNIL¹ (établissements de crédits non installés localement) ne représentent plus la majeure partie des crédits à l'habitat : 48,5 % contre 51,5 % un an auparavant. Leur part s'échelonne de 3,4 % à Saint-Pierre à 75 % en Guyane.



Les **crédits à l'équipement** constituent **23,7 %** des concours et enregistrent une hausse de 8,4 %, imputable essentiellement à la Réunion (+ 12,4 %) et en Guyane (+ 10,1 %). Il sont distribués à 68 % par les établissements locaux, soit 2 points de plus en un an. Il n'y a qu'en Guyane que les établissements locaux ne distribuent pas la majorité des crédits à l'équipement (28 %).

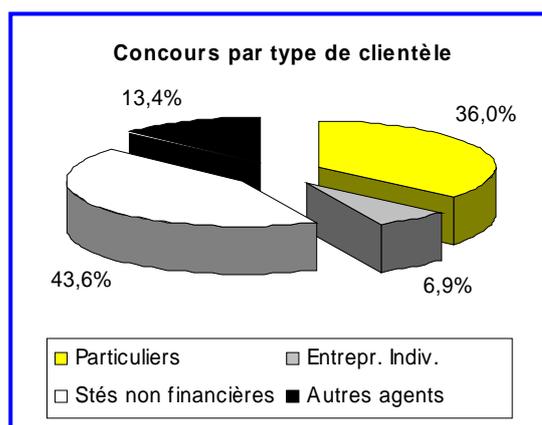
Les **crédits de trésorerie** représentent **16,2 %** des concours, soit 0,5 point de plus en un an. Ils s'affichent en hausse de 9,5% après + 9,7 % l'année précédente. De par leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements locaux (95 %).

◆ La répartition de l'ensemble des concours par type de clientèle

Les **sociétés non financières** sont les premiers bénéficiaires des crédits avec 43,6 % du total, soit une part équivalente à celle de l'année précédente. Elles représentent jusqu'à 55 % des crédits en Guyane contre seulement 30,5 % à Saint-Pierre. Leurs passifs s'élèvent à **10 milliards d'euros** en décembre 2004, en **hausse de 5,8 %** sur un an, dont + 12,6 % à Saint-Pierre et + 8,6 % à la Réunion. Cette progression est équivalente à celle enregistrée en **métropole : + 5,7 %**.

¹ Les informations concernant les établissements non installés localement recensent les seuls établissements connus de l'IEDOM et qui lui fournissent des statistiques régulières. Il s'agit de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia-Crédit local de France, l'Agence française de développement, la Casden, Natexis et la Compagnie de financement foncier (CFF).

Les crédits aux **particuliers** enregistrent une progression de **6,6 % (+ 9,1 % en métropole pour les ménages)** pour atteindre **8,3 milliards d'euros**. La part des particuliers se porte à **36 %** (+ 1,2 point en un an) et elle varie selon les DCOM de 22,6 % en Guyane à 46,1 % à Saint-Pierre. La progression des encours des particuliers est particulièrement significative à Mayotte (+ 27,6 %).

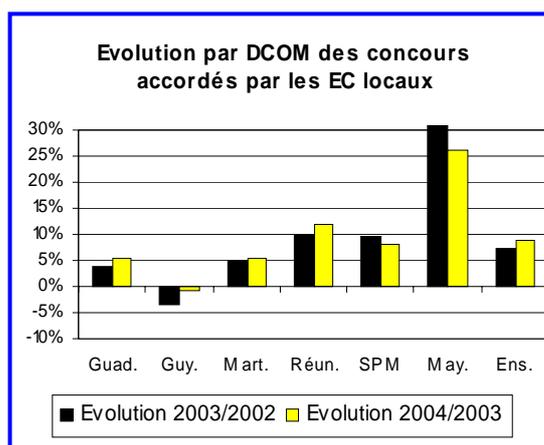


■ Les concours accordés par les établissements installés localement

Les **établissements de crédit locaux** représentent **69 %** du total des passifs, soit 1,8 point de plus qu'en 2003. Cette part varie de 40,5 % en Guyane à 86,4 % à Saint-Pierre.

Au 31 décembre 2004, le total des **passifs financiers** distribués par les **établissements de crédit locaux** installés dans les DCOM s'élève à **15,8 milliards d'euros**, en hausse de **8,8 %** en glissement annuel après + 6,9 % l'année précédente.

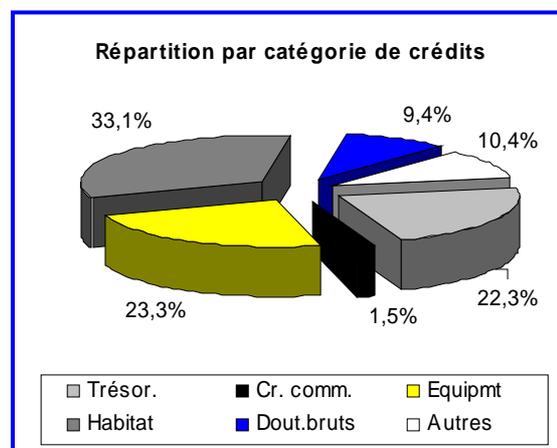
Les établissements de crédit locaux ont augmenté leur encours de près de 1,3 milliard d'euros en un an dans les DCOM, dont plus des deux tiers ont concerné la Réunion. Cette augmentation de l'encours s'est dirigée prioritairement vers les crédits à l'habitat à hauteur de 543 millions et les crédits d'équipement pour 382 millions. Les particuliers en ont bénéficié à 51 % et les sociétés non financières à 36 %.



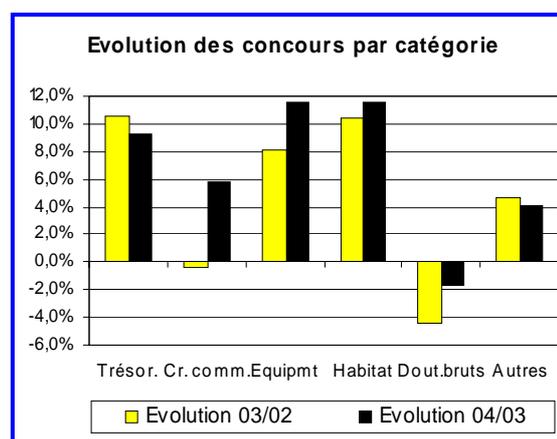
Cette progression est essentiellement imputable à la Réunion (+ 12,1 % après + 10 % en décembre 2003) et à Mayotte (+ 26,1 % après + 10,4 % un an auparavant). Tous les DCOM ont enregistré une progression des encours des établissements locaux, hormis la Guyane (- 0,7 %). Toutefois, l'encours sain de ce département (hors créances douteuses brutes) s'accroît de 4,3 %.

◆ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de crédits

L'encours des **crédits à l'habitat** des établissements locaux s'élève à **5,2 milliards d'euros, en progression de 11,6 % sur un an** (+ 10,2 % l'année précédente), dont + 18,5 % pour Mayotte et + 14 % pour la Réunion. Les crédits à l'habitat constituent le premier poste de crédits avec **33,1 %**, soit 0,9 point de plus en un an. Selon les DCOM, cette part varie de 20,6 % à Mayotte à 43,1 % à Saint-Pierre. La Réunion regroupe 54,1 % des crédits à l'habitat de l'ensemble des DCOM.



Les **crédits à l'équipement** représentent un encours de **3,7 milliards, en augmentation de 11,5 %** en glissement annuel (+ 7,2 % un an auparavant). Cette hausse est imputable aux DCOM de l'océan Indien : + 18 % pour la Réunion soit + 333 millions d'euros et + 36 % pour Mayotte) tandis que la Guyane enregistrait une baisse de 6,5 %. Les crédits à l'équipement constituent **23,3 %** des concours.



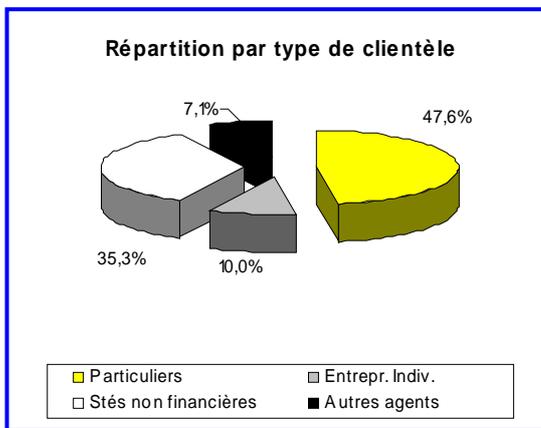
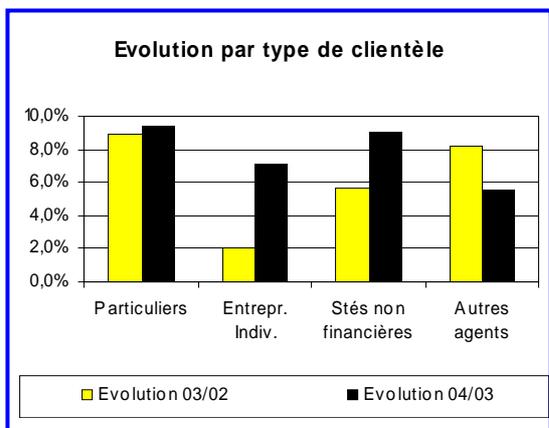
Cette part s'échelonne entre 14,9 % en Guyane et 39,6 % à Mayotte. La Réunion absorbe 59 % des crédits à l'équipement de l'ensemble des DCOM.

L'encours des **crédits de trésorerie** s'élève à environ **3,5 milliards, en augmentation de 9,2 %** sur un an après 10 % l'année précédente, dont + 67 % pour Saint-Pierre et + 32 % pour Mayotte. Les crédits de trésorerie constituent **22,3 %** des concours (+ 1,1 point en un an). La Réunion comptabilise 49 % des crédits de trésorerie de l'ensemble des DCOM.

◆ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de clientèle

Avec **47,6 %** du total des crédits distribués, **les particuliers** sont les principaux bénéficiaires des financements accordés par les établissements locaux. A la Guadeloupe, à la Martinique et à Saint-Pierre, les particuliers représentent plus de la moitié des concours des établissements locaux.

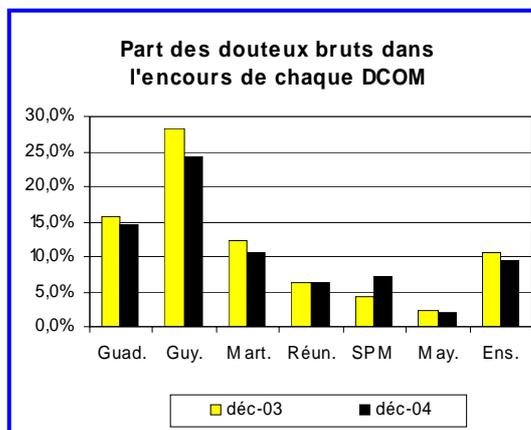
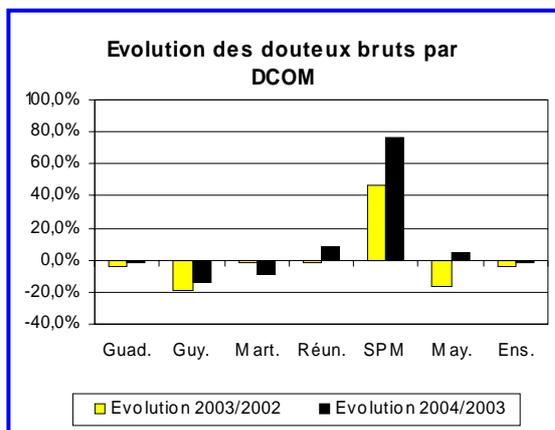
Leur encours s'élève à **7,5 milliards d'euros**, en progression de **9,4 %** par rapport à **décembre 2003** (+ 8,9 % un an auparavant), soit + 650 millions.



L'encours des **sociétés non financières** s'élève à **5,6 milliards d'euros**, en hausse de **9,1 %** (+ 5,6 % l'année précédente) et elles reçoivent **35,3 %** de l'ensemble des concours. Cette hausse est plus sensible à Mayotte (+ 18,5 %) et à Saint-Pierre (+ 14,8 %) tandis que l'encours des sociétés non financières diminue de 2,2 % en Guyane, département où elles mobilisent près de 46 % des financements. Plus de 54 % des concours distribués aux sociétés non financières des DCOM le sont à la Réunion.

◆ **Les créances douteuses brutes et le provisionnement**

L'encours des **créances douteuses brutes** des établissements de crédit locaux des DCOM s'élève à **1,5 milliard**, en **diminution de 1,7 %** en décembre 2004 contre - 4,6 % l'année précédente. Il représente 9,4 % du total des crédits accordés par les établissements locaux (- 1 point en un an). L'assainissement du marché guyanais se poursuit puisque la baisse est particulièrement significative en **Guyane** (- 14 % après - 19,5 % en décembre 2003). Toutefois, comparativement aux autres DCOM, la part des douteux constatée en Guyane reste très élevée à 24,4 % alors qu'elle s'échelonne de 2 % à Mayotte à 14,6 % à la Guadeloupe.



Le taux de provisionnement¹, à environ 69 %, se situe globalement à un niveau supérieur à celui enregistré en métropole (environ 60 %). Il est d'ailleurs plus élevé là où se trouvent les risques jugés les plus importants (Guyane et Guadeloupe).

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
Taux de provisionnement*							
Décembre 2002	74,0%	81,7%	69,1%	13,3%	64,3%	82,7%	70,5%
Décembre 2003	71,9%	79,3%	66,3%	6,7%	65,3%	70,0%	68,9%
Décembre 2004	74,0%	81,2%	71,4%	8,2%	61,2%	52,5%	69,3%

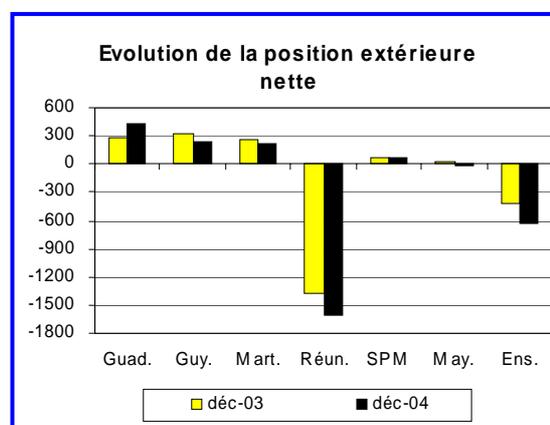
La position extérieure du système bancaire local des départements et collectivités d'outre-mer²

en millions d'euros

	Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)		Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)		Position extérieure nette du système bancaire des DCOM (A) - (B)	
	déc-03	déc-04	déc-03	déc-04	déc-03	déc-04
Guadeloupe	1 218	1 273	929	832	289	440
Guyane	484	484	170	236	314	248
Martinique	1 100	1 127	846	906	254	221
Réunion	1 258	1 655	2 626	3 268	-1 368	-1 613
Saint-Pierre et Miquelon	88	92	28	22	60	71
Mayotte	46	22	15	28	31	-6
Ensemble	4 194	4 653	4 614	5 292	-420	-639

Le rapprochement des avoirs et des engagements extérieurs des établissements de crédits locaux permet de déterminer la position extérieure nette des systèmes bancaires des DOM.

Au 31 décembre 2004, la position extérieure nette du système bancaire est positive dans quatre DCOM (les DFA et Saint-Pierre) et négative dans l'océan Indien. Sur l'ensemble des DCOM, la position extérieure nette est négative du fait du poids de la Réunion. Cela signifie que les systèmes bancaires locaux distribuent globalement plus de crédits qu'ils ne collectent de ressources.



¹ Provisions/créances douteuses brutes

² chiffres provisoires

Les comptes d'exploitation des établissements de crédit

Les comptes définitifs des établissements de crédit ne sont pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport. Ils feront l'objet comme chaque année d'une publication spécifique au cours du deuxième semestre 2005.

Le coût du crédit aux entreprises

LES RESULTATS DE L'ENQUETE SEMESTRIELLE DE L'IEDOM

L'IEDOM réalise semestriellement des enquêtes auprès des établissements de crédit sur les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises¹. Ces enquêtes portent sur l'ensemble des concours accordés sur des périodes d'observation d'un mois (de deux mois en Guyane compte tenu d'un volume d'activité plus faible)².



© DRIRE

Vue aérienne d'un site d'orpaillage (Guyane)

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête réalisée par la Banque de France en métropole jusqu'à octobre 2004 est délicate, dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas similaires. En effet, le poids des très grandes entreprises est plus important en métropole. Or ces dernières bénéficient de conditions de crédit plus avantageuses. Ceci explique, par exemple, les taux moyens pondérés de découvert particulièrement bas observés en métropole.

Pour mener ces comparaisons, deux types de données sont présentés pour la métropole :

- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés, soit le même mode de calcul que celui appliqué dans les DOM ;
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 à 76 225, considérée comme la plus représentative des concours octroyés aux entreprises domiennes.

¹ A terme, l'IEDOM devrait abandonner, à l'instar de la Banque de France, les enquêtes réalisées sur le coût du crédit aux entreprises pour exploiter les nouveaux états réglementaires BAFI (série 8000) relatifs aux taux d'intérêts débiteurs et créditeurs, à la production de crédits et à la collecte de l'épargne.

² Pas d'enquête réalisée à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Synthèse des différents taux pratiqués pour la clientèle entreprises dans les DOM en janvier 2005 (Taux moyens pondérés constatés au mois de janvier 2005)

	TMP escompte	TMP découvert	TMP autres CT	TMP MLT	TMP global
Guadeloupe	5,5%	9,2%	6,3%	4,8%	6,0%
Martinique	6,9%	10,6%	6,4%	5,3%	6,4%
Guyane (1)	6,4%	9,1%	8,1%	5,4%	6,9%
Réunion	6,0%	5,5%	5,5%	4,7%	5,4%
Métropole global (2)	3,8%	4,1%	2,9%	3,5%	ND
Métropole 3 ^e tranche (2) (3)	5,3%	6,4%	4,5%	4,2%	ND

(1) janvier - février

(2) octobre 2004

(3) de 45 735 à 76 225 €

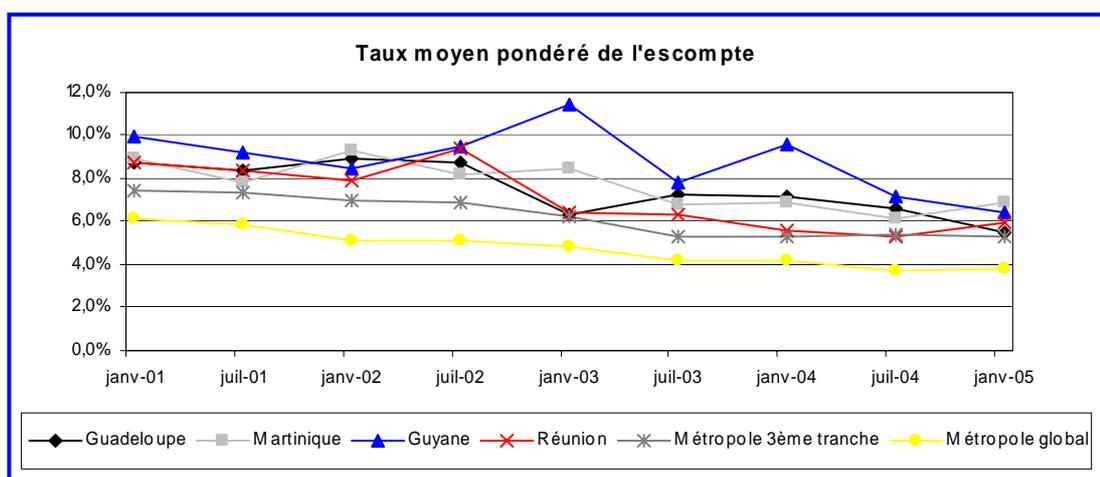
ND : Non disponible

Dans l'ensemble et en dépit du rapprochement qui se poursuit, le coût du crédit reste cependant toujours plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en métropole. Les conditions particulières d'activité expliquent cette situation : marchés étroits, niveau de risques plus élevé, coefficients d'exploitation supérieurs. Dans ces conditions, c'est à la Réunion que le coût du crédit est le plus faible des DOM et se rapproche le plus de celui de la métropole.

● LE TAUX DES CREDITS A COURT TERME DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

■ Le taux de l'escompte dans les départements d'outre-mer

	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Juillet 2002	Janvier 2003	Juillet 2003	Janvier 2004	Juillet 2004	Janvier 2005
Guadeloupe	8,7%	8,4%	9,0%	8,7%	6,4%	7,2%	7,2%	6,6%	5,5%
Martinique	8,9%	7,9%	9,3%	8,1%	8,5%	6,8%	6,9%	6,2%	6,9%
Guyane	10,0%	9,2%	8,5%	9,5%	11,5%	7,8%	9,6%	7,1%	6,4%
Réunion	8,8%	8,4%	7,9%	9,4%	6,4%	6,3%	5,6%	5,3%	6,0%
Métropole global	6,1%	5,9%	5,1%	5,1%	4,8%	4,1%	4,2%	3,7%	3,8%
Métropole 3 ^e tranche	7,4%	7,4%	6,9%	6,9%	6,3%	5,3%	5,3%	5,4%	5,3%



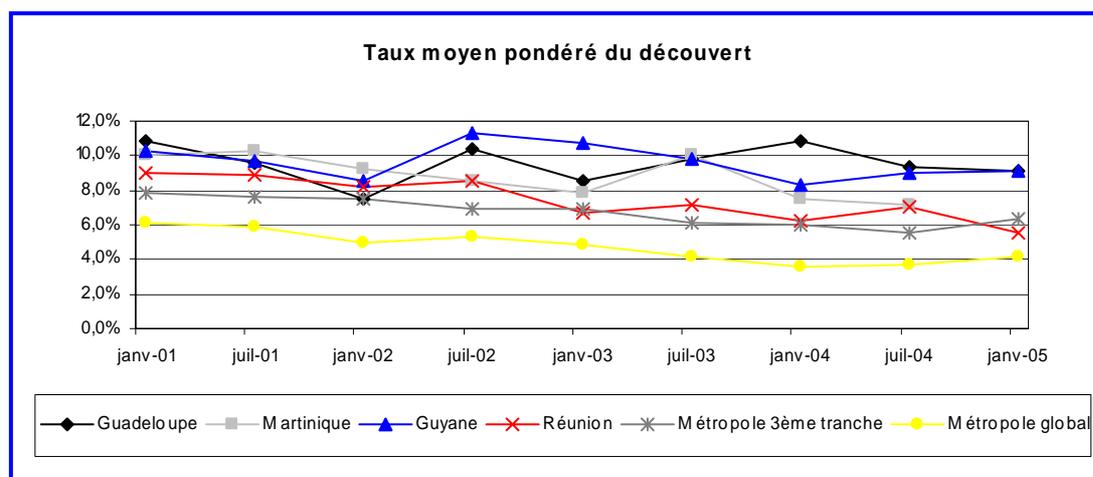
Entre janvier 2004 et janvier 2005, la Martinique et la Réunion enregistrent des évolutions relativement similaires pour les opérations d'escompte, avec une baisse au cours du premier semestre et une remontée des taux au second semestre. En revanche, les taux pratiqués restent stables en métropole sur la période pour la tranche de crédits la plus comparable.

■ Le taux de découvert dans les départements d'outre-mer

Les taux de découverts restent stables à la Guadeloupe et en Guyane tandis qu'ils diminuent fortement à la Réunion (- 1,5 point), cette dernière bénéficiant même de conditions plus avantageuses que la tranche comparable de métropole. L'écart généralement constaté avec la métropole s'explique en partie par le poids des très grandes entreprises en métropole, ces dernières pouvant prétendre à des conditions de découvert particulièrement intéressantes.

	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Juillet 2002	Janvier 2003	Juillet 2003	Janvier 2004	Juillet 2004	Janvier 2005
Guadeloupe	10,8%	9,6%	7,5%	10,4%	8,6%	9,8%	10,8%	9,3%	9,2%
Martinique	10,0%	10,3%	9,3%	8,6%	7,8%	10,1%	7,5%	7,1%	NS
Guyane	10,3%	9,7%	8,5%	11,3%	10,7%	9,8%	8,3%	9,0%	9,1%
Réunion	9,0%	8,9%	8,2%	8,6%	6,7%	7,1%	6,2%	7,0%	5,5%
Métropole global	6,2%	5,9%	4,9%	5,3%	4,8%	4,2%	3,5%	3,7%	4,1%
Métropole 3 ^e tranche	7,9%	7,6%	7,5%	6,9%	6,9%	6,1%	6,0%	5,5%	6,4%

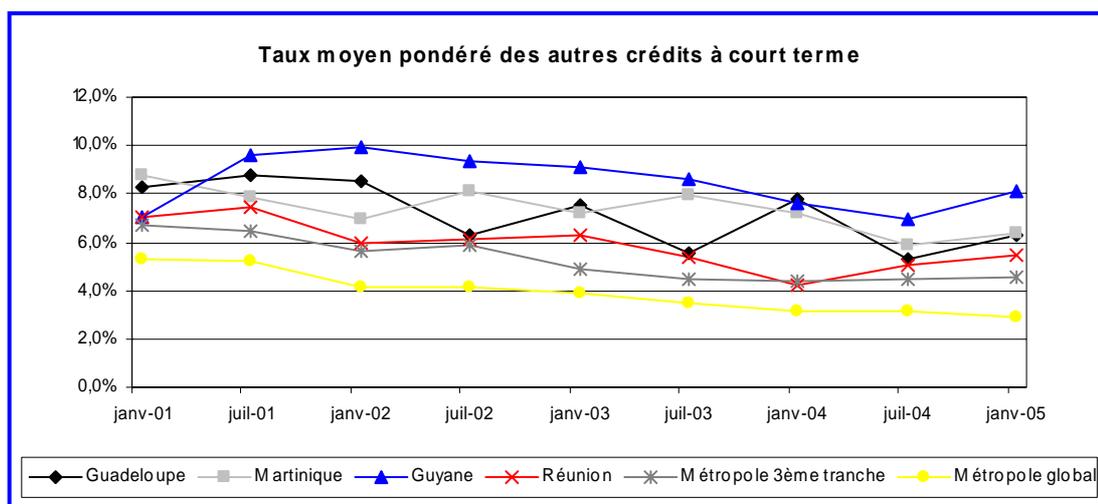
NS : non significatif compte tenu du faible nombre d'observations enregistrées



■ Les taux des autres crédits à court terme dans les départements d'outre-mer

A l'inverse de la métropole, les taux constatés remontent dans tous les DOM au deuxième semestre 2004, la hausse la plus forte étant constatée en Guyane (+ 1,2 point). C'est d'ailleurs ce département qui présente les écarts de taux les plus importants avec la métropole sur ce type de crédits.

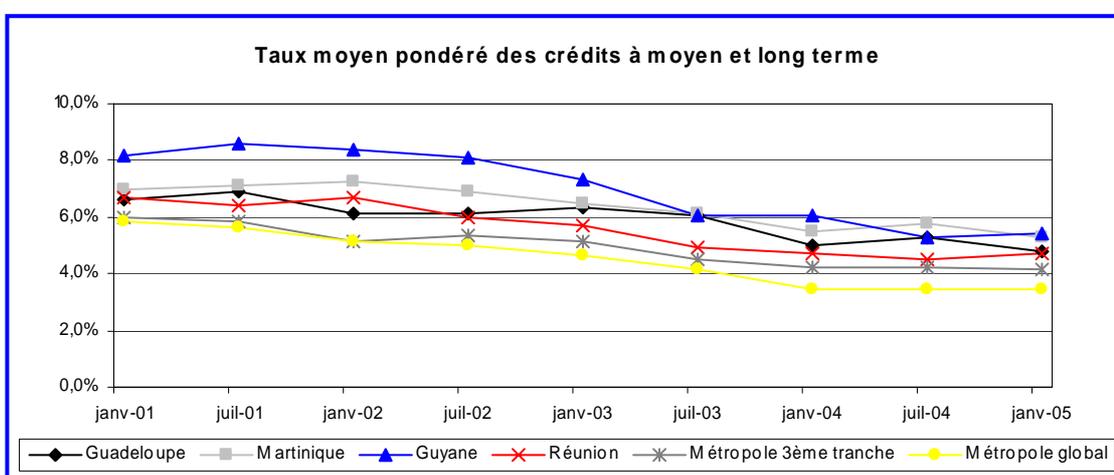
	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Juillet 2002	Janvier 2003	Juillet 2003	Janvier 2004	Juillet 2004	Janvier 2005
Guadeloupe	8,2%	8,8%	8,6%	6,3%	7,5%	5,6%	7,8%	5,3%	6,3%
Martinique	8,7%	7,9%	7,0%	8,2%	7,2%	7,9%	7,2%	5,9%	6,4%
Guyane	7,0%	9,6%	9,9%	9,4%	9,1%	8,6%	7,7%	6,9%	8,1%
Réunion	7,1%	7,5%	5,9%	6,2%	6,3%	5,4%	4,2%	5,0%	5,5%
Métropole global	5,3%	5,2%	4,1%	4,1%	3,9%	3,4%	3,2%	3,1%	2,9%
Métropole 3 ^e tranche	6,7%	6,4%	5,7%	5,9%	4,9%	4,4%	4,4%	4,5%	4,5%



● LE TAUX DES CONCOURS A MOYEN ET LONG TERME DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Alors que les taux à moyen et long terme sont stables en métropole depuis un an, les évolutions d'ailleurs à la baisse sont plus prononcées dans les DOM. Cependant, les écarts de taux sont relativement faibles avec la tranche la plus comparable de métropole.

	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Juillet 2002	Janvier 2003	Juillet 2003	Janvier 2004	Juillet 2004	Janvier 2005
Guadeloupe	6,6%	6,9%	6,1%	6,1%	6,4%	6,1%	5,0%	5,3%	4,8%
Martinique	7,0%	7,1%	7,3%	6,9%	6,5%	6,2%	5,5%	5,8%	5,3%
Guyane	8,2%	8,6%	8,4%	8,1%	7,3%	6,0%	6,1%	5,3%	5,4%
Réunion	6,7%	6,4%	6,7%	6,0%	5,7%	5,0%	4,8%	4,5%	4,7%
Métropole global	5,8%	5,6%	5,1%	5,0%	4,7%	4,2%	3,4%	3,5%	3,5%
Métropole 3 ^e tranche	6,0%	5,8%	5,2%	5,4%	5,2%	4,5%	4,2%	4,2%	4,2%

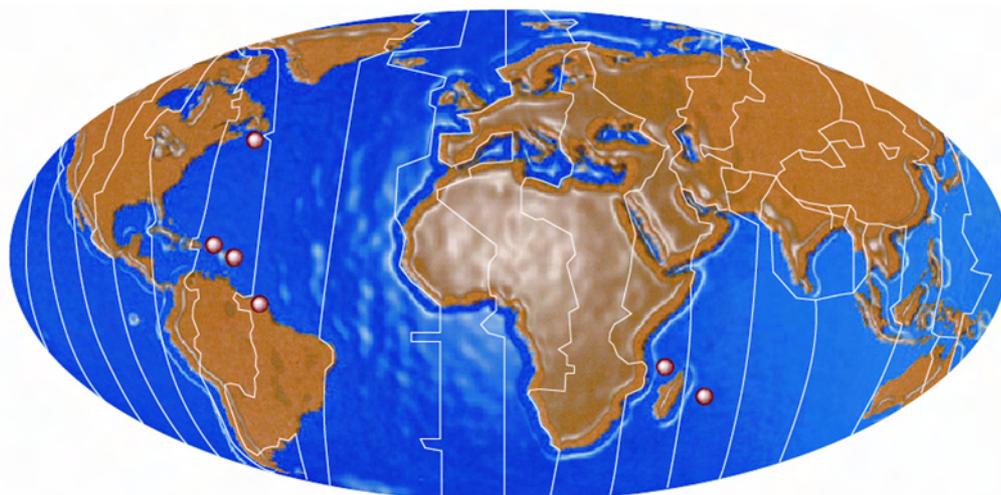


2 Présentation de l'IEDOM

Zone d'intervention de l'IEDOM

Etablissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) a été créé par une ordonnance n° 54-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance 2000-347 du 19 avril 2000, avec pour mission principale l'émission de monnaie dans les départements de **la Guadeloupe**, de **la Martinique**, de **la Guyane** et de **la Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut d'émission a été étendu le 1^{er} janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1^{er} janvier 1999 à **Mayotte**, devenue collectivité départementale en application de la loi 2001-616 du 11 juillet 2001.



Statuts et contrôles

Les statuts

Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000. L'ordonnance du 19 avril 2000 (codifiée aux articles L.711-2 et suivants du Code monétaire et financier), qui porte réforme du régime de l'émission, précise « *qu'au titre de sa participation au Système européen de banques centrales, la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon les missions qui lui sont confiées par le chapitre 1^{er} de la loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France* ». L'exécution des opérations afférentes à ces missions est ainsi assurée par l'IEDOM, agissant « *au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France* ».

Conformément aux dispositions de l'ordonnance d'avril 2000, l'Etat a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'Observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La mise en œuvre de ces textes s'est traduite par une nouvelle composition des instances dirigeantes et de contrôle de l'IEDOM et a conduit à l'établissement de conventions avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, le Trésor Public et l'Agence Française de Développement (AFD).



© B. BOURGAIN

Vue aérienne de Mamoudzou (Mayotte)

Les organes dirigeants et de contrôle

LES ORGANES DIRIGEANTS

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de quinze membres¹ :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, qui préside le Conseil,
- sept représentants de la Banque de France désignés pour quatre ans par son gouverneur,

¹ D'après l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, article 1.

- six personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le ministre de l'Outre-Mer,
- un représentant du personnel de l'Institut élu pour quatre ans.

Deux représentants de l'Etat, désignés l'un, par le ministre chargé de l'Economie et l'autre, par le ministre de l'Outre-Mer, peuvent participer au Conseil de surveillance à titre d'observateur et sans voix délibérative.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil. Pour les missions relevant du Système européen de banques centrales, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.

LES ORGANES DE CONTROLE

Les organes de contrôle exercent leurs actions à trois niveaux : le Contrôle interne, l'Inspection de l'IEDOM et le contrôle effectué par des entités extérieures.

Les organes de Contrôle interne¹ de l'IEDOM exercent un contrôle de premier niveau au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre du Système européen de banques centrales, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM constitue un contrôle de deuxième niveau. Cette dernière présente ses rapports au comité d'audit et en adresse un exemplaire au Contrôleur général de la Banque de France, qui se réserve la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.



© F. FICHOT

Habitat traditionnel (Saint-Pierre et Miquelon)

Par ailleurs, les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France sur la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général dans le cadre des activités exercées pour son compte.

¹ Cf. « Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité », page 100.

Enfin, des entités extérieures exercent un contrôle de troisième niveau sur les comptes de l'IEDOM avec, d'une part, un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance et, d'autre part, la Cour des comptes, l'IEDOM étant un établissement public.

Les relations avec les principaux partenaires

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, le Trésor public et l'AFD sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé en collaboration avec l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

LA BANQUE DE FRANCE

Les missions de l'IEDOM relevant de l'Eurosystème sont régies par la convention du 22 janvier 2001.

Ce document traite des questions suivantes :

- mise en circulation des billets et mise en œuvre des mesures prises par la Banque centrale européenne relatives à la monnaie fiduciaire,
- information sur les entreprises et mobilisation de créances privées non négociables,
- réserves obligatoires,
- gestion des comptes des établissements de crédit et de La Poste,
- procédures de contrôle.

Par ailleurs, les modalités de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM ont été fixées par la convention du 30 janvier 2003¹.

LE SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 39 modifié de la loi n°84-46 du 24 janvier 1984, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et l'IEDOM ont signé une convention le 8 octobre 1996 (avec un avenant daté du 25 mars 2004), en vue de définir les modalités selon lesquelles le SGCB fait appel à l'Institut pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par l'article 39 précité, et par l'article 25 de la loi du 12 juillet 1990. Ainsi, l'IEDOM est chargé dans sa zone d'intervention de :

- réaliser des études spécifiques concernant les établissements de crédit soumis au contrôle du SGCB,

¹ Cf. « La gestion des moyens de paiement – Encadré : Les ressources financières de l'IEDOM », page 62.

- prêter son concours aux missions de contrôle sur place diligentées par la Commission bancaire,
- procéder à des contrôles à la demande du Secrétariat général, sur instruction de la Commission bancaire, en ce qui concerne les changeurs manuels visés à l'article 25 de la loi du 12 juillet 1990 modifiée.

LE TRESOR PUBLIC

La gestion du compte du Trésor Public est régie par la convention du 31 janvier 1997.

Les relations entre l'IEDOM et l'Etat s'articulent autour de plusieurs conventions techniques couvrant les missions de service public qui lui sont confiées :

- mise en circulation des pièces métalliques,
- traitement du surendettement,
- tenue des fichiers réglementaires,

Il comporte par ailleurs une convention spéciale concernant la mise en circulation des pièces en euros et le retour des pièces en francs.

Enfin, le dispositif est complété par une convention financière selon laquelle l'Etat prend en charge les dépenses engagées par l'IEDOM au titre des missions de service public qu'il lui a confiées.



Air Caraïbes - Aéroport de Saint-Barthélemy (Guadeloupe)

L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens perdurent aujourd'hui sous deux formes : d'une part, ces deux établissements partagent le même siège social et, de ce fait, disposent de services communs ; d'autre part, le personnel travaillant au siège de l'IEDOM, ainsi que le personnel soumis à mobilité assurant l'encadrement de ses agences outre-mer, sont détachés selon les termes de l'article 34 du statut du personnel AFD. Une convention relative aux frais de détachement du personnel a par ailleurs été signée entre les deux parties le 3 septembre 2001.

L'ACCORD-CADRE CEROM : IEDOM-IEOM-AFD-INSEE

L'Accord-cadre de partenariat, signé le 12 juillet 2004, réunissant les institutions concernées (l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française) précise les finalités du projet CEROM. Ces dernières se déclinent de la façon suivante :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes,
- réduction des délais de mise à disposition des données utiles aux acteurs économiques,
- amélioration des méthodes de production,
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux inter-institutionnels,
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Le plan d'entreprise

L'IEDOM a été confronté à plusieurs défis d'importance au cours des dernières années : rapprochement avec la Banque de France, insertion dans l'Eurosystème, passage à l'euro fiduciaire, abandon du refinancement, modification en profondeur de ses procédures de fonctionnement, etc. Ces mutations et l'évolution institutionnelle ont rendu nécessaire une réflexion sur ses missions, ses activités et son mode de fonctionnement.

C'est ainsi que l'IEDOM a lancé un plan d'entreprise à moyen terme, à l'horizon 2010. Ce plan est constitué de deux volets, l'un consacré à ses activités, l'autre dévolu à l'organisation et aux ressources humaines.

Avec le premier volet, il s'agissait de réfléchir à la meilleure manière d'exercer sa triple mission : assurer dans des environnements très divers la continuité territoriale en matière monétaire tout en assumant les tâches confiées par l'Etat et en développant la fonction d'Observatoire économique et financier de l'outre-mer.

Le second volet concerne les questions relatives à la gestion des ressources humaines.

Ce plan, dont les travaux s'échelonnent sur les exercices 2004 et 2005, correspond au besoin avéré de bien préparer l'avenir de l'IEDOM afin qu'il rende les meilleurs services au meilleur coût à ses partenaires.

Missions

Les missions attribuées à l'IEDOM se répartissent en trois champs distincts :

- des missions fondamentales de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème,

¹ L'ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut Statistique de la Polynésie Française).

- des missions de service public confiées par le législateur,
- des services d'intérêt général rendus à la collectivité, avec en particulier l'Observatoire économique et financier.

Des missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

MISE EN CIRCULATION ET ENTRETIEN DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent la qualité et assurent leur destruction.

Historique

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé le 1^{er} juillet 1944 aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission.

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à la Réunion.

Le 1^{er} janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Le 1^{er} janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1^{er} janvier 1999, en application de la loi n° 98546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

TENUE DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE LA POSTE

L'IEDOM tient, dans ses agences, les comptes ouverts dans les livres de la Banque de France au nom des établissements de crédit et de La Poste.

COTATION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA MOBILISATION DES CREANCES PRIVEES NON NEGOCIABLES

Les créances privées non négociables représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par lui peuvent être mobilisées auprès de la Banque de France ou, le cas échéant, de toute autre banque centrale de la zone euro en tant que contrepartie aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.



© G. DELAMAIRE

Rhumerie Saint-Maurice (Guyane)

RELAIS DES AUTORITES BANCAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

En collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation et de la surveillance bancaires, l'IEDOM veille au bon fonctionnement des établissements de crédit et des systèmes de paiement et d'échanges.

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEDOM communique aux établissements de crédit et met à disposition du public les textes réglementaires qui sont rendus applicables par décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat

Agissant pour le compte de l'Etat, et plus particulièrement pour le compte du ministère chargé de l'économie d'une part, et le ministère de l'outre-mer d'autre part, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.

MISE EN CIRCULATION DES MONNAIES DIVISIONNAIRES

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public, et, comme la Banque de France sur le territoire métropolitain, la mise en circulation des pièces métalliques dans les départements et les collectivités territoriales d'outre-mer.

GESTION DES COMPTES DU TRESOR PUBLIC

Le Trésor public dispose d'un compte courant à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités dans les départements et les collectivités territoriales d'outre-mer. Par ailleurs, l'IEDOM représente le Trésor dans les systèmes d'échanges de valeurs.

En ce qui concerne les valeurs autres que les chèques, la production des fichiers est centralisée depuis le printemps 2003 par certaines directions informatiques métropolitaines spécialisées et transmises directement à l'IEDOM Paris, point d'entrée unique pour le Trésor dans les DOM.

SURENDETTEMENT ET INFORMATION DU PUBLIC

L'IEDOM assure, dans les quatre départements d'outre-mer et à Saint-Pierre et Miquelon et prochainement à Mayotte, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques. Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM géré par l'IEDOM est intégré dans le FICP national géré par la Banque de France.

Dorénavant, l'ensemble des informations relatives aux incidents de paiement sur crédit et aux dossiers de surendettement de la métropole, des DOM et de Saint-Pierre et Miquelon est centralisé dans ce fichier national unique. Cette intégration permet aux particuliers exerçant leur droit d'accès d'obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant.



© Y. ELANA

Elevage ovin au Lamentin (Martinique)

Par ailleurs, l'IEDOM assure l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier Central des Chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure, enfin, l'exercice du droit au compte des particuliers.

Des services d'intérêt général rendus à la collectivité

Compte tenu de sa position particulière dans les collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'effectuer certains travaux d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire économique et financier des économies ultramarines, de la cotation des entreprises, de l'analyse des positions de place et de la gestion du système d'échange des moyens de paiement.



© J. PRESZBURGER

Marché de Saint-Paul (Réunion)

ROLE D'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a fondamentalement pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle des régions ultrapériphériques de l'Europe. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités, bien entendu sous forme agrégée, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières, ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture utilisées dans le cadre national et européen. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, bulletin trimestriel de conjoncture, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles.

L'IEDOM réalise également des tableaux de bord, des monographies ou des études spécifiques effectuées à la demande. Du fait de ses fonctions, l'Institut s'intéresse plus particulièrement à la situation financière et à la conjoncture des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales. Le site Internet de l'IEDOM, mis en ligne depuis 2001, restitue par ailleurs une partie de ces informations.

En collaboration avec l'AFD, l'IEOM, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française, l'IEDOM a participé au développement depuis 2004 du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), donnant un cadre statistique global d'analyse pour les économies ultramarines.

¹ L'ISEE et l'ISPF.

Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture, et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble¹.

GESTION D'INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES

L'IEDOM établit une fiche individualisée sur chaque entreprise et procède à la cotation de celle-ci à partir des informations qu'il collecte sur les entreprises de sa zone d'intervention (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques, arriérés de cotisations sociales) auprès des banques, des entreprises et des greffes. Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables selon des modalités sécurisées et standardisées.

PRODUCTION D'INFORMATIONS POUR LA COMMUNAUTE BANCAIRE

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisation de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place définissent les règles de collecte et de retour d'information.



Arrivée de l'amphidrome (Mayotte)

© G. LOIACONO

SYSTEMES D'ECHANGE DE MOYENS DE PAIEMENT

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'image chèques sur le SIT (Système interbancaire de télécompensation). Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, d'un montant supérieur à 5 000 euros, sont échangés dans le Centre d'échange physique (CEPC) de Paris et ceux de la Réunion et de Mayotte dans le CEPC de Saint-Denis de la Réunion géré par l'IEDOM.

¹ Cf. « Les études et publications », page 93.

L'organisation de l'IEDOM

Le Conseil de surveillance

En 2004, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est réuni deux fois : à Paris le 18 mars et à Cayenne le 13 octobre.

- **Président** ¹ : M. Jean-Paul REDOUIN, second sous-gouverneur de la Banque de France, représentant le gouverneur de la Banque de France pour une durée indéterminée.

- **Membres représentant la Banque de France** ² (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- ◆ M. Jean BONNARDIN, ancien contrôleur général,
- ◆ M. Jean-Pierre PATAT ³, ancien directeur général des études et des relations internationales,
- ◆ M. Yves BARROUX, secrétaire général,
- ◆ M. James BRUNEAU, directeur de la comptabilité,
- ◆ M. Didier BRUNEEL, directeur général des opérations,
- ◆ M. François GAUDICHET ⁴, directeur des entreprises,
- ◆ M. Gilles LARDY, directeur de l'émission et de la circulation fiduciaire

- **Membres, personnalités qualifiées** ⁵ (nommés pour quatre ans par arrêté conjoint du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et du ministre de l'Outre-Mer) :

- ◆ M. Patrick DOQUIN, suppléé par M. Bruno BLANDIN, représentant de la Guadeloupe
- ◆ M. Rémy-Louis BUDOC, suppléé par M. Bernard BOULLANGER, représentant de la Guyane
- ◆ M. Jean-Claude LUBIN, suppléé par M. Daniel ROBIN, représentant la Martinique
- ◆ M. Mohamed Ali HAMID suppléé par M. Jean-Luc LINHART, représentant Mayotte
- ◆ M. Alex HOW-CHOONG, suppléé par M. Philippe NARASSIGUIN, représentant la Réunion
- ◆ M. Rémy BRIAND, suppléé par M. Jean-Claude BRIAND, représentant Saint-Pierre-et-Miquelon

- **Membre, représentant du personnel** (élu le 18/10/2004 pour quatre ans) :

- ◆ M. Johny LATERRIERE, suppléé par Mme Annick OLINY.

¹ Décision du gouverneur de la Banque de France du 31/08/2000 publiée au JORF du 08/09/2000.

² Décision du gouverneur de la Banque de France du 01/09/2004 publiée au JORF du 14/09/2004

³ Décision du gouverneur de la Banque de France du 28/01/2002 publiée au JORF du 06/02/2002.

⁴ Décision du gouverneur de la Banque de France du 30/01/2003 publiée au JORF du 08/02/2003.

⁵ Arrêté du 08/03/2005 publié au JORF du 12/03/2005 qui porte renouvellement des conseillers nommés précédemment par l'arrêté du 15/12/2000.

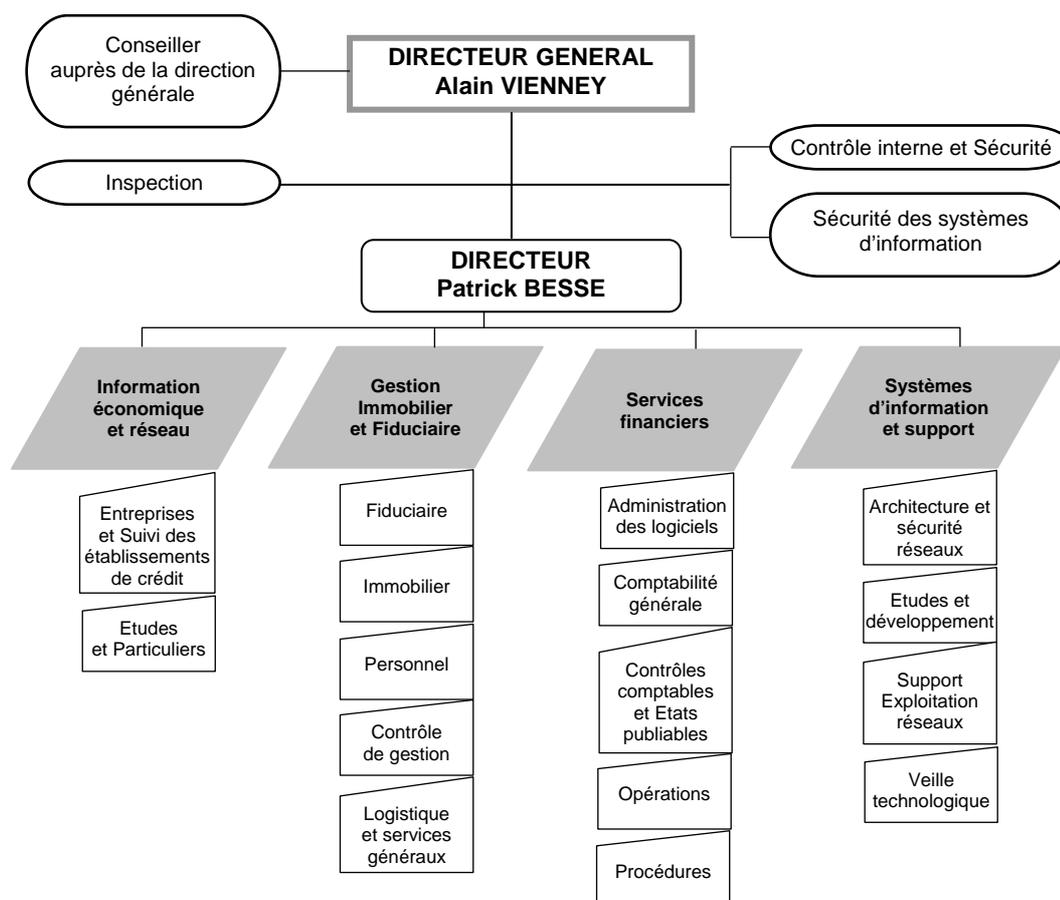
Membres désignés pour une durée indéterminée pour participer au Conseil de surveillance à titre d'observateur et sans voix délibérative :

- **pour le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie** ¹ :
Mme Isabelle RICHARD, suppléée par M. Julien MATABON
- **pour le ministère de l'Outre-Mer** ² :
Mme Annie IASNOGORODSKI, suppléée par M. Tho VO THANH

Le siège

Depuis le 1^{er} novembre 2003, Monsieur Alain VIENNEY, ancien directeur général de la Banque de France, a succédé à Monsieur Jean-Michel SEVERINO, directeur général de l'Agence française de développement, à la tête de l'IEDOM.

Au 1^{er} janvier 2005, le siège de l'IEDOM est organisé de la façon suivante :



¹ Arrêté du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 02/02/2004 publié au JORF du 14/02/2004.

² Arrêté du ministère de l'Outre-Mer du 16/10/2003 publié au JORF du 28/10/2003.

Les agences

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer dispose de six agences : à Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe, à Fort-de-France à la Martinique, à Cayenne en Guyane, à Saint-Denis à La Réunion, à Mamoudzou à Mayotte et à Saint-Pierre à Saint-Pierre et Miquelon.

Agence IEDOM de la Guadeloupe Directeur : Francis ROCHE TOUSSAINT

Boulevard Légitimus - BP 196
97155 POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. : (0.590) 93.74.00
Fax : (0.590) 93.74.25



Agence IEDOM de la Réunion Directeur : Hubert DOGNIN

4, rue de la Compagnie
97487 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : (0.262) 90.71.00
Fax : (0.262) 21.41.32



Agence IEDOM de la Guyane Directeur : Max REMBLIN

8, rue Christophe-Colomb - BP 6016
97306 CAYENNE CEDEX
Tél. : (0.594) 29.36.50
Fax : (0.594) 30.02.76



Agence IEDOM de Mayotte Directeur : Jean-François HOARAU

Avenue de la Préfecture - BP 500
97600 MAMOUDZOU
Tél. : (0.269) 61.05.05
Fax : (0.269) 61.05.02



Agence IEDOM de la Martinique Directeur : Charles APANON

1, boulevard du Général-de-Gaulle - BP 512
97206 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél. : (0.596) 59.44.00
Fax : (0.596) 59.44.04



Agence IEDOM de St-Pierre-et-Miquelon

Directeur : Bernard RATAFIKA
4, rue de la Roncière - BP 4202
97500 SAINT-PIERRE
Tél. : (0.508) 41.43.57
Fax : (0.508) 41.25.98



Les agences sont organisées en services « fonctionnels » et « opérationnels ». Les premiers ont en charge les activités comptables, informatiques, les opérations bancaires et de gestion. Les seconds sont composés d'un service de « l'émission », un service « entreprises », un service « particuliers » et un service « études et établissements de crédit ».

Chaque agence de l'IEDOM est dotée d'une cellule de contrôle interne. Cette cellule est placée sous l'autorité directe de la Direction de l'agence.

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM a poursuivi ou engagé les études préalables en vue de la construction de nouvelles installations à la Guadeloupe, à la Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane.

Les comités consultatifs d'agence

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du Directeur d'agence. Les comités sont composés de diverses personnalités représentant chacune un secteur particulier de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action et en particulier les positions de politique monétaire adoptées par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et de recueillir les éléments d'analyse de la situation économique.

Ressources humaines

Les ressources humaines de l'IEDOM manifestent le caractère décentralisé de l'établissement et sa forte implantation locale.

Sont rattachés à chaque direction d'agence¹ un comité d'établissement et un comité d'hygiène et de sécurité du travail. Par ailleurs, chaque agence dispose d'un statut du personnel qui intègre ses spécificités : le personnel soumis à mobilité est détaché par l'Agence française de développement.

¹ Dans les DOM.

L'effectif total de l'IEDOM était, au 31 décembre 2004, de 289 agents répartis comme suit :

- agences : 215 (dont 23 agents du siège affectés outre-mer)
- siège : 74

L'effectif des agences et du siège apparaît en diminution, plusieurs postes n'ayant pu encore être pourvus à la suite de départs à la retraite ou de mouvements de personnel.

En outre, la mise en place du dispositif de congé solidarité permet aux agents de partir à 55 ans en échange de l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Cette modalité de « pré-retraite » a été mise en place en 2003 à la Martinique et à la Réunion.

On notera l'importance du personnel féminin à la Guadeloupe et à la Martinique. Ces agents représentent presque les deux tiers de l'effectif des agences concernées.

La structure par âge du personnel de l'IEDOM est à rapprocher de l'ancienneté de l'établissement (1959) qui, depuis son origine, connaît un faible « turn over ».

71% des agents ont plus de quarante ans.

Ventilation du personnel par centre géographique

	31-12-2002	31-12-2003	31-12-2004
Agences :			
Guadeloupe	56	53	49
Guyane	34	33	33
Martinique	50	48	48
Mayotte	12	13	14
Réunion	62	60	61
Saint-Pierre-et-Miquelon	10	10	10
Siège	78	79	74
TOTAL	302	296	289

Répartition par genre de l'effectif au 31-12-2004

	Hommes	%	Femmes	%
Agences :				
Guadeloupe	19	39 %	30	61 %
Guyane	14	42 %	19	58 %
Martinique	17	35 %	31	65 %
Mayotte	10	71 %	4	29 %
Réunion	26	43 %	35	57 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4	40 %	6	60 %
Siège	42	56 %	32	44 %
TOTAL	132		157	
% TOTAL	46 %		54 %	

Répartition par âge de l'effectif au 31-12-2004

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Agences :				
Guadeloupe	1	8	39	1
Guyane		4	28	1
Martinique	1	15	32	
Mayotte		7	7	
Réunion	1	22	38	
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	2	7	
Siège	0	22	51	1
TOTAL	4	80	202	3

L'effort de formation, qui reste constant par rapport à 2003, continue d'être orienté vers l'adaptation de certains métiers aux outils et méthodologies de la Banque de France (fichiers entreprises, cotation) et vers les applications informatiques relatives à ces métiers. Il a aussi concerné la fonction études, le traitement du surendettement des particuliers, le contrôle interne et la sécurité.

Formation continue en 2004

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures de stage
Agences :		
Guadeloupe	25	1 318
Guyane	31	1 020
Martinique	32	1 866
Mayotte	7	253
Réunion	47	1 652
Saint-Pierre-et-Miquelon	3	91
Siège	49	1 979
TOTAL	194	8 179

Dans ce cadre, une convention signée fin 2001 avec l'IDEF (centre de formation de la Banque de France) a permis de former 26 agents qui ont suivi 899 heures de formation.

3 L'activité de l'IEDOM en 2004

La gestion des moyens de paiement

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département d'outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les monnaies métalliques.

LES BILLETS

● LES EMISSIONS NETTES

Les tableaux ci-après font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2004, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour la coupure concernée.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés » notamment à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés.



© F. GORSE

L'île aux Marins (Saint-Pierre et Miquelon)

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

Ainsi, dans les départements et collectivités d'outre-mer, la circulation fiduciaire a fait l'objet d'une estimation au premier semestre 2002 qui s'est traduite par un ajustement important du montant de l'avance Banque de France figurant au passif du bilan de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

Les ressources financières de l'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte est principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro pour lesquels la clé de répartition a été établie en combinant deux critères, la population et le PIB. Toutefois, il a été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 % qui apparaît cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national.

Le montant de l'avance inscrit au passif du bilan de l'IEDOM est ainsi régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Par ailleurs, l'Etat rémunère l'IEDOM pour la mise en œuvre des missions de service public qu'il lui a confiées.

Répartition des émissions nettes de billets par agences (situation en fin d'année, préalimentation comprise)

	Emissions nettes au 31/12/2003		Emissions nettes au 31/12/2004		Variations 2004/2003	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe	7 553	302,1	7 014	319,8	-7,1%	5,9%
Guyane	10 919	417,9	16 057	628,8	47,1%	50,5%
Martinique	8 160	272,5	8 572	304,8	5,1%	11,9%
Mayotte	1 972	79,7	2 450	110,0	24,2%	38,0%
Réunion	15 081	756,8	17 737	958,3	17,6%	26,6%
Saint-Pierre et Miquelon	148	4,8	181	6,0	22,1%	23,7%

**Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures
(situation en fin d'année, préalimantation comprise)**

		Emissions nettes au 31/12/2003		Emissions nettes au 31/12/2004		Variations 2004/2003	
		Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Billets de :	500 euros	385	192,5	507	253,4	31,6%	31,6%
	200 euros	483	96,7	552	110,4	14,2%	14,2%
	100 euros	5 441	544,1	7 381	738,1	35,7%	35,7%
	50 euros	12 021	601,0	15 738	786,9	30,9%	30,9%
	20 euros	16 002	320,0	17 780	355,6	11,1%	11,1%
	10 euros	6 381	63,8	6 601	66,0	3,4%	3,4%
	5 euros	3 118	15,6	3 451	17,3	10,7%	10,7%
Total		43 832	1 833,8	52 011	2 327,7	18,7%	26,9%

Au 31 décembre 2004, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élèvent à 2 327,7 millions d'euros en valeur, soit une augmentation de 26,9 % par rapport à fin 2003¹. En volume, les émissions nettes de billets représentent 52 millions de billets, soit une progression de 18,7 % par rapport à fin 2003². En métropole, les émissions nettes de billets euros ont augmenté de 9,9 % en valeur et de 12,4 % en volume.

L'évolution des émissions nettes de billets en Guyane, en valeur, en progression de 50,5 % par rapport à fin 2003, souligne le niveau important des transactions en numéraire et, par conséquent, de la circulation fiduciaire. La progression des émissions nettes en Guyane pèse pour 62,8 % dans l'évolution totale des émissions nettes de l'IEDOM.

A fin 2004, en Guyane, la part cumulée en valeur des coupures de 100, 200 et 500 euros représente 52 % de la circulation. Le taux de retour de ces valeurs est très faible, ce qui laisse supposer, outre l'utilisation de ces coupures à des fins de thésaurisation, toutefois limitée, une diffusion significative vers les pays limitrophes où les migrants utilisent fréquemment ces coupures comme moyen de transfert. Par ailleurs, en 2004, l'ouverture d'un accès routier vers Saint-Georges de l'Oyapock a permis aux Guyanais de se rendre en territoire brésilien pour y effectuer des achats. L'essentiel des transactions s'effectuent après opérations de change à la frontière, avec pour conséquence une évasion de billets euros du département.

Mayotte enregistre une progression des émissions nettes en valeur de 38 % par rapport à fin 2003. L'augmentation importante de la population (+ 4,1 % en moyenne entre 1997 et 2002), en partie due à l'immigration, explique le recours accru au numéraire d'une population peu bancarisée, aux ressources faibles ou irrégulières.

¹ Les émissions nettes de billet ont progressé en valeur de 42 % en 2003 par rapport à 2002.

² Les émissions nettes de billet ont progressé en volume de 28,4 % en 2003 par rapport à 2002.

■ Les émissions nettes des différentes coupures

La coupure de 20 euros demeure la coupure centrale en 2004. Elle représente 34,2 % des émissions nettes globales en volume au 31 décembre 2004, contre 59,1 % en métropole. Néanmoins, la part de la coupure de 20 euros continue de diminuer en 2004 : - 2,3 points par rapport à 2003 et - 4 points par rapport à 2002.

La part de **la coupure de 50 euros** continue de progresser. Elle représente 30,3 % des émissions nettes en volume au 31 décembre 2004, en progression de 2,8 points par rapport à 2003 où elle avait déjà augmenté de 3,8 points par rapport à 2002. La progression des émissions nettes du billet de 50 euros (+ 30,9 % par rapport à 2003) pèse pour 45,5 % dans l'évolution globale des émissions nettes au 31 décembre 2004. Le billet de 50 euros est plus utilisé dans les départements et collectivités d'outre-mer que dans l'hexagone où il ne représente que 9,1 % des émissions nettes, en repli de 2 points depuis 2002.

Les émissions nettes en volume de billets de 100 euros ont encore progressé de 35,7 % par rapport au 31 décembre 2003 (+ 57,4 % entre 2002 et 2003). La coupure de 100 euros est très demandée à la Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion. Les émissions nettes de billets de 100 euros en Guyane ont progressé de 53,6 % au 31 décembre 2004 par rapport à 2003, de 32,2 % à la Réunion et de 26,8 % à la Guadeloupe. En métropole, la coupure de 100 euros ne représente que 5,3 % des émissions nettes au 31 décembre 2004 (5,4 % en 2003), contre 14,2 % dans la zone IEDOM (12,4 % en 2003).

L'utilisation plus prononcée des coupures de 50 et de 100 euros tiendrait à plusieurs facteurs comme l'existence d'une économie informelle importante, l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et la reprise de la thésaurisation locale et même régionale. Ce phénomène est accentué à Mayotte et en Guyane en raison de la sous-bancarisation de la population, renforcée en Guyane par l'isolement de certaines communes à l'intérieur du département.

Ces mêmes raisons expliquent la forte progression en 2004, à Mayotte et en Guyane, des émissions nettes, en volume, de la coupure de 500 euros. En effet, elles ont enregistré respectivement une augmentation de 73 % et 66 % par rapport à fin 2003. A Mayotte en particulier, **le billet de 500 euros** s'impose comme la valeur phare des coupures de haute dénomination. Cette coupure est en effet fortement utilisée par les pèlerins qui se rendent à La Mecque et qui ramènent non seulement des marchandises détaxées destinées au négoce local, mais également de l'or.

■ La structure des émissions nettes

La structure des émissions nettes dans la zone IEDOM se traduit par une forte progression du montant moyen du billet en circulation qui s'établit ainsi à 44,8 euros (42 euros fin 2003,) contre 28,2 euros en métropole (29 euros en 2003). En 2004, la valeur moyenne du billet en circulation a augmenté de presque 3 euros dans la zone IEDOM et de presque 7 euros depuis fin 2002, alors qu'en métropole elle a perdu 1,4 euro depuis fin 2002.

Dans l'Eurosystème, le billet de 50 euros demeure la coupure centrale et représente 33,7 % des émissions nettes en volume à fin 2004 (32 % fin 2003). La coupure de 20 euros voit sa part diminuer de 1,3 point sur la même période. La valeur moyenne du billet en circulation dans l'Eurosystème s'établit ainsi à environ 51,9 euros (48,3 euros fin 2003).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2004

	2004			
	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
500 euros	507	1,0%	253	10,9%
200 euros	552	1,1%	110	4,7%
100 euros	7 381	14,2%	738	31,7%
50 euros	15 738	30,3%	787	33,8%
20 euros	17 780	34,2%	356	15,3%
10 euros	6 601	12,7%	66	2,8%
5 euros	3 451	6,6%	17	0,7%
	52 011	100,0%	2 327,7	100,0%

● LES MOUVEMENTS AUX GUICHETS

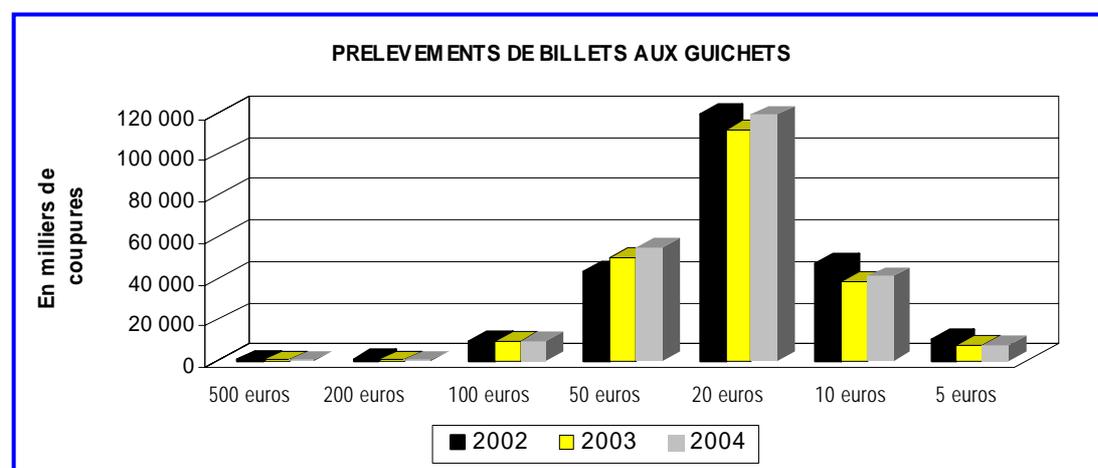
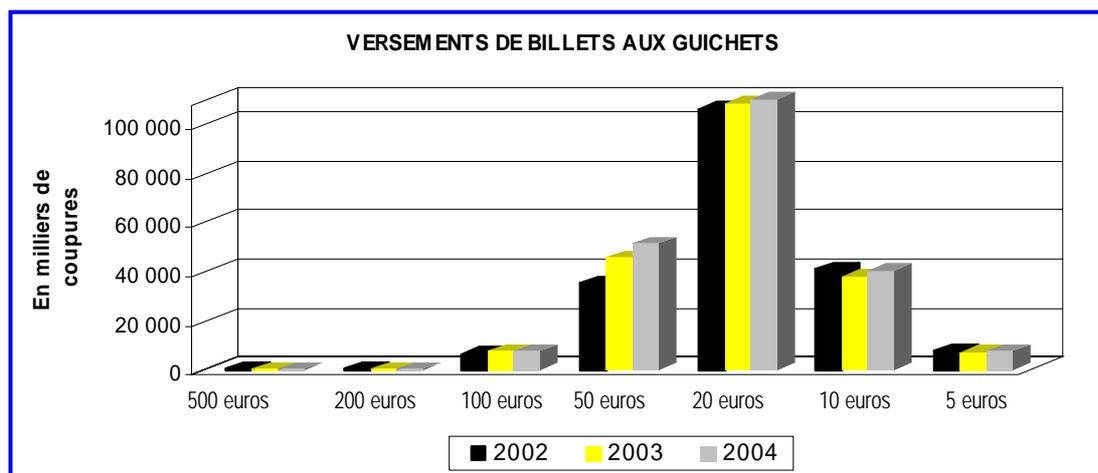
■ Les flux de billets

En 2004, les versements aux guichets, en volume, s'élèvent à 224 millions de billets contre 207 millions en 2003, soit une progression de 8,2 %. La plus forte augmentation des versements concerne la coupure de 50 euros, qui progresse de 12,4 % par rapport à 2003, et la plus forte baisse concerne la coupure de 200 euros qui diminue de 12,4 % par rapport à 2003. Les versements de billets de 20 euros pèsent pour 50 % dans l'évolution globale des volumes versés en 2004.

En 2004, le volume des prélèvements s'établit à 232,2 millions de billets contre 216,7 millions de billets en 2003, soit une hausse de 7,1 % par rapport à 2003. Le billet de 50 euros enregistre une progression de 10,9 % des volumes prélevés, alors que les prélèvements de billets de 200 euros continuent de baisser : - 10,3 % en 2004 par rapport à 2003 (- 51 % en 2003 par rapport à 2002). Les prélèvements de billets de 20 euros et de billets de 50 euros représentent respectivement 47 % et 35 % de l'évolution globale des volumes prélevés en 2004.

Le taux de retour¹ des billets de 100 euros est resté stable en 2004, 79,7 % contre 79,2 % en 2003, ce qui confirme qu'il s'agit d'une coupure « circulante » dans les départements d'outre-mer. Le taux de retour du billet de 500 euros atteint 55,7 % en 2004, en progression de 2,1 points par rapport à 2003. Les taux de retour de ces coupures, comparés au taux global de 96,5 %, donnent une indication sur le rôle de ces coupures dans les phénomènes de thésaurisation ou d'évasion vers les pays voisins de la zone.

¹ Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.



		Billets versés aux guichets		Billets prélevés aux guichets	
			Variations		Variations
Total	Année 2000	190 560 805	9,71%	193 782 322	7,95%
	Année 2001	207 296 555	8,78%	205 538 035	6,07%
	Année 2002	222 511 837	7,34%	230 598 743	12,19%
	Année 2003	207 145 536	-6,91%	216 740 697	-6,01%
	Année 2004	224 060 504	8,17%	232 168 444	7,12%

L'année 2004 se traduit par la progression par rapport à 2003, des volumes de billets versés francs et euros (+ 8,2 %) et prélevés aux guichets (+ 7,1 %), sauf à Saint-Pierre et Miquelon où les versements ont diminué de 8 % et les prélèvements de 4,5 %. Il faut rappeler qu'en 2002, les prélèvements incluaient la préalimentation des établissements de crédit ou assimilés (ECA) en billets euros et les versements à l'IEDOM enregistraient les excédents de la préalimentation reversés par les ECA. Ces éléments expliquent l'évolution enregistrée entre 2002 et 2003.

■ Les délais de retour des billets

Délais de retour des billets calculé sur 12 mois (janvier-décembre 2004)

En nombre de mois

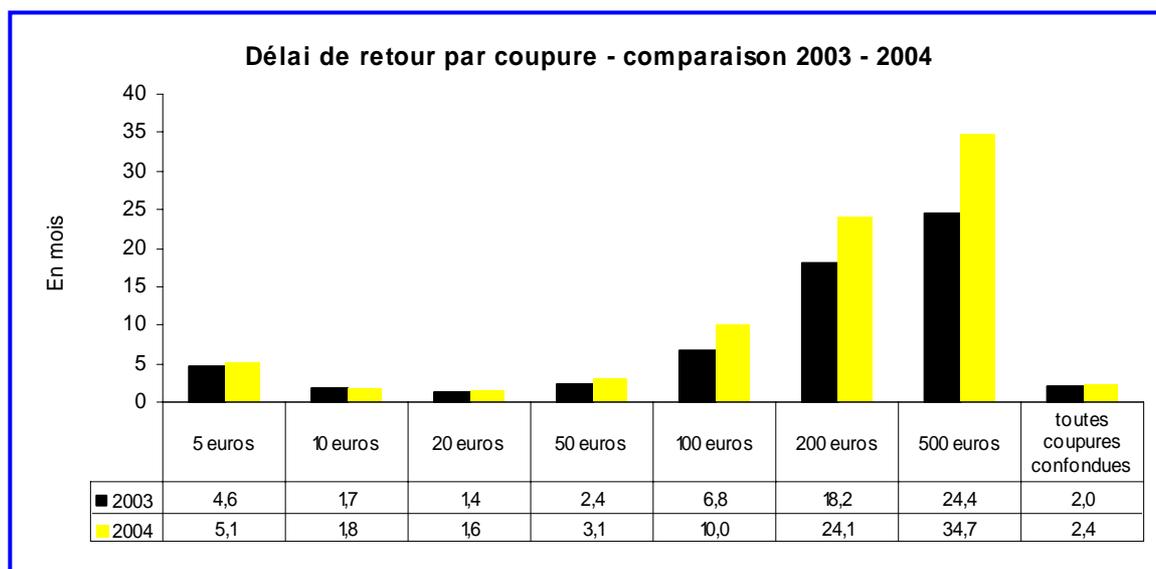
	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	Toutes coupures confondues
Guadeloupe	4,6	0,6	0,7	2,4	7,9	12,4	17,4	1,3
Guyane	29,5	27,9	7,1	12,1	53,1	1 401,7	718,5	11,3
Martinique	2,8	1,2	1,1	2,8	4,2	10,0	32,5	1,6
Mayotte	9,3	4,3	1,3	8,7	8,2	42,7	117,5	4,5
Réunion	3,7	1,4	1,3	2,5	7,7	17,0	27,9	2,2
Saint-Pierre et Miquelon	21,1	14,3	12,2	15,2	19,7	30,7	107,5	14,3
IEDOM 2004	5,1	1,8	1,6	3,1	10,0	24,1	34,7	2,4
IEDOM 2003	4,6	1,7	1,4	2,4	6,8	18,2	24,4	2,0
Métropole 2004	2,9	2,0	3,6	2,1	9,2	6,2	8,4	3,0
Métropole 2003	4,3	1,9	2,9	2,3	8,2	7,4	8,5	2,7

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour.

Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

En 2004, le délai de retour des billets, toutes coupures confondues, est de 2,4 mois dans la zone IEDOM contre 3 mois en métropole. Toutefois, des différences importantes sont à noter sur les hautes dénominations. Ainsi, dans la zone IEDOM, le délai de retour du billet de 500 euros est passé de 2 ans en 2003 à 3 ans en 2004, contre 8,4 mois en métropole. Le délai de retour du billet de 200 euros est passé de 18 mois en 2003 à 2 ans en 2004, contre 6,2 mois en métropole et celui du billet de 100 euros de 6,8 mois en 2003 à 10 mois en 2004, contre 9,2 mois en métropole.

Calculé sur les 12 derniers mois, le délai de retour du billet de 500 euros en Guyane serait de 60 ans et celui du billet de 200 euros de plus de 100 ans. Sur la même période, à Mayotte, le délai de retour du billet de 500 euros serait de 10 ans. Ces résultats atypiques confirment que les billets de 500 euros et de 200 euros sont utilisés comme coupures de thésaurisation et qu'ils sortent vers les pays étrangers proches.



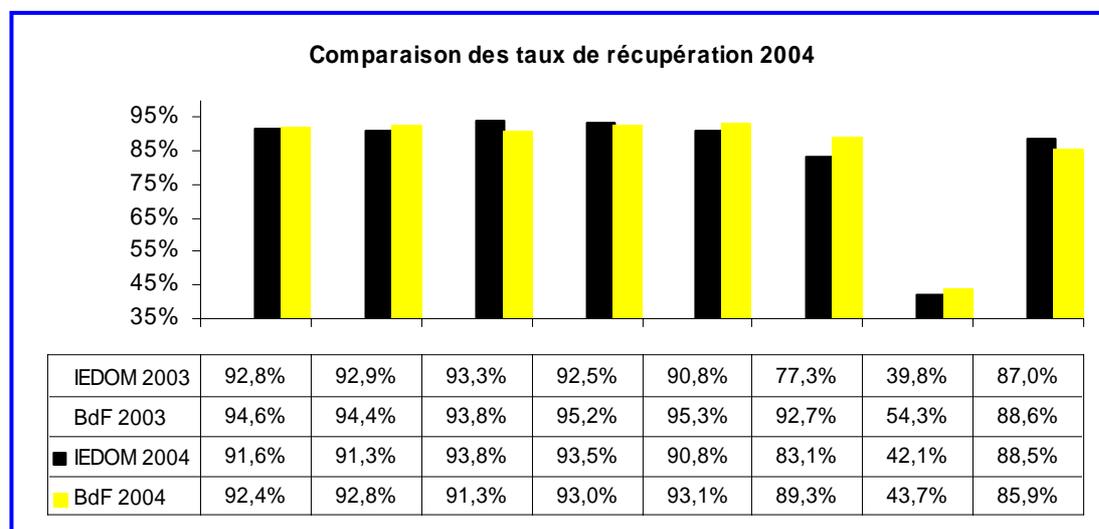
On observe un allongement du délai de retour global qui est passé de 1,8 mois en 2002 à 2 mois en 2003 et à 2,4 mois en 2004. Cet allongement est particulièrement marqué en 2004 pour les plus hautes dénominations.

■ Les taux de récupération des billets

Toutes coupures confondues, le taux de récupération à l'IEDOM a progressé de 1,5 point par rapport au taux moyen 2003 et s'établit en 2004 à 88,5 %, supérieur de 2,6 points au taux moyen constaté à la Banque de France (85,9 %) qui, il est vrai, a sensiblement baissé par rapport à 2003 (88,6 %).

Les taux de récupération des billets de 50 euros à 500 euros, compris entre 91 % et 93,5 %, se rapprochent de ceux de la Banque de France, voire les dépassent. Le taux de récupération des petites coupures a augmenté en 2004 de 2 points pour le billet de 5 euros et de 6 points pour le billet de 10 euros. Il est resté stable pour le billet de 20 euros. Bien que l'écart se soit réduit en 2004, les taux de récupération des petites coupures demeurent inférieurs à ceux constatés à la Banque de France.

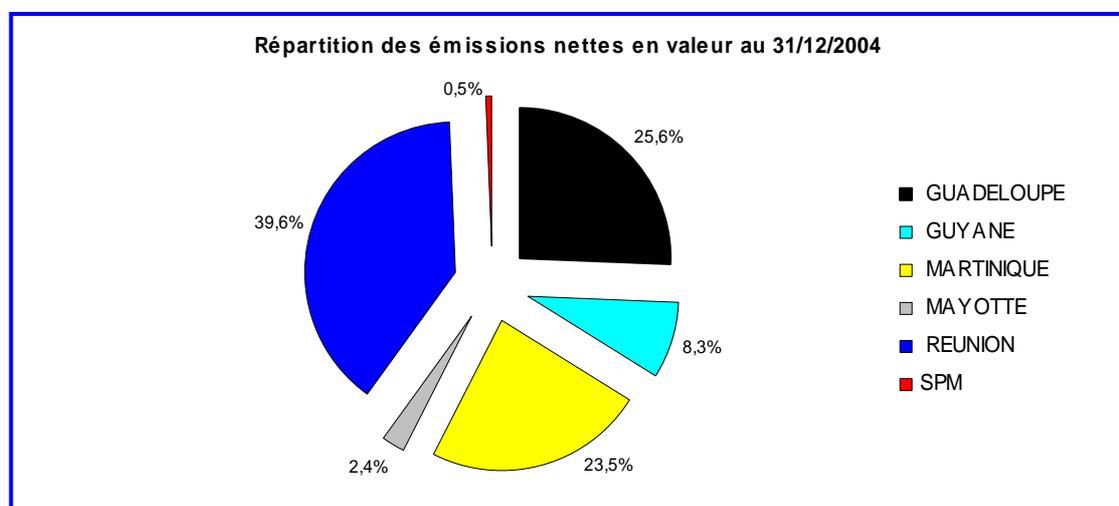
Dans les départements et collectivités d'outre-mer, la faiblesse des taux de récupération des coupures utilisées pour le rendu de monnaie (20 euros, 10 euros et 5 euros) s'explique par l'altération des billets sous des climats humides, par les usages locaux de manipulation des billets différents de ceux de la métropole et par un délai de retour global élevé, particulièrement pour le 5 euros (5 mois).



LES PIECES

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2004, le montant des émissions nettes de pièces métalliques dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon s'élevait à 56,8 millions d'euros, représentant 322,8 millions de pièces, en augmentation de 10,6 % en valeur et de 20,6 % en volume par rapport à 2003. En métropole, elles progressaient de 6,4 % en valeur et de 15,7 % en volume.



● LA REPARTITION DES COUPURES

La répartition des émissions nettes par coupure est à peu près équivalente sur tous les sites. Les pièces de 1 euro et 2 euros représentent respectivement 4,2 % et 3,7 % des émissions nettes globales en volume, contre 6,2 % et 5 % en métropole. Les coupures de 0,01 euro et 0,02 euro représentent respectivement 29,8 % et 25,5 % des émissions nettes en volume, contre 24,3 % et 21,4 % en métropole.

Les émissions nettes des pièces de 0,01 euro et 0,02 euro enregistrent les taux de progression les plus élevés par rapport à 2003, soit respectivement 25,7 % et 25,4 %.

Au 31 décembre 2004, les trois plus petites dénominations, dites les pièces rouges, représentent 71 % des émissions nettes de l'IEDOM, contre 60 % en métropole et 55 % dans l'Eurosystème. A l'inverse, les pièces de 0,50 euro, de 1 euro et de 2 euros représentent 12 % des émissions nettes de l'IEDOM, contre 17 % en métropole et 21 % dans l'Eurosystème.

● LA STRUCTURE DES EMISSIONS NETTES

La structure des émissions nettes en 2004 se traduit par une valeur moyenne de la pièce en circulation dans la zone IEDOM qui s'élève à 0,18 euro, en baisse constante par rapport à 2002 où elle était de 0,25 euro. En métropole, la valeur moyenne de la pièce en circulation est de 0,24 euro en 2004 et de 0,27 euro dans l'Eurosystème.

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2004

	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
2 euros	11 856	3,7%	23 712	41,7%
1 euro	13 594	4,2%	13 594	23,9%
0,50 euro	12 666	3,9%	6 333	11,1%
0,20 euro	24 447	7,6%	4 889	8,6%
0,10 euro	32 338	10,0%	3 234	5,7%
0,05 euro	49 352	15,3%	2 468	4,3%
0,02 euro	82 281	25,5%	1 646	2,9%
0,01 euro	96 308	29,8%	963	1,7%
	322 842	100,0%	56 838	100,0%

D'une manière générale, la forte progression des émissions nettes des coupures de 0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un taux de reversement¹ très faible aux guichets de l'IEDOM, même si, comme en métropole, il tend à s'améliorer entre 2003 et 2004.

Taux de reversement des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2004)

	0,01 euro	0,02 euro	0,05 euro	0,10 euro	0,20 euro	0,50 euro	1 euro	2 euros	Toutes coupures confondues
IEDOM 2004	6,0%	9,5%	16,8%	50,3%	66,3%	87,9%	78,4%	71,1%	30,6%
IEDOM 2003	3,9%	5,8%	14,7%	41,7%	62,0%	76,8%	77,8%	68,8%	26,2%
Métropole 2004	14,3%	19,8%	33,0%	66,4%	85,3%	92,6%	95,5%	87,8%	58,0%
Métropole 2003	9,4%	13,4%	26,7%	53,9%	76,3%	80,7%	84,6%	79,3%	49,1%

En 2004, dans la zone IEDOM, le taux de reversement global des pièces, toutes coupures confondues, s'établit à 30,6 %, soit une amélioration de 4,4 points par rapport à 2003, contre 58 % en métropole (+ 9 points par rapport à 2003). Pour toutes les coupures, les taux de retour sont sensiblement plus faibles que ceux observés en métropole.

Toutes coupures confondues, Mayotte enregistre le taux de reversement le plus élevé, 61,5 %, et la Martinique le plus faible, 18 %.

¹ Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

La remontée du franc

LE RETOUR DES BILLETS FRANCS

Au 31 décembre 2004, les versements de billets francs aux guichets de l'IEDOM dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon s'élevaient à 5 259,5 millions de francs en valeur (801,8 millions d'euros), soit 26,2 millions de billets. La valeur des billets francs récupérés représente 90,2 % de la circulation estimée par l'IEDOM au 31 décembre 2001, contre 94 % pour la France entière.

En 2004, 16 millions de francs (2,4 millions d'euros), soit 67 600 billets, ont été retirés de la circulation, contre 24,6 millions de francs (3,8 millions d'euros), soit 113 000 billets, en 2003.

Il est à noter que le taux de retour sur le billet de 200 FRF atteint 106 %, en raison d'apports extérieurs liés vraisemblablement à une déthésaurisation régionale. En revanche, le taux de retour demeure faible pour le 20 FRF (35 %).

LE RETOUR DES PIÈCES FRANCS

Au 31 décembre 2004, les versements de pièces francs aux guichets de l'IEDOM dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon s'élevaient à 227,8 millions de francs en valeur (34,7 millions d'euros), soit 171,6 millions de pièces. Au 31 décembre 2004, les pièces francs auraient ainsi fait retour à hauteur de 68,3 % de la circulation fiduciaire estimée par l'IEDOM au 31 décembre 2001 (57,2 % en 2003).

En 2004, les versements de pièces s'élevaient à 1,3 million de francs en valeur (0,2 million d'euros), soit 2,3 millions de pièces, contre 2 millions de francs en valeur (0,3 million d'euros), soit 4,2 millions de pièces versées au cours de l'année 2003.

Les pièces retirées de la circulation sont expédiées en métropole par voie maritime. Les dégagements intervenus depuis 2002 ont permis de rapatrier près de 1 035 tonnes de pièces.

Les retours de pièces entre le 31 décembre 2004 et le 17 février 2005 ont atteint 0,3 million d'euros en valeur et 4,3 millions en volume. Les derniers rapatriements de monnaies métalliques interviendront d'ici la fin de l'année 2005.

Pièces Francs	Pièces rapatriées en métropole (en tonnes)
Guadeloupe	270,8
Guyane	62,6
Martinique	261,0
Réunion	418,7
Mayotte	16,5
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,7
	1 035,4

Les systèmes d'échanges et leur évolution

LES CHAMBRES DE COMPENSATION

Depuis le 25 février 2002, les chambres de compensation des départements d'outre-mer et de Mayotte ont cessé toute activité avec la mise en place du système national d'échange d'images chèques (EIC) via le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT).

L'EIC via le SIT prévoit, pour des raisons de sécurité la circulation physique de certains chèques et leur échange entre banques dans un Centre d'Echange Physique des Chèques (CEPC). Ces CEPC sont au nombre de 3 : Paris, Monaco et la Réunion.

Le CEPC de la Réunion dont l'IEDOM assure la gestion, permet l'échange des chèques circulants remis et tirés localement.

Les chèques circulants correspondent notamment aux chèques dont le montant est supérieur ou égal à 5 000 euros et aux chèques hors normes.



© J. PRESZBURGER

Palétuvier – « l'arbre qui marche » (Guyane)

LES SYSTEMES D'ECHANGES AUTOMATISES

Dans les quatre départements d'outre-mer, les virements, les avis de prélèvements, les titres interbancaires de paiement et les lettres de change-relevés sont échangés, depuis fin 1998, sous la forme de fichiers magnétiques au sein du système interbancaire de télécompensation (SIT) métropolitain. Les établissements de crédit assurent la télétransmission de ces fichiers et leur représentation au SIT par l'intermédiaire de leurs têtes de réseau ou de leurs correspondants en métropole.

La tenue des comptes du Trésor

LE CADRE CONTRACTUEL

Les relations entre l'Institut d'émission et le Trésor sont définies par :

- l'article L. 711-3 du code monétaire et financier ;
- la convention du 31 janvier 1997 concernant la nature et les modalités des opérations enregistrées au compte courant du trésor ouvert dans les livres de l'Institut d'émission.

LES TRAITEMENTS

L'Institut d'émission est chargé d'exécuter et de centraliser les opérations effectuées par les comptables publics du Trésor, notamment les transferts de fonds avec les banques locales ou métropolitaines et l'encaissement des chèques déposés à ses guichets.

Les comptables publics accrédités situés dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon disposent de comptes d'opérations dans les livres de l'Institut d'émission qui enregistrent toutes les opérations courantes effectuées localement. Chaque opération est affectée d'une date de valeur et d'un code flux indiquant son origine.



Conques de lambis (Martinique)

Les écritures enregistrées quotidiennement sur les comptes d'accrédités, sommées par date de valeur et par codes flux, sont transférées en fin de journée sur un compte unique destiné à centraliser les écritures enregistrées sur l'ensemble des comptes d'accrédités.

Ce compte de centralisation est lui-même nivelé dès le lendemain matin par l'intermédiaire du compte ouvert au nom de l'Agence Comptable centrale du Trésor dans les livres de l'Institut d'émission.

Le compte de centralisation fait l'objet d'un arrêté mensuel en intérêt, au taux le plus bas pratiqué par la Banque Centrale Européenne pour ses interventions les plus récentes sur le marché monétaire.

L'exploitation des informations

LES CONVENTIONS DE PLACE

Le suivi de l'activité bancaire et financière des DOM, de la collectivité départementale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon constitue l'une des missions dévolues à l'IEDOM. De par sa position au cœur même du système bancaire, l'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit et assimilés des places où il exerce son activité, suit l'évolution des taux pratiqués sur ces marchés et, de façon plus générale, établit les statistiques financières des départements et collectivités départementale et territoriale d'outre-mer.

Dans ce cadre, l'IEDOM a mis en place en 2001 des conventions de place destinées à formaliser et contractualiser ses relations avec les différents établissements présents dans les DOM. Ces conventions définissent les informations dont souhaitent disposer les établissements de crédit pour le pilotage de leur activité et les informations spécifiques que ne traitent pas les systèmes nationaux ou qui revêtent une importance particulière dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Plus de 50 établissements ont signé ces conventions.

A travers ce projet de dynamique de place, l'IEDOM entend jouer pleinement son rôle d'observatoire du tissu économique, bancaire et financier, et constitue, de par sa neutralité, un lieu privilégié de rencontres et d'échanges d'informations entre les différents acteurs financiers des DOM.

Sur chaque site, les agences de l'IEDOM réunissent, plusieurs fois par an, les établissements de crédit de la place.

A Paris, la Direction Générale de l'IEDOM rencontre régulièrement les dirigeants des établissements de crédit ayant une activité dans la zone d'intervention.



Le port de Grand Rivière (Martinique)

LES ETUDES ET PUBLICATIONS

● LES ETUDES

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyse sur les DOM est croissante.

Ce phénomène s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et l'obligation faite aux acteurs locaux de bâtir leur propre expertise,
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la LOLF (Loi organique relative aux Lois de Finance),
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériphéricité.

Ces demandes s'orientent en particulier vers l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies, et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par le biais des nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles, et par sa participation au projet CEROM.

Le projet CEROM

Le projet CEROM¹, mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

L'avancement du volet « **comptes rapides** » s'est échelonné dans les différents DOM en 2004. La Guadeloupe, département pilote du projet, est en phase finale. La méthodologie de projection annuelle des comptes est quasiment en place et les comptes rapides de l'année 2002 devraient être publiés en juin 2005. La Martinique a entamé la phase initiale de ce volet avec la réalisation en novembre d'un TEI (Tableau d'Echanges Inter industriels). Cette première étape est prévue pour la Réunion en 2005.

L'élaboration d'**indicateurs synthétiques de conjoncture** est en cours. A la Guadeloupe, les travaux qui ont débuté en 2003 sont encore dans une phase d'accumulation d'expérience. Ce projet a démarré à la Réunion et à la Martinique respectivement en juin et novembre 2004. Les premiers résultats, encourageants, doivent cependant être testés avant publication. A signaler également l'élaboration pour la Réunion et la Guadeloupe, d'un tableau de bord visant à améliorer la perception de la situation conjoncturelle, ainsi que le lancement à Mayotte d'une étude prospective visant à estimer le produit intérieur brut. Ces travaux devraient être finalisés courant 2005.

Enfin, dans le cadre de la **promotion de l'analyse économique**, dernier volet du projet CEROM, des travaux sur l'économie de la Guadeloupe et une analyse des relations entre la croissance, l'emploi et la productivité à la Réunion ont été publiés en 2004. La rédaction d'un bilan macro-économique de la Martinique a été entamée au cours du dernier trimestre 2004. Elle devrait aboutir à une publication à la fin du premier semestre 2005.

¹ Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

Par ailleurs, en application de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise pour le compte du ministère de l'Outre-Mer et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM¹. Cette étude est transmise par les ministres au président du Sénat et au président de l'Assemblée Nationale.

● LES PUBLICATIONS PERIODIQUES

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année : tous les mois, la *Lettre de l'Institut d'émission* est publiée dans chaque agence ; tous les trimestres, l'IEDOM diffuse les résultats de ses enquêtes de conjoncture accompagnés des indicateurs de suivi économique et financier à travers les *bulletins trimestriels de conjoncture* ; enfin, chaque année, sont réalisés une *monographie* par département et un *rapport général de l'établissement*.

■ Les Lettres de l'Institut d'émission

Ce document de quatre pages à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence². Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie, d'autre part, des informations relatives aux activités de place de l'Institut et aux principaux acteurs économiques et financiers de chaque agence.

■ Les bulletins trimestriels de conjoncture - Suivi de la conjoncture économique et suivi de la situation financière et bancaire

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré au « suivi de la conjoncture économique », l'autre au « Suivi de la conjoncture financière et bancaire ». Ces bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Le bulletin « suivi de la conjoncture économique » appréhende l'évolution des principales variables conjoncturelles de chaque DOM et collectivités au travers d'indicateurs économiques et d'une enquête d'opinions réalisée auprès des principaux chefs d'entreprise et englobant tous les secteurs importants de l'économie.

¹ Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles – Les Notes de l'Institut d'émission », page 97.

² A partir de l'année 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraîtra tous les trimestres et non plus tous les mois.

Le bulletin « suivi de la conjoncture financière et bancaire » retrace, quant à lui, dans chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des concours consentis. La mise en place depuis 2003 d'une enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit a permis d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs financiers.

■ Les rapports annuels des agences

Les rapports monographiques présentent de façon détaillée la situation économique et financière de chaque département et collectivité, au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes.

Documents de référence, il s'agit de recueils d'informations destinés particulièrement à permettre à un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la zone concernée.

■ Le rapport annuel du siège

Le rapport du siège présente l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM et fait une synthèse de la situation économique et monétaire des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Il s'agit d'un document destiné principalement à fournir une information sur l'activité de l'IEDOM.

● LES PUBLICATIONS THEMATIQUES OU SECTORIELLES

De façon ponctuelle et parallèlement aux publications périodiques, l'IEDOM diffuse des *Notes de l'Institut d'émission*, des *Notes expresses* et des *études sectorielles* sur divers sujets récurrents ou non et sur des thèmes intéressant l'ensemble des départements ou l'un d'entre eux.

Nombre de publications thématiques

	2002	2003	2004
Notes de l'Institut	5	5	4
Notes expresses	5	8	7
Etudes sectorielles	2	2	-
Contribution aux publications CEROM	-	-	2

NB : Dans le cadre du projet CEROM, les publications ont démarré en 2004.

■ Les Notes de l'Institut d'émission

Chaque année, l'IEDOM publie des études approfondies sur des thèmes ayant trait à l'économie et au financement dans sa zone d'intervention. Ces notes (10 à 25 pages) agrègent des données chiffrées émanant des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM. En 2004, quatre notes de l'Institut ont ainsi été publiées.

◆ *Le tourisme à la Réunion*

Le département de la Réunion représente dans l'océan Indien une destination à fortes potentialités. A cet effet, il a choisi de promouvoir le concept de « tourisme vert-bleu », tourisme de randonnées associé à un tourisme balnéaire. Cette étude, parue en janvier 2004, tente d'évaluer le poids du secteur du tourisme dans l'économie locale, en caractérisant ses principaux atouts et faiblesses, et d'analyser la situation économique du secteur de l'hôtellerie à la Réunion.



Hôtel Concorde de Bellepierre (Réunion)

◆ *Le secteur du rhum à la Martinique en 2003*

La production du rhum reste une des principales activités agro-alimentaires de la Martinique et bénéficie depuis 1996 de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le rhum agricole (qui représentait 85 % de la production totale en 2003). Cette note, parue en juin 2004, dresse un état des lieux du secteur du rhum à la Martinique : sa place dans l'économie de l'île, le marché du rhum et le positionnement du rhum martiniquais, la situation financière des distilleries ainsi que les problèmes environnementaux découlant de cette activité.

◆ *L'activité bancaire dans les DOM en 2003 : Les conditions d'exploitation des banques locales – Le coût du crédit¹*

Cette publication, parue en octobre 2004, est réalisée sur la base des informations recueillies auprès d'échantillons d'établissements représentatifs de l'activité bancaire des départements d'outre-mer. Après un aperçu des principales tendances de l'année 2003 faisant ressortir une reprise de l'activité bancaire, cette note analyse à l'aide d'une série de ratios les conditions d'exploitation des banques locales (les contraintes d'exploitation, les résultats, la constitution du produit net bancaire et des marges). Elle présente enfin les résultats des enquêtes semestrielles de l'IEDOM sur le coût du crédit aux entreprises auprès des établissements retenus dans l'échantillon.

¹ Cette étude est transmise par les ministres de l'Outre-Mer et de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, au président du Sénat et au président de l'Assemblée Nationale.

◆ *La distribution automobile à la Réunion*

La distribution automobile constitue une branche significative de l'économie de la Réunion avec un doublement du parc automobile au cours de la dernière décennie. Ce potentiel de croissance reste élevé au regard de l'augmentation de la mobilité de la population, de l'élévation du niveau de vie des ménages et du développement du crédit à la consommation. Cette étude, éditée en décembre 2004, souligne les caractéristiques du marché de l'automobile et présente une analyse financière d'un échantillon de treize concessionnaires réunionnais entre 1999 et 2002.

■ **Les Notes expresses**

Complément des autres publications, les notes expresses sont des études synthétiques de quatre pages sur des thèmes aussi divers que ceux des notes de l'Institut. Il peut s'agir d'un point de situation sur une activité propre de l'IEDOM (surendettement, fichiers, circulation fiduciaire, cotation...), un point de conjoncture particulier (situation d'une branche ou d'un secteur), une information rapide sur le financement de l'économie (coût du crédit).

Sont parues en 2004 les notes expresses suivantes :

- ◆ n°14 : *Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 (janvier)*
- ◆ n° 15 : *Le secteur automobile à la Guadeloupe (mars)*
- ◆ n° 16 : *Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 (mars)*
- ◆ n° 17 : *L'impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003 (octobre)*
- ◆ n° 18 : *Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (décembre)*
- ◆ n° 19 : *La formation du produit net bancaire des banques en Guyane (décembre)*
- ◆ n° 20 : *L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (décembre).*

■ **Les études sectorielles**

Ces documents présentent le bilan et le compte de résultat agrégé de chaque secteur et sous-secteur établi sur la base des documents comptables des entreprises et une batterie de ratios financiers pour chaque secteur et sous-secteur. Ces données sont mises en perspective avec les données des autres départements mais aussi avec celles des entreprises métropolitaines de même taille dans des tableaux de synthèse comparatifs.



© B. BOURGAIN

Petite terre – Le rocher (Mayotte)

L'objectif de ces ratios est de permettre à une entreprise d'un secteur donné de se situer par rapport aux résultats des entreprises du secteur dans le département et en métropole.

En 2004, certaines évolutions du fichier des bilans de l'IEDOM ont, de manière temporaire, gêné la production d'études sectorielles¹.

LE SITE INTERNET

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Le site Internet de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>) propose au public plus d'une centaine de pages permettant notamment à l'internaute de pouvoir accéder directement :

- aux six dernières Lettres de l'Institut d'émission ;
- aux cinq dernières synthèses et vues d'ensemble des bulletins trimestriels de conjoncture ;
- au rapport annuel et aux synthèses des fascicules géographiques ;
- aux notes expresses.



© F. FICHTOT

Vue sur l'étang Boulot (Saint-Pierre et Miquelon)

LA REFORME DE LA POLITIQUE DE PUBLICATION

Dans le cadre du Plan d'entreprise, et à la suite notamment des contacts pris avec les acteurs économiques et financiers locaux en 2004, l'IEDOM a engagé une rénovation de sa politique de publications. Cette réforme va en particulier se traduire en 2005 par :

- le remaniement de la gamme des publications (refonte des bulletins trimestriels de suivi de la conjoncture financière et bancaire, mise en place d'une synthèse trimestrielle de la conjoncture économique domienne),
- la définition d'une ligne éditoriale précise pour chaque produit de la gamme et la coordination de la programmation des thèmes retenus dans les différents départements ou collectivités d'outre-mer,
- la refonte du site Internet.

¹ Cf. « La centrale des bilans », page 79.

Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue trois niveaux de contrôle :

- **le contrôle de premier niveau** s'exerce au siège et en agence au travers :
 - des contrôles courants des opérations sous la responsabilité des chefs de service ;
 - des cellules de contrôle interne et par un reporting à la Banque de France en ce qui concerne les activités exercées pour son compte ;
- **le contrôle de deuxième niveau** est exercé par l'Inspection qui rend compte à la direction générale. Ses rapports sont par ailleurs communiqués au Contrôleur général de la Banque de France ;
- **le contrôle de troisième niveau** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (Commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

Le dispositif de contrôle interne repose :

- **au siège** (en dehors des processus de contrôle propres à chaque métier) :
 - 1. sur le pôle « contrôle interne et sécurité »** qui est appelé à intervenir tant sur les services centraux que dans les agences de l'IEDOM. Son rôle consiste à définir et mettre en oeuvre les processus de contrôle interne. Il veille également à la couverture des différents processus opérationnels, recensés dans une cartographie, par des procédures et par des instructions de travail. Le responsable du pôle est secrétaire du comité des procédures, il définit et mène les actions de sécurité physique en agences et assure la mission de correspondant Tracfin. Enfin, le pôle exerce la fonction de gestionnaire local de sécurité du système d'information de la Banque de France ;

2. au niveau de la direction, **sur le comité des procédures**. En 2004, la base du logiciel contenant les processus, procédures et instructions de travail a été mise à disposition pour tous les agents du siège, après sécurisation du serveur intranet; il en sera de même pour la plupart des agences via les « Virtual Private Network » (VPN) en 2005. De plus, fin 2004, ont été créés un comité budgétaire et un comité de sécurité des systèmes d'information ;

3. au niveau de la direction générale, **sur le comité d'audit et du contrôle interne** qui a pour rôle l'examen :

- du programme prévisionnel des missions de l'Inspection,
- des conclusions des rapports de l'Inspection et des Commissaires aux comptes,
- des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées,
- des rapports du contrôle interne,
- des comptes-rendus du Comité de Sécurité des Systèmes d'Information (COSSI).

Depuis le 1^{er} février 2005, il a également pour mission de valider les plans de prévention des risques.

- **En agence** :

Sur la base des instructions du siège et sous l'autorité du directeur, le contrôle interne repose, en dehors des processus de contrôle propres à chaque métier, sur :

1. les cellules de contrôle interne (CCI) :

- chaque agence dans les quatre départements d'outre-mer est dotée d'une CCI et une délégation expresse est donnée dans ce domaine au directeur adjoint dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- en 2004, une « mallette » d'outils de contrôle a été mise en œuvre.



© T. DE GUBERNATIS

Le port de Gustavia – Saint-Barthélemy (Guadeloupe)

2. la direction de l'agence qui reste responsable du contrôle interne au sein de l'agence et qui à ce titre doit accomplir certaines diligences au cours de l'année.

En 2004, un ensemble de procédures de contrôle a été défini et mis en œuvre. Par ailleurs, l'IEDOM s'est doté de règles de déontologie professionnelle.

La démarche de maîtrise des risques

L'approche de la maîtrise des risques a été mise en exergue dès 2002 à l'IEDOM, devenant un objectif majeur du contrôle interne. A cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques a été engagé.

En 2004, dans le cadre du Plan d'Entreprise, la mise en place d'un Processus de Management des Risques (PMR) s'est inscrite dans les priorités. Aussi l'IEDOM a-t-il intégré cette démarche tout en continuant à développer sa cartographie des processus, ses procédures et instructions de travail.



© CCI
Carbet en forêt (Guyane)

Pour cela, l'approche a consisté à engager le recensement des risques de chacun des processus opérationnels de l'IEDOM.

Dans un premier temps, la démarche s'est portée sur les missions de Banque Centrale, et dans un second temps, sur les missions de Service Public (conduites pour le compte de l'Etat).

Le domaine de la sécurité

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences. Le contrôle de la sécurité des services du siège en liaison avec l'AFD ;
- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens dans les agences.

La sécurité des systèmes d'information

Les règles de sécurité relatives aux Systèmes d'Information (SI) s'appliquent à l'ensemble de l'organisation : siège et agences, services fonctionnels et opérationnels, personnels internes et intervenants extérieurs.

Le pôle de la sécurité des S.I. est chargé par délégation de la Direction de l'IEDOM de mener plusieurs missions et notamment celles relatives à :

- la définition, en fonction des niveaux de risque arrêtés par la Direction de l'IEDOM et en relation avec les services de la division Informatique, des normes et mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les domaines suivants : la gestion des données, les matériels et logiciels de base, l'exploitation informatique, la sécurité physique, le développement et la gestion des applications;
- la coordination « technique » des actions des contrôleurs internes des agences et à leur formation en ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information ;
- la définition, au suivi et à l'animation d'un comité de suivi de la sécurité des systèmes d'information.

Afin de mener à bien ces missions, plusieurs textes légaux, réglementaires ou conventionnels fondent l'existence et l'exigence de la fonction « Sécurité des systèmes d'information »¹.

En 2004, les principales actions réalisées sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'une charte d'utilisation des outils informatiques à l'échelle de tout l'IEDOM, annexée au règlement intérieur ;
- l'acquisition et la mise en œuvre d'un outil de chiffrement des échanges électroniques qui garantit l'intégrité et la confidentialité des informations transmises ;
- l'harmonisation et renforcement des dispositifs de protection contre les attaques de type virus et spam ;
- le renforcement de la stratégie de protection contre les risques externes et de continuité des activités.

¹ Les principaux sont ceux relatifs aux thèmes suivants : la protection des données nominatives notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; la protection du secret de la correspondance ; les atteintes aux droits de la personne ; les atteintes à la propriété intellectuelle ; les atteintes aux systèmes de traitement automatisés des données ; les dispositions relatives à la cryptologie et à la signature électronique ; la réglementation du CRBF 97-02 et sa modification la CRBF 2004-02 ; le livre blanc de la Commission Bancaire sur la Sécurité des Systèmes d'information ; le livre blanc de la Commission Bancaire et de la Banque de France sur les conséquences prudentielles de l'Internet.

La communication externe

Pleinement intégré désormais à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à sa position institutionnelle, conforme à ses besoins et à ses ambitions. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer une plus grande visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique comme du grand public ;
- de conforter sa position de pôle de référence pour l'outre-mer tant par rapport à la Banque de France et à l'Eurosystème que par rapport aux pouvoirs publics nationaux et locaux.

Pour cela, l'IEDOM s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :

- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant en étroite association avec la Banque de France ;
- œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultra-marines.



© Y. ELANA

Rue piétonne à Fort-de-France (Martinique)

Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles : l'une début janvier à l'occasion de la présentation des vœux à la presse et l'autre fin juin lors de la parution du rapport annuel de l'IEDOM et des monographies départementales des agences. Ces dernières jouent au demeurant un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place des agences.

De ce point de vue, leur mission est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur délivrer une appréciation de la situation économique et financière de la zone concernée ;
- relayer les messages délivrés par la direction générale depuis la métropole en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France pour le compte de laquelle elles assurent la continuité territoriale pour les missions monétaires et, plus largement, des préoccupations de l'Eurosystème.

La coopération régionale

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM essaye de développer des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien et en Amérique du Sud. L'objectif est double : mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée de la Banque de France, représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français et partager des expériences sur les métiers communs, voire développer de véritables projets de coopération.

Coopération régionale avec les banques centrales de la zone océan Indien

Dans la zone Océan indien, l'IEDOM s'est efforcé, notamment depuis 2003, de tisser des liens avec les banques centrales de la Région.

Deux expériences concrètes, de nature assez différente, ont ainsi pu être engagées, l'une avec la Banque centrale de l'île Maurice (Bank of Mauritius) et l'autre avec celle de la République fédérale des Comores (Banque centrale des Comores).

BANK OF MAURITIUS (BOM)

En mars 2003, au cours d'une mission à la Réunion, M. B.R. Gudjadhur, Vice-Gouverneur de la BoM, a pu, avec l'IEDOM, rencontrer différents acteurs économiques et évoquer des perspectives de coopération, notamment dans le domaine de la centralisation des informations bancaires et financières (risques, impayés sur chèques et crédits aux particuliers, suivi de l'activité des banques et des entreprises de la place) ainsi que dans celui des études (partage d'informations et études sectorielles à mener en commun).

Cette dernière piste de coopération a été confirmée plus récemment, à l'occasion de nouveaux contacts pris fin 2004 par la direction générale de l'IEDOM et son agence locale de la Réunion avec la BoM. C'est en effet dans le cadre plus général de la coopération économique régionale que les deux institutions souhaitent pouvoir conjuguer leurs expertises, les enjeux de la mondialisation se posant en des termes similaires pour les entreprises des deux îles (négociation sur l'OCM-Sucre, partenariats avec l'Union européenne, étroitesse des marchés intérieurs). La coopération de l'IEDOM et la BoM, dans leur rôle d'observatoire économique et financier, devrait pouvoir enrichir les réflexions en cours.

BANQUE CENTRALE DES COMORES (BCC)

A la demande du gouvernement de la BCC (qui est l'une des Banques centrales de la zone Franc) et sous l'impulsion des administrateurs français (Trésor français, Banque de France et Agence Française de Développement), une convention de coopération à vocation générale a été signée avec l'IEDOM en septembre 2003 pour appuyer la BCC dans la mise à niveau de ses systèmes comptables et d'information.

Plusieurs missions ont été conduites par les équipes de l'IEDOM en fin d'année 2003 et au cours de l'année 2004 en vue de définir précisément les priorités avec le gouvernement de la BCC et d'entamer les travaux nécessaires. En dehors de l'important chantier comptable qui fait l'objet d'une assistance technique de la Banque de France (BDF) sur contrat du Fonds Monétaire International, le programme de mise à niveau porte avant tout sur une refonte complète du système d'information. A cet effet, un protocole tripartite (BCC, BDF, IEDOM) concernant la partie informatique a été signé en septembre 2004.

Les actions réalisées ont été les suivantes :

- mise en place d'une nouvelle architecture informatique,
- installation d'un nouveau logiciel de caisse pour le fiduciaire et lancement d'un appel d'offre pour la comptabilité, qui a débouché sur la mise en production d'un nouveau système comptable au début de l'année 2005.



© M.-A. LECLERCO
Chantier de basculement des eaux : partie arrière de la foreuse (Réunion)

Ce projet de coopération entre la BCC, l'IEDOM et la BDF est ainsi entré dans une phase opérationnelle en 2004. Les actions engagées pour renforcer les capacités de la BCC devront être consolidées en 2005 par des opérations de formation et par la mise en place d'un corpus de procédures.

Coopération régionale avec la Banque centrale de Suriname

Une mission exploratoire de l'IEDOM Guyane s'est rendue au Suriname en octobre 2004 avec pour objectif de nouer un premier contact avec les responsables de la Banque centrale du Suriname dans le but d'explorer les domaines d'éventuelle coopération.

4 Les comptes de l'IEDOM

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de l'IEDOM

La situation patrimoniale

Regroupement des postes du bilan par principales activités

	31/12/2004 (M€)	31/12/2003 (M€)	Variation 2004/2003
Avance Banque de France	2 042,2	1 518,0	524,2
Avoirs en euros	-2 295,1	-1 782,0	-513,1
Opérations avec le Trésor Public	102,2	118,4	-16,2
Comptes des établissements de crédit	0,0	0,0	-0,0
Autres emplois – ressources	150,7	145,6	5,1

sans signe : Ressources nettes
 signe négatif : Emplois nets

AVANCE BANQUE DE FRANCE ET BILLETS EN CIRCULATION

	31/12/2004 (M€)	31/12/2003 (M€)	Variation 2004/2003
Passif			
Avance Banque de France	2 042,2	1 518,0	524,2

En application des dispositions de l'article L.711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

En contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM pour son compte, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée. A compter du 1^{er} février 2003, le montant de l'avance correspond à une fraction du montant (actuellement 3 %) des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, sous déduction du montant compensatoire déterminé conformément à l'article 4 de la décision 2001-16 de la Banque Centrale Européenne.

Ce montant fait l'objet d'un ajustement mensuel.

Ainsi, l'évolution de l'avance constatée entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 (524,2 M€) correspond au montant des ajustements opérés au titre des mois de décembre 2003 à novembre 2004, période au cours de laquelle le taux d'accroissement mensuel s'est établi à 3 % en moyenne.

Le mouvement réel des prélèvements et versements aux guichets des agences est retracé dans le document présentant l'activité fiduciaire en 2004.

AVOIRS EN EUROS

	31/12/2004 (M€)	31/12/2003 (M€)	Variation 2004/2003
Actif			
Comptes Banque de France	2 294,6	1 782,0	512,6
Autres disponibilités	0,5	0,0	0,5
Solde	-2 295,1	-1 782,0	-513,1

L'IEDOM dispose de comptes courants ouverts à la Banque de France, sur lesquels sont enregistrés l'essentiel de ses avoirs.

De date à date, ce poste a diminué de 513,1 M€. Cette variation résulte principalement des ajustements du montant de l'avance Banque de France intervenus au cours de l'exercice 2004.

OPERATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

	31/12/2004 (M€)	31/12/2003 (M€)	Variation 2004/2003
Passif			
Trésor - ses émissions de pièces	1,9	2,0	-0,1
Compte courant du Trésor Public	100,3	116,4	-16,1
Solde	102,2	118,4	-16,2

Le poste « Trésor - ses émissions de pièces » est représentatif des émissions nettes de pièces en euros et du retrait des pièces en francs au mois de décembre.

Le compte courant du Trésor Public centralise quotidiennement les opérations enregistrées sur les comptes des comptables publics accrédités et fait l'objet d'un nivellement quotidien sur le compte d'opérations de l'Agence comptable centrale du Trésor.

Ce poste reflète la position des comptes des accrédités du Trésor au dernier jour du mois de décembre. La diminution de son solde entre les clôtures des deux exercices (- 16,1 M€) n'est pas représentative de son évolution en cours d'année.

AUTRES EMPLOIS-RESSOURCES

	31/12/2004 (M€)	31/12/2003 (M€)	Variation 2004/2003
Actif			
Valeurs mobilières de placement	7,8	7,4	0,4
Comptes de recouvrement	55,9	53,7	2,2
Débiteurs divers	17,1	7,2	9,9
Valeurs immobilisées	16,9	17,3	-0,4
Sous-total actif	97,7	85,6	12,1
Passif			
Comptes de recouvrement	61,6	71,2	-9,6
Créditeurs divers	19,9	14,7	5,2
Provisions	23,4	18,8	4,6
Dotation en capital	33,5	33,5	0,0
Réserves	89,1	89,1	0,0
Report à nouveau	1,6	3,2	-1,6
Résultat de l'exercice	19,3	0,7	18,6
Sous-total passif	248,4	231,2	17,2
Solde	150,7	145,6	5,1

L'évolution des autres emplois-ressources se traduit par une augmentation des ressources nettes de 5,1 M€ qui s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Variation des ressources

– Augmentation du résultat de l'exercice (+ 18,6 M€), dont 14 M€ reposent uniquement sur la modification du régime fiscal applicable aux bénéficiaires nets versés par l'IEDOM à la Banque de France :

- dégrèvement d'IS obtenu sur les dividendes versés en 2001 et 2002 : + 9,5 M€
- créance née du report en arrière des déficits fiscaux de 2002 et 2003 : + 4,5 M€

– Augmentation du poste créditeurs divers (+ 5,2 M€), compte tenu de la dette d'impôt sur les sociétés comptabilisée au 31 décembre 2004 de 4,4 M€.

– Augmentation des provisions (+ 4,6 K€), principalement liée aux engagements sociaux et au transfert du Fonds de prévoyance (+ 5 M€).

Variation des emplois

– Augmentation du poste débiteurs divers (– 9,9 M€) : les prestations de services rendus au Trésor dans le cadre de la Commission Euvrad (8,4 M€ au titre de 2004 et du solde de 2003) sont versées à l'IEDOM en janvier 2005.

– Variation du solde net Actif – Passif des opérations de recouvrement (– 11,8 M€).

Les résultats

Compte de résultat au 31 décembre	2004	2003	Variation
	(M€)	(M€)	2004/2003
1-Résultat net des activités de l'IEDOM	50,2	39,5	27,0%
Produit net d'intérêt	41,2	33,9	21,5%
Intérêts et produits assimilés	41,4	33,9	22,1%
Charges d'intérêts et commissions	-0,2	0,0	NS
Net des autres produits et charges	8,9	5,6	60,3%
Produits divers d'exploitation	10,0	7,6	30,4%
Charges d'exploitation bancaires	-1,6	-2,4	-32,0%
Résultat net des opérations sur titres	0,6	0,4	72,8%
2-Charges d'exploitation	-40,4	-39,4	2,7%
Frais de personnel et charges assimilées	-12,7	-12,7	-0,5%
Impôts et taxes	-1,5	-1,5	3,3%
Autres charges d'exploitation	-18,8	-19,0	-1,3%
Personnel détaché	-10,2	-10,0	1,3%
Charges d'exploitation générales	-8,6	-9,0	-4,2%
Dotations aux amortissements et prov. sur immo.	-2,8	-3,7	-24,2%
Autres dotations aux provisions	-4,6	-2,4	91,1%
Résultat ordinaire avant Impôt	9,7	0,1	NS
3-Résultat exceptionnel	0,0	0,6	-100,0%
4-Impôt sur les bénéfices	9,6		NS
Bénéfice de l'exercice	19,3	0,7	NS

RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM

● PRODUITS NETS D'INTERETS

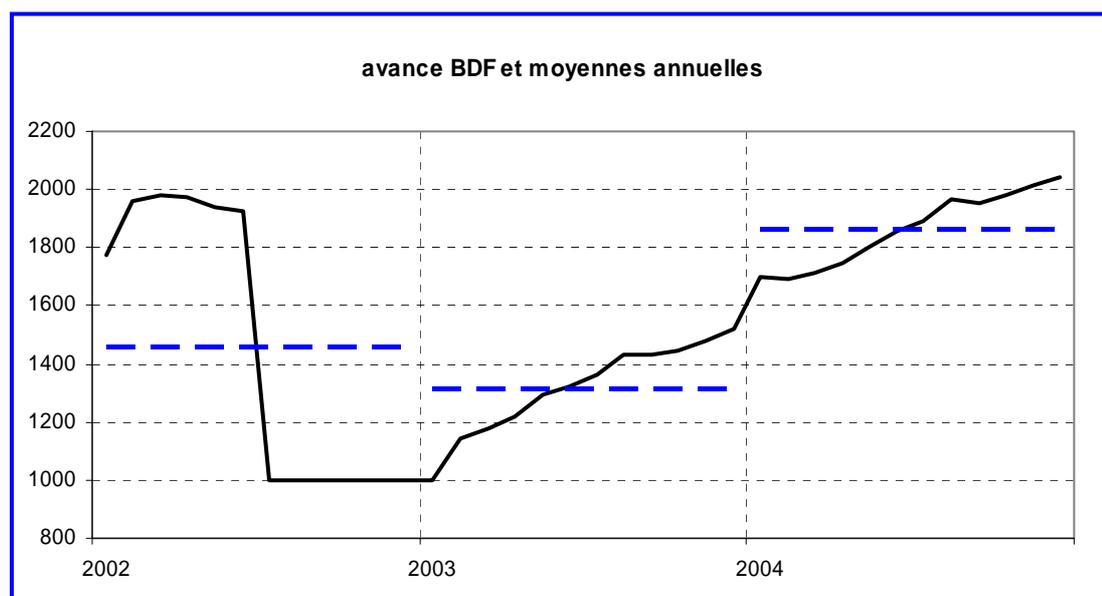
■ Intérêts et produits assimilés

Exercice 2004.....	41,203 M€
Exercice 2003.....	33,901 M€
Variation : 22 %.....	7,302 M€

Les produits nets d'intérêts résultent de la prise en compte des intérêts perçus sur le compte d'opérations de la Banque de France et des autres intérêts et commissions perçus ou payés.

La rémunération du **compte d'opérations** s'est établie à 40,889 M€ en 2004 contre 33,623 M€ en 2003. Cette augmentation de 7,266 M€ (+ 21,5 %) résulte d'un effet volume de 12,734 M€ dû à la croissance du solde moyen du compte (+ 37,9 %), et d'un effet taux de - 5,468 M€ lié au plein effet des baisses du taux de rémunération intervenues en juin 2003, le taux moyen annuel passant ainsi de 2,29 % en 2003 à 2,02 % en 2004.

Le solde moyen du compte d'opérations est formé à hauteur de 92 % du montant de l'avance consentie par la Banque de France. Celle-ci constitue la contrepartie d'une fraction de la circulation fiduciaire européenne. L'avance s'est établie en moyenne à 1 858 M€ en 2004, soit 545 M€ de plus qu'en 2003. Cette augmentation résulte de l'effet de la croissance de la circulation fiduciaire (impact de 425 M€ sur l'avance) et de la réduction du montant compensatoire (impact de 120 M€).



Les **autres produits d'intérêts et commissions** regroupent pour l'essentiel les intérêts perçus sur le compte du Trésor, ainsi que les intérêts sur les prêts au personnel. Ils se sont établis à 0,521 M€ en 2004 contre 0,291 M€ en 2003, soit une augmentation de 79 %.

Cette hausse est due à la nouvelle méthode de comptabilisation des intérêts du Trésor : à la demande de ce dernier, l'IEDOM comptabilise quotidiennement depuis le 1^{er} janvier 2004 d'une part les intérêts créditeurs et d'autre part les intérêts débiteurs, et non plus le seul montant net mensuel. La forte croissance des produits d'intérêts en 2004 (+ 0,244 M€) est donc à rapprocher de l'augmentation enregistrée en charges (+ 0,193 M€).

Les **charges d'intérêts et commissions** sont constituées, d'une part des intérêts payés sur le compte du Trésor (cf. *supra*), et d'autre part des commissions sur virements bancaires (VCC ou transferts vers l'étranger) et des frais de tenue de compte. Ces derniers évoluent peu d'un exercice à l'autre, et s'établissent à un niveau modeste : 0,006 M€.

● NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES

■ Produits divers d'exploitation

Exercice 2004.....	9,959 M€
Exercice 2003.....	7,635 M€
Variation : + 30 %.....	+ 2,324 M€

Les produits divers d'exploitation regroupent la refacturation des services rendus, le résultat sur cessions d'immobilisations et les autres produits liées aux ventes de renseignements, de publications et de fichiers et aux loyers perçus.

La **refacturation des services rendus** a augmenté de 27 % en un an, passant de 7,884 M€ à 9,977 M€.

La refacturation de services rendus au Trésor a généré un produit de 8,383 M€ en 2004 contre 6,350 M€ en 2003, année de mise en application du remboursement des prestations au coût « réel », en remplacement du forfait de 1,067 M€ retenu jusqu'alors. Cette augmentation provient d'une part d'un complément de 1,450 M€ perçu au titre de 2003 à l'issue du calcul analytique des coûts affectant les prestations concernées, et d'autre part d'une augmentation du coût prévisionnel des prestations en 2004.

La refacturation des autres services rendus, apparaissant dans les produits non financiers, essentiellement auprès de l'IEOM (0,962 M€) et de l'AFD (0,590 M€) s'est établie au même niveau qu'en 2003.

Contrairement aux années précédentes, le **résultat sur cession d'immobilisations** ressort légèrement positif à 0,009 M€, contre -0,682 M€ en 2003 et -1,989 M€ en 2002 après deux exercices marqués par des moins-values enregistrées à l'occasion de la fermeture des centres de stockage et de traitement des pièces (CSTP).

Les **autres produits d'exploitation** se sont établis à 0,354 M€, accusant une baisse de 41 % en 2004 après une hausse de 22 % en 2003. Cette diminution de 0,241 M€ a affecté la plupart des produits à part les loyers perçus.

	2004	2003	Variation 2004/2003
Loyers	0,132	0,131	0,000
Renseignements sur les entreprises, dont :	0,119	0,161	-0,042
<i>ventes de l'IEDOM</i>	0,002	0,090	-0,088
<i>rétrocession de la Banque de France</i>	0,117	0,071	0,046
Fichiers d'incidents de paiement	0,004	0,055	-0,050
Ventes de publications	0,019	0,022	-0,003
Autres produits	0,001	0,001	0,000
Transferts de charges d'exploitation, dont :	0,079	0,225	-0,146
<i>transferts de charges vers l'AFD</i>	0,035	0,100	-0,065
<i>refacturation du FICOM à l'IEOM</i>	0,000	0,091	-0,091
<i>autres transferts de charges</i>	0,044	0,035	0,009
Total des autres produits d'exploitation	0,354	0,595	-0,241

La baisse des ventes de renseignements sur les entreprises intervient dans le cadre de la convention liant l'IEDOM et la Banque de France par laquelle celle-ci lui rétrocède une part des recettes FIBEN. En 2003, cette rétrocession, bien que partielle, s'était ajoutée aux ventes réalisées directement par l'IEDOM en début d'année. L'année 2004 a par ailleurs enregistré le plein effet de la perte des produits du FICP et du FCC intervenue au cours de l'année 2003.

Enfin, les transferts de charges n'enregistrent plus les remboursements effectués à la Martinique par l'AFD sur les charges liées à l'immeuble commun de bureaux, depuis la réactivation de la SCI et la création d'une comptabilité propre.

Par ailleurs, les transferts avaient été augmentés ponctuellement en 2003 à l'occasion de la refacturation à l'IEDOM des frais liés au développement d'une application informatique (FICOM).

Quant au **Fonds de Prévoyance**, son résultat est passé de + 0,161 M€ à + 0,381 M€ grâce à la forte progression du résultat suite à la réalisations de plus values sur des opérations sur titres, détenus en portefeuille, effectuées en 2004.

■ Charges d'exploitation bancaires

Exercice 2004	1,650 M€
Exercice 2003	2,425 M€
Variation : - 32 %	- 0,775 M€

Les charges d'exploitation bancaires regroupent les charges sur prestations de services financiers et les frais liés à la mise en circulation de la monnaie fiduciaire.

Les **charges sur prestations de services financiers** concernent les frais liés au traitement des valeurs du Trésor Public : le coût des deux prestataires et le transport sécurisé des chèques en agences, ainsi que les commissions payées pour l'accès au SIT à Paris.

Elles ont diminué de 4 % entre 2003 et 2004 pour s'établir à 0,472 M€, une baisse corrélée à la contraction des volumes de chèques traités à la suite du transfert du recouvrement de l'IRPP par les services du Trésor en métropole.

Les **frais de mise en circulation** sont principalement constitués des dépenses de transport et d'assurance relatives aux approvisionnements, à destination des agences, en billets neufs expédiés depuis la Caisse Générale de la Banque de France et, dans une moindre mesure, en pièces neuves fabriquées par les Monnaies et Médailles et expédiées depuis l'usine de Pessac (Gironde).

La baisse de 35 % de ces charges est le résultat du nouveau mode d'approvisionnement par avions cargos, et du faible nombre d'expéditions complémentaires de la Banque de France en 2004 par rapport à 2003 (12 contre 80) :

- les frais de transport ont ainsi diminué de 39 % (- 0,628 M€) en raison du plein effet de la mise en place de cette mesure en 2003 ;
- le poste des assurances a baissé corrélativement de 0,120 M€.

■ Résultat net des opérations sur titres

Exercice 2004.....	0,640 M€
Exercice 2003.....	0,371 M€
Variation : + 73 %.....	+ 0,269 M€

Ce résultat concerne le Fonds de Prévoyance. Il est en hausse pour la seconde année consécutive.

CHARGES D'EXPLOITATION

● FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

Exercice 2004.....	12,669 M€
Exercice 2003.....	12,729 M€
Variation : - 0,5 %.....	- 0,060 M€

Les charges de personnel concernent uniquement les personnels des agences de statut local ainsi que les personnels intérimaires et contractuels mais ne comprennent pas les frais de personnel détaché de l'AFD et de la BDF traités au paragraphe ci-après « Autres charges d'exploitation – Personnel détaché ». Malgré une faible augmentation des traitements et salaires (+ 0,1 %), la baisse des frais de personnel est due à la contraction de la masse salariale de 1,6 % (- 0,130 M€), essentiellement en raison de la diminution des frais de personnel occasionnel qui avaient fortement augmenté en 2003 à la suite des nombreux départs à la retraite, et à la baisse temporaire des effectifs liée à des postes non pourvus.

Les dépenses de personnel intérimaire et contractuel ont diminué de 6 % du fait d'un moindre recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim.

La seule hausse sensible a concerné l'intéressement (+ 51 %, soit 0,153 M€) en raison d'une sous-estimation de l'intéressement 2003 qui a donné lieu à un complément de 0,097 M€ en 2004, et d'un accroissement de la provision 2004 (+ 0,056 M€).

● IMPOTS ET TAXES

Exercice 2004	1,515 M€
Exercice 2003	1,467 M€
Variation : + 3 %	+ 0,048 M€

L'exercice 2004 n'a pas montré de variation sensible par rapport à 2003, année marquée par l'accroissement des bases d'imposition de la taxe professionnelle à l'occasion de l'ouverture, intervenue en 2001, des quatre centres de stockage et de tri des pièces.

● AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

■ Personnel détaché

Exercice 2004	10,164 M€
Exercice 2003	10,029 M€
Variation : + 1,4 %	+ 0,135 M€

L'année 2004 se caractérise par le plein effet du détachement des agents de la Banque de France arrivés au dernier trimestre 2003 (+ 0,344 M€) et par une diminution du coût des agents de l'AFD détachés au siège de l'IEDOM (– 0,209 M€, soit – 2,1 %) à la suite d'une baisse temporaire des effectifs (postes non pourvus) qui sont passés en moyenne de 76,8 à 72,6 (ETP) entre 2003 et 2004.

■ Charges d'exploitation générales

Exercice 2004	8,624 M€
Exercice 2003	9,013 M€
Variation : – 4 %	– 0,389 M€

	2004	2003	Variation 2004/2003
Informatique	2,379	2,884	-0,505
Frais de gestion, dont	5,388	5,400	-0,012
<i>prestation courante AFD</i>	0,560	0,722	-0,162
<i>autres frais de gestion</i>	4,828	4,678	0,150
Entretien et réparations	0,604	0,527	0,077
Fonds de prévoyance	0,253	0,203	0,050
Charges d'exploitation générales	8,624	9,013	-0,389

Les **frais de gestion** courante ont augmenté de 3,2 % en 2004, s'établissant à 4,828 M€ (+ 0,150 M€ en un an). Sur treize postes de dépenses, six enregistrent une hausse d'un montant global de 0,225 M€. Les principales augmentations concernent les loyers (deux nouveaux locaux en agence pour le surendettement et un logement au siège au profit de la Direction générale), des honoraires pour la réalisation de diagnostics du parc immobilier en agences, des frais de mission à l'occasion de séminaires organisés au siège (contrôleurs internes et techniciens informatiques) et dans le cadre de la coopération avec la Banque Centrale des Comores.

	Principales hausses	Principales baisses
Loyers	0,113	
Formation continue		-0,027
Missions	0,033	
Autres frais de gestion	0,051	
Autres postes	0,028	-0,047
Ensemble des frais de gestion	0,225	-0,074

Après une stabilisation en 2003, le montant des **frais informatiques** a diminué de 0,505 M€ en 2004 (- 18 %) pour s'établir à 2,378 M€. Cette baisse a concerné l'ensemble des postes de cette rubrique à l'exception des frais de télétransmission.

La diminution de 26 % des **prestations informatiques** (- 0,393 M€) est due à l'absence de projet nécessitant des études préalables (- 0,120 M€), ainsi qu'à la baisse conjointe des développements informatiques (- 0,182 M€) et des prestations d'appui (- 0,091 M€) en raison de l'aboutissement d'importants chantiers informatiques (FIDEC2, FICOM2, TDV2, externalisation de l'assistance technique aux utilisateurs - help desk). Parallèlement, les nouveaux chantiers se sont avérés moins consommateurs de ressources (migration technique).

Les **autres frais informatiques** ont baissé de 8 % (- 0,113 M€), malgré un accroissement des frais de télétransmission (+ 0,086 M€). Il est à souligner notamment la réduction sensible des frais de maintenance informatique (- 0,127 M€) à la suite de la résiliation du contrat sur le serveur BULL, ainsi que la baisse de la consommation des fournitures et petits équipements informatiques (- 0,045 M€).

● DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Exercice 2004.....	2,817 M€
Exercice 2003.....	3,718 M€
Variation : - 24 %.....	- 0,901 M€

Les causes principales expliquant la baisse de ce poste entre les deux derniers exercices sont la fin d'amortissement, dans le courant de l'année 2003, de trois des quatre machines à trier les billets (BPS) équipant les agences des Antilles et de la Réunion, ainsi que la fin de vie de logiciels acquis au siège.

● AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Exercice 2004	4,641 M€
Exercice 2003	2,429 M€
Variation : + 91 %	+ 2,212 M€

La hausse de cette rubrique est liée, pour l'essentiel, d'une part à l'évaluation actuarielle des engagements sociaux, d'autre part au coût prudemment estimé de la transformation du régime lié au transfert du Fonds de prévoyance, actuellement dans les comptes de l'IEDOM, au 31 décembre 2005.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Exercice 2004	0,006 M€
Exercice 2003	0,644 M€
Variation.	- 0,638 M€

Ce résultat reflète la quasi-absence des produits et charges exceptionnels en 2004, les exercices précédents ayant été marqués par des reprises d'amortissements effectuées à la suite de la fermeture des CSTP.

Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels

Les comptes annuels

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

(*)	ACTIF	2004	2003
A1	BANQUES CENTRALES	2 294 584	1 781 921
A2	AUTRES DISPONIBILITES	516	93
A3	CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC	33	0
A4	COMPTES DE RECOUVREMENT	55 925	53 747
A5	AUTRES ACTIFS	24 925	14 645
A6	VALEURS IMMOBILISEES NETTES	16 872	17 272
	TOTAL ACTIF	2 392 855	1 867 678

(*) Présentation détaillée dans l'annexe aux comptes - Information sur les postes du bilan.

(*)	PASSIF	2004	2003
P1	AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE	2 042 152	1 518 006
P2	COMPTES COURANTS CREDITEURS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DU TRESOR PUBLIC	100 344	116 373
P3	TRESOR - EMISSIONS DE PIECES	1 907	2 051
P4	COMPTES DE RECOUVREMENT	61 640	71 174
P5	AUTRES PASSIFS	19 870	14 681
P6	PROVISIONS	23 396	18 754
	DOTATION EN CAPITAL	33 540	33 540
	RESERVE STATUTAIRE	16 770	16 770
P7	AUTRES RESERVES	72 365	72 365
P8	REPORT A NOUVEAU	1 585	3 223
	RESULTAT DE L'EXERCICE	19 286	741
	TOTAL PASSIF	2 392 855	1 867 678

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

(*)	2004	2003
R1 RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM	50 152	39 482
1-1 Produits nets d'intérêts	41 203	33 901
Intérêts et produits assimilés	41 203	33 901
1-2 Net des autres produits et charges	8 949	5 581
Produits divers d'exploitation	9 959	7 635
Charges d'exploitation bancaires	-1 650	-2 425
Résultat net des opérations sur titres	640	371
R2 CHARGES D'EXPLOITATION	-40 437	-39 385
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-12 669	-12 729
2-2 Impôts et taxes	-1 515	-1 467
2-3 Autres charges d'exploitation	-18 795	-19 042
Personnel détaché	-10 164	-10 029
Charges d'exploitation générales	-8 631	-9 013
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-2 817	-3 718
2-5 Autres Dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-4 641	-2 429
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	9 715	97
R3 RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	644
IMPOT SUR LE BENEFICE	9 565	0
BENEFICE DE L'EXERCICE	19 286	741

(*) Présentation détaillée dans l'annexe aux comptes - Information sur les postes du compte de résultat.

L'annexe aux comptes annuels

LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

L'ordonnance n° 2000-347 a modifié l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 relative au statut de l'IEDOM (codifiée depuis aux articles L.711-2 et suivants du Code monétaire et financier) de telle sorte que la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et, conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon et la collectivité départementale de Mayotte, les missions qui lui sont confiées par le chapitre 1^{er} de la loi du 4 août 1993 modifiée (articles L.141-1 à L.141-5 du Code monétaire et financier).

L'ordonnance précise également que l'exécution des opérations afférentes à ces missions (cf. « La mise en œuvre des missions du système européen de banques centrales ») dans les départements et les collectivités susmentionnées est assurée par l'IEDOM agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France. Les dispositions de cette ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2000, à l'exception de celles qui concernent l'ouverture par la Banque de France de comptes aux établissements de crédit installés dans lesdits départements et collectivités et la tenue de ces comptes par l'IEDOM au nom et pour le compte de la Banque qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

La mise en œuvre de ces dispositions dans l'ensemble de la zone d'intervention de l'IEDOM a nécessité que soient prévues diverses mesures d'application, matérialisées par la signature d'une convention entre la Banque de France et l'IEDOM en date du 22 janvier 2001.

S'agissant du cadre financier et comptable, l'ordonnance (article L.71169) stipule que les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France en application de l'article L.144-4 du Code monétaire et financier.

Il est également précisé que les comptes de l'IEDOM sont consolidés avec ceux de la Banque de France, à laquelle l'Institut verse le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves.

● LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DU SYSTEME EUROPEEN DE BANQUES CENTRALES

■ La mise en circulation des billets

En application des dispositions de l'article L.711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

La Banque de France constitue en dépôt dans les agences de l'IEDOM une réserve de billets placée sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Les agences de l'IEDOM procèdent à la reconnaissance des versements de billets reçus à leurs guichets en se conformant aux dispositions en vigueur à la Banque de France. Les billets usés issus de ces traitements sont détruits sur place par l'IEDOM.

■ Les réserves obligatoires

Les avoirs détenus dans les livres de la Banque de France par les établissements de crédit implantés dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont pris en compte sous certaines conditions au titre de la constitution des réserves obligatoires.

La rémunération des réserves obligatoires constituées par les établissements de crédit locaux est versée par la Banque de France au crédit des comptes courants ouverts au nom de ces établissements dans ses livres.

■ La tenue des comptes des établissements de crédit et de La Poste

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'IEDOM ouvre et tient dans ses agences les comptes ouverts sur les livres de la Banque de France par les établissements de crédit et La Poste.

● LES RELATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

■ La mise en circulation des monnaies métalliques

La mise en circulation des pièces métalliques est assurée par l'IEDOM qui agit pour le compte du Trésor dans le cadre d'un dispositif conventionnel régissant les services rendus à l'Etat par l'IEDOM.

■ La gestion des comptes des accrédités du Trésor public

La gestion des comptes des accrédités du Trésor Public est effectuée par l'IEDOM dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997 qui complète le dispositif conventionnel évoqué au paragraphe précédent.

◆ L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte.

◆ L'IEDOM centralise les opérations effectuées par les comptables publics et met à disposition localement les montants des transferts publics en provenance de la métropole.

◆ Un compte courant du Trésor ouvert dans les livres de l'Institut à Paris enregistre le nivellement quotidien des comptes courants des TPG et de leurs accrédités en agences.

● AUTRES ACTIVITES

Dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, l'IEDOM est amené à fournir des services et prestations à la communauté bancaire et au public (gestion du centre d'échange physique des chèques de Saint-Denis de la Réunion, tenue de différents fichiers, secrétariat des commissions de surendettement, information des particuliers, études économiques et monétaires...).

● FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

■ Régime fiscal applicable aux bénéfices nets versés par l'IEDOM à la Banque de France

La direction de la législation fiscale a statué par courrier du 15 janvier 2004 sur le régime fiscal applicable aux bénéfices nets versés par l'IEDOM à la Banque de France. Ils constituent une charge déductible pour la détermination du résultat imposable de l'IEDOM, l'année de leur versement.

Le remboursement de l'impôt correspondant aux dividendes versés en 2001 (9 779 milliers d'euros) et 2002 (28 422 milliers d'euros), non déduits par l'IEDOM, a été réclamé à la Direction Générale des Entreprises, conjointement au dépôt de la liasse fiscale 2003,

– par une réclamation du remboursement de l'impôt versé au titre des exercices 2001 et 2002, soit 9 476 milliers d'euros,

– par l'établissement d'une liasse rectificative au titre de l'exercice 2002 faisant apparaître un déficit fiscal de 11 605 milliers d'euros, ainsi qu'une créance d'impôt de 3 868 milliers d'euros en application de l'option prise de reporter en arrière ce déficit.

La déduction des dividendes versés en 2003 à la Banque de France, lors de la détermination du résultat fiscal de cet exercice, a contribué à la création d'un déficit fiscal de 1 947 milliers d'euros, soit une créance d'impôt de 649 milliers d'euros en application de l'option prise de reporter en arrière ce déficit.

Par courrier du 15 juillet 2004, la Direction Générale des Entreprises notifie à l'IEDOM son accord de dégrèvement des 9 476 milliers d'euros au titre des exercices 2001 et 2002, et en effectue le remboursement en date du 24 août 2004.

Le bordereau de liquidation d'impôt au 31 décembre 2003, reçu le 23 septembre 2004, acte la créance d'impôt de 4 517 milliers d'euros née du report en arrière des déficits 2002 et 2003.

■ **Taxe exceptionnelle de 2,5 % sur la réserve spéciale des plus-values à long terme**

Dans le cadre de la réforme du régime des plus-values à long terme (Art. 39 de la Loi de finances rectificative n°2004-1485 du 30 décembre 2004), la réserve spéciale des plus-values à long terme devra être obligatoirement virée à un compte de réserve ordinaire avant le 31 décembre 2005. Les sommes ainsi transférées seront distribuables après acquittement d'une taxe exceptionnelle de 2,5 %.

En attendant la résolution d'affectation, soumise au vote du prochain Conseil de Surveillance, et en application de l'avis n° 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la comptabilité qui rend obligatoire la constitution de la dette envers l'état dans les comptes clos au 31 décembre 2004, l'IEDOM a comptabilisé, sur l'exercice 2004, la taxe exceptionnelle de 2,5% par imputation sur le compte de report à nouveau.

● **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement significatif, postérieur à la date du 31 décembre 2004, et qui n'aurait pas été pris en considération pour l'établissement des comptes n'est intervenu.

LE CADRE COMPTABLE ET LES METHODES D'EVALUATION

Conformément à l'article L711-9 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêtés des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. A ce titre, l'IEDOM a appliqué en 2004 les règles comptables fixées par le Comité de la réglementation comptable à toutes ses opérations.

Ces comptes sont présentés en milliers d'euros.

Le compte de résultat est présenté en liste, selon le nouveau modèle adopté et mis en place depuis l'exercice 2003.

● LES MISSIONS DU SYSTEME EUROPEEN DE BANQUES CENTRALES

■ Avance de la Banque de France (P1)

A compter du 1^{er} février 2003, le montant de l'avance Banque de France est ajusté mensuellement, afin de correspondre à une fraction du montant des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, sous déduction du montant compensatoire déterminé conformément à l'article 4 de la décision 2001-16 de la BCE. Le montant compensatoire diminue chaque année, pour disparaître à compter de l'exercice 2008.

Le coefficient retenu pour déterminer la fraction devant faire l'objet de l'ajustement est déterminé à partir des critères de population et de PIB de la Zone IEDOM. Mais compte tenu du taux élevé de circulation fiduciaire dans les départements et collectivités relevant de l'IEDOM, un taux minimal de 3 % est appliqué.

■ Comptes courants de la Banque de France (A1)

◆ Compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France (dit « compte d'opérations »)

Ce compte enregistre notamment :

- les mouvements suivants effectués pour le compte des accredités du Trésor :
 - encaissements des avis de prélèvements, TIP, virements, chèques, règlements par cartes bancaires ;
 - exécution des virements réalisés par le Trésor ;
- le nivellement quotidien des comptes des comptables publics accredités dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte ;
- les intérêts produits par ce compte ;
- diverses opérations liées à la gestion interne de l'Institut en métropole.

◆ **Autres comptes courants ouverts dans les livres de la Banque de France**

Ces comptes enregistrent les opérations effectuées par les accrédités du Trésor Public, dont le dénouement s'effectue dans les départements d'outre-mer ou les collectivités de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte.

● **LES RELATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC**

■ **Trésor - émissions de pièces (P3)**

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor Public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre mer, à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

Comme indiqué au précédent chapitre (Le cadre juridique et financier, « Les relations avec le Trésor Public »), une convention régit la mise en circulation des monnaies métalliques par l'IEDOM.

Ce texte prévoit notamment (article 5) le paiement par l'Institut au Trésor du montant des pièces métalliques mises en circulation aux guichets de l'IEDOM et le remboursement par le Trésor à l'IEDOM des pièces reçues (prise en compte des flux de monnaies aux guichets de l'IEDOM appelé « émissions nettes »).

■ **Comptes courants du Trésor Public (P2)**

Le Trésor public dispose d'un compte courant à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations des comptables accrédités. L'IEDOM représente, par ailleurs, le Trésor dans les systèmes d'échange de valeurs.

■ **Créances sur le Trésor Public (A3)**

Le compte courant du Trésor ouvert dans nos livres est rémunéré au taux REFI, fixé à 2,00 % depuis le 9 juin 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, à la demande du Trésor, l'IEDOM comptabilise mensuellement d'une part les intérêts créditeurs et d'autre part les intérêts débiteurs produits chaque jour sur ce compte.

● LES AUTRES ACTIVITES

■ Règles d'évaluation des valeurs immobilisées (A6)

◆ Les titres de participation et les créances rattachées

L'IEDOM participe à hauteur de 86 % au capital de la société civile et immobilière dite « S.C.I. Bouillé » à Fort-de-France en Martinique, qui détient l'immeuble abritant l'agence.

Les créances rattachées concernent l'achat du terrain et le financement de la construction de l'immeuble.

Les amortissements comptabilisés dans les livres de la S.C.I. sont provisionnés chez l'IEDOM, à hauteur de sa participation, en amortissements dérogatoires.

◆ Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées suivant le mode linéaire. Les durées suivantes sont retenues pour chaque catégorie d'immobilisations amortissables :

- les licences de logiciels micro-informatiques : 3 ans,
- les progiciels « gros systèmes » : 5 ans,
- les mises à jour de logiciels : 1 an,
- les immeubles : 20 ans,
- les agencements et installations : 5 ans à 10 ans,
- le matériel informatique : 3 à 5 ans,
- les autres matériels et mobiliers : 2 à 10 ans.

■ Les valeurs mobilières de placement (A5)

Les règles d'évaluation sont celles fixées par le règlement n° 90-01 du CRBF.

Ce poste représente les titres de placement acquis en couverture des engagements futurs du Fonds de prévoyance. Ces titres sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat, coupon couru exclu et hors frais d'acquisition.

Les plus et moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode premier entré premier sorti.

En fin d'année, les moins-values latentes, déterminées par différence entre le prix de marché et le coût d'acquisition, font l'objet d'un provisionnement ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées.

■ Les comptes de recouvrement

◆ Comptes de recouvrement actif (A4)

L'IEDOM enregistre, à l'actif, les avis de prélèvement et les effets émis ainsi que les chèques reçus par les comptables du Trésor à leur ordre, tirés sur les établissements de crédit de la place, d'un autre département d'outre-mer ou de la métropole, et remis à l'Institut pour encaissement.

Le solde des valeurs à recevoir, à la fin de l'exercice, est représentatif du montant qui sera recouvré en début d'année suivante. En outre, l'IEDOM enregistre les virements des comptables du Trésor remis sur supports magnétiques. Le solde de ces opérations représente les virements qui seront exécutés en début d'année suivante.

◆ Comptes de recouvrement passif (P4)

Ce poste enregistre les valeurs (chèques, avis de prélèvements, effets...) à créditer sur les comptes du Trésor Public dans l'attente de leur délai conventionnel d'imputation.

■ Règles d'évaluation des provisions (P6)

◆ Provisions réglementées - Amortissements dérogatoires

Au regard de la législation sur la participation dans une société immobilière « transparente », l'IEDOM comptabilise en amortissements dérogatoires, au prorata de sa participation à la S.C.I Bouillé, les charges annuelles d'amortissement passées dans les comptes de la S.C.I.

◆ Provisions pour charges

Depuis le 31 décembre 2000, dans le cadre de l'intégration de l'IEDOM dans les comptes consolidés de la Banque de France, les passifs sociaux suivants ont été valorisés et comptabilisés :

– retraite supplémentaire pour les agents bénéficiaires du régime du Fonds spécial,

- indemnités de fin de carrière pour l'intégralité des agents,
- médailles du travail,
- frais de mutuelle santé des retraités et futurs retraités.

A chaque fin d'exercice, l'actualisation des passifs sociaux mentionnés ci-dessus est comptabilisée.

La provision pour transfert du Fonds de prévoyance constituée à la clôture des exercices précédents a été dotée afin de porter le taux de couverture des engagements futurs du Fonds de prévoyance à 100 % au 31 décembre 2004.

Le montant de ces provisions ne concerne que les engagements relatifs aux agents non soumis à mobilité du cadre local des agences de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre et Miquelon.

Concernant les engagements relatifs aux agents du cadre général, détachés à l'IEDOM par l'AFD, l'AFD facture à l'IEDOM la charge normale de l'exercice, conformément à la convention du 9 mai 2001. Ce montant est enregistré en charge à payer.

■ Les réserves

◆ Réserve statutaire

La dotation annuelle à la réserve statutaire est fixée à 15 % du bénéfice net à concurrence d'un plafond égal à 50 % de la dotation en capital (art. 8 des statuts de l'IEDOM).

◆ Autres réserves (P7)

La réserve pour risques généraux permet de faire face à des risques imprévisibles ou à des sinistres pour lesquels l'IEDOM est son propre assureur.

La réserve pour investissements est à comparer au montant de la valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice augmenté du montant des programmes d'investissements des exercices futurs approuvés par le Conseil de surveillance.

La réserve spéciale des plus-values à long terme, constituée en 1999, devra être transférée en réserve ordinaire avant le 31 décembre 2005.

LES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET HORS BILAN

● A. ACTIF

(montants en milliers d'euros)

■ A1 Banques centrales

	31/12/2004	31/12/2003
B.D.F. - Comptes courants	2 290 693	1 779 067
Intérêts à recevoir de la B.D.F	3 891	2 854
	2 294 584	1 781 921

■ A2 Autres disponibilités

	31/12/2004	31/12/2003
Comptes bancaires ouverts dans les agences	394	21
Comptes bancaires ouverts à Paris	122	72
	516	93

■ A3 Créances sur le Trésor public

	31/12/2004	31/12/2003
Intérêts à recevoir	33	0
	33	0

■ A4 Comptes de recouvrement

	31/12/2004	31/12/2003
Chèques	23 788	26 488
Avis de prélèvement et effets du Trésor	871	769
Virements et transferts reçus du Trésor	31 266	26 490
	55 925	53 747

■ A5 Autres actifs

◆ A5-1 Portefeuille titres de placement

	31/12/2004	31/12/2003
Actions		1 299
Obligations		3
OPCVM	7 864	6 146
	7 864	7 448

Le portefeuille titres est représentatif des actifs du Fonds de prévoyance. Les plus-values latentes non constatées au 31 décembre 2004 représentent 238 milliers d'euros.

◆ A5-2 Débiteurs divers

	31/12/2004	31/12/2003
Prêts au personnel	2 956	3 288
Etat, Impôts et taxes (1)	4 594	2 944
Produits à recevoir (2)	8 627	540
Charges constatées d'avance	361	169
Autres débiteurs divers	523	256
	17 061	7 197

(1) La créance d'impôt de 4 517 milliers d'euros née du report en arrières des déficits 2003 et 2002 est comptabilisée sur l'exercice 2004.

(2) Les prestations de services rendus au Trésor, déterminés suivant les termes de la Commission Eurvad, de l'exercice 2004 (6 933 milliers d'euros) et du complément accordé au titre de l'exercice 2003 (1 450 milliers d'euros) sont intégralement versées à l'IEDOM au 18 janvier 2005.

■ A6 Valeurs immobilisées nettes

	31/12/2003	augmentations	diminutions	31/12/2004
Titres de participation & créances rattachées (1)	8 241			8 241
Immobilisations incorporelles	10 481	280	17	10 744
<i>Amortissements</i>	<i>10 110</i>	<i>265</i>	<i>17</i>	<i>10 358</i>
Net	371			386
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles (2)	275	318	13	580
Terrains & aménagement des terrains	1 958	10		1 968
<i>Amortissements</i>	<i>293</i>	<i>32</i>		<i>325</i>
Net	1 665			1 643
Constructions & aménagement des constructions	19 123	650	42	19 731
<i>Amortissements</i>	<i>15 504</i>	<i>1 095</i>	<i>44</i>	<i>16 555</i>
Net	3 619			3 176
Autres immobilisations corporelles	18 112	1 125	1 785	17 452
<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>10</i>	<i>-4</i>		<i>6</i>
<i>Amortissements</i>	<i>15 559</i>	<i>1 429</i>	<i>1 768</i>	<i>15 220</i>
Net	2 543			2 226
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles (3)	557	185	122	620
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES NETTES	17 271	-249	150	16 872

(1) Les titres de participations sont représentatifs de la participation de l'IEDOM au capital de la société civile immobilière « Zac Bouillé ».

(2) Ce poste est principalement constitué au 31 décembre 2004 des immobilisations en cours liées au Projet FIDEC (477 milliers d'euros).

(3) Les avances et acomptes versés sur la construction des nouvelles agences de la Guadeloupe et de la Réunion s'élèvent respectivement à 556 et 42 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

● P. PASSIF

(montants en milliers d'euros)

■ P1 Avance de la Banque de France

	31/12/2004	31/12/2003
Avance Banque de France	2 042 152	1 518 006
	2 042 152	1 518 006

■ P2 Comptes des établissements de crédit et du Trésor Public

	31/12/2004	31/12/2003
Compte courant du Trésor public	100 323	116 373
Intérêts à verser au Trésor public	21	0
	100 344	116 373

■ P3 Trésor public – Emissions de pièces

	31/12/2004	31/12/2003
Trésor émissions de pièces (1)	1 908	2 051
	1 908	2 051

(1) Ce poste est représentatif des émissions nettes de pièces francs et euros du mois de décembre.

■ P4 Comptes de recouvrement

	31/12/2004	31/12/2003
Virements et transferts à régler	3 592	9 094
Chèques à régler	25 916	34 823
Avis de prélèvement et effets à régler	869	762
Virements et transferts remis	31 263	26 495
	61 640	71 174

■ P5 Autres passifs

	31/12/2004	31/12/2003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 857	3 020
Dettes relatives au personnel	1 626	1 507
Organismes sociaux	685	797
Etat & autres collectivités	5 972	1 086
Divers	745	667
Fonds de réserve - Fonds de prévoyance (1)	7 985	7 604
	19 870	14 681

(1) Le fonds de réserve du Fonds de prévoyance est constitué des résultats accumulés au titre de cette activité.

■ P6 Provisions

	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
Provisions réglementées (1)	5 949	293		6 242
Provision pour risques et charges	12 805	5 352	1 003	17 154
- Provision pour engagements sociaux	10 200	5 274	658	14 816
<i>Retraites agents actifs</i>	2 132	110	9	2 233
<i>Retraites agents inactifs</i>	164		40	124
<i>Congés de solidarité</i>	976		331	645
<i>Indemnités de fin de carrière</i>	1 301	20	233	1 088
<i>Médailles du travail</i>	977	1	25	953
<i>Mutuelle santé agents actifs</i>	1 230	124		1 354
<i>Mutuelle santé agents retraités</i>	836		20	816
<i>Fonds de prévoyance</i>	2 584	5 019		7 603
- Provision pour litiges	2 605	78	345	2 338
	18 754	5 645	1 003	23 396

(1) Ce montant est à rapprocher de l'encours de nos titres de participation (A6) conformément aux principes comptables appliqués pour le traitement des SCI « transparentes ».

■ P7 Autres réserves

	31/12/2003	Dotations	Prélèvements	31/12/2004
Réserve pour risques généraux	23 656			23 656
Réserve pour investissements	32 998			32 998
Réserve spéciale des plus-values LT (1)	15 711			15 711
	72 365	0	0	72 365

(1) La réserve spéciale des plus-values à long terme a été créée lors de la cession de l'immeuble de Basse-Terre. Elle a également été dotée lors de l'affectation du résultat de l'exercice 1999, après la vente des titres de la SOFODOM.

■ P8 Report à nouveau

	31/12/2003	Dotations	Prélèvements	31/12/2004
Affectation des résultats antérieurs	3 223		1 258	1 965
Taxe exceptionnelle de 2,5 % sur réserve spéciale des plus-values à long terme			380	-380
	3 223	0	1 638	1 585

● R. RESULTAT

(montants en milliers d'euros)

Résultat synthétique	2004	2003
Résultat net des activités de l'IEDOM	50 152	39 482
Charges d'exploitation	-40 437	-39 385
Résultat ordinaire avant impôt	9 715	97
Résultat exceptionnel	6	644
Impôt sur les bénéfices	9 565	
Bénéfice de l'exercice	19 286	741

■ R1 Résultat net des activités de l'IEDOM

	31/12/2004	31/12/2003
1-1 Produit net d'intérêt	41 203	33 901
Produits d'intérêts	41 410	33 915
Intérêts sur compte Banque de France (1)	40 889	33 623
Autres intérêts et commissions	521	292
Charges d'intérêts et commissions	-207	-14
1-2 Net des autres produits et charges	8 949	5 581
Produits divers d'exploitation	9 959	7 635
Refacturation des services rendus	9 977	7 883
<i>Trésor public</i>	8 383	6 350
<i>IEOM</i>	962	990
<i>AFD</i>	591	509
<i>Autres refacturations</i>	41	34
Autres produits d'exploitation	-27	434
Résultat net sur cession d'immobilisations	9	-682
Charges d'exploitation bancaires	-1 650	-2 425
Charges sur prestations de services financiers	-472	-469
Autres charges d'exploitation bancaires	-1 178	-1 956
Résultat net des opérations sur titres	640	371
Total	50 152	39 482

(1) Les avoirs du compte courant dit « compte d'opérations » ouvert à la Banque de France sont rémunérés au taux marginal des appels d'offres de la Banque centrale européenne. Les intérêts sont crédités mensuellement. En 2004, ces intérêts se sont élevés à 40 889 068 euros.

■ R2 Charges d'exploitation

	31/12/2004	31/12/2003
Frais de personnel et charges assimilées	-12 669	-12 729
Rémunérations (1)	-8 190	-8 347
Charges patronales	-3 606	-3 652
Autres charges de personnel	-435	-287
Impôts et taxes sur rémunérations	-438	-443
Impôts et taxes	-1 515	-1 467
Autres charges d'exploitation	-18 795	-19 042
Personnel détaché (2)	-10 164	-10 029
Charges d'exploitation générales	-8 631	-9 013
Dotations nettes aux amort. et prov. sur immobilisations	-2 817	-3 718
Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances	-4 641	-2 429
Provisions pour risques et charges (3)	-4 350	-2 132
Provisions pour dépréciation	2	8
Provisions réglementées	-293	-305
Total	-40 437	-39 385

(1) Au 31 décembre 2004, l'effectif du personnel IEDOM est de 197 agents contre 194 au 31 décembre 2003.

(2) Au 31 décembre 2004, l'effectif du personnel AFD et Banque de France détaché à l'IEDOM est de 97 agents contre 102 agents au 31 décembre 2003.

(3) La dotation nette aux provisions du Fonds de prévoyance s'élève à 5 019 milliers d'euros sur l'exercice 2004 (voir détail au paragraphe F. Le fonds de prévoyance).

■ R3 Résultat exceptionnel

	31/12/2004	31/12/2003
Produits exceptionnels	7	668
Reprises sur amortissements	6	663
Autres produits exceptionnels	1	5
Charges exceptionnelles	-1	-24
Dotations aux amortissements	0	-24
Autres charges exceptionnelles	-1	0
Total	6	644

● H. HORS BILAN

Au 31 décembre 2004, les comptes de hors bilan sont représentatifs :

- de la valeur du stock de pièces en francs en réserve dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte,
- de la valeur du stock de pièces en euros en réserve dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte.

■ HB1 Réserve de pièces francs

en milliers de francs

STOCK DE PIECES AU 31/12/2003		4 430
Augmentation		1 258
Versements aux guichets		1 258
Réception de pièces		
Diminution		0
Prélèvements aux guichets		
Rapatriement sur la métropole		
STOCK DE PIECES AU 31/12/2004 (1)		5 688

(1) Soit une valeur du stock au 31 décembre 2004 de 867 milliers d'euros.

■ HB2 Réserve de pièces euros

en milliers d'euros

STOCK DE PIECES AU 31/12/2003		22 735
Augmentation		14 909
Versements aux guichets		12 694
Réception de pièces		2 215
Diminution		18 156
Prélèvements aux guichets		18 156
Rapatriement sur la métropole		
STOCK DE PIECES AU 31/12/2004		19 488

● F. LE FONDS DE PREVOYANCE

Les engagements de l'IEDOM en matière de retraite supplémentaire pour les agents locaux de Guadeloupe, Martinique et Saint Pierre et Miquelon, sont gérés au travers du Fonds de prévoyance de l'IEDOM.

Ce fonds, sans personnalité juridique propre, est régi par un accord d'entreprise.

Son suivi faisait antérieurement l'objet d'une tenue de comptabilité distincte de celle de l'Institut. Il a été intégré dans les livres de l'IEDOM à compter du 1^{er} janvier 2000.

Depuis cette date, l'activité du Fonds de prévoyance est suivie dans une entité comptable spécifique qui est agrégée avec les comptes de l'IEDOM.

Le résultat du fonds avant impôt sur les sociétés est constitué des produits financiers nets issus du portefeuille, majoré des cotisations perçues et minoré des pensions versées.

Le résultat net, de 381 k€ au 31 décembre 2004, est affecté au fonds de réserve du Fonds de prévoyance l'exercice même de sa réalisation.

Portefeuille titres : 7 864 k€

Les titres, acquis en contrepartie des cotisations collectées par le Fonds et destinés à couvrir les engagements futurs, sont enregistrés à l'actif du bilan dans le poste « Autres Actifs » (7 864 k€ au 31 décembre 2004 - A5-1). L'équilibre bilanciel du fonds de prévoyance est assuré par un fonds de réserve inscrit au passif du bilan dans le poste « Autres passifs » (7 985 k€ au 31 décembre 2004- P5).

Engagements sociaux : 15 589 k€

– L'évaluation actuarielle des engagements au 31 décembre 2004 s'élève à 12 709 k€ (contre 12 736 k€ au 31 décembre 2003). Ces engagements ont été calculés en prenant en compte l'ensemble des bénéficiaires (actifs, retraités et ayants-droit). Un taux d'actualisation de 4,5 % et un taux d'inflation de 2 % ont été retenus, en accord avec la Banque de France.

Le taux de couverture de ces engagements par le fonds de réserve du Fonds de prévoyance s'élève donc à 63 % au 31 décembre 2004 (contre 60 % au 31 décembre 2003).

La provision du Fonds de prévoyance, constituée dans les livres de l'IEDOM à la clôture des exercices 2001 à 2003, a été dotée afin de porter le taux de couverture des engagements du Fonds à 100 % au 31 décembre 2004.

– Au 31 décembre 2004, une provision complémentaire de 2 880 k€ est constituée afin de prendre en compte l'évaluation de la transformation du régime liée au transferts du Fonds prévu au 31 décembre 2005. Ces engagements sont calculés pour les agents actifs.



KPMG Audit

Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars & Guérard

Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex
France

Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer

**Rapport général
des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2004
Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris
Ce rapport contient 25 pages

Référence PB-05-1-40



Mazars & Guérard

KPMG Audit

Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex
France

Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer

Siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris
Capital : 33 540 000 euros

Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur litiges à hauteur de 2 338 milliers d'euros tel que décrit en note P6 de l'annexe.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements en matière de retraite supplémentaire pour les agents locaux de Guadeloupe, Martinique, et Saint Pierre et Miquelon. Ces provisions, décrites dans les notes P6 et F de l'annexe, s'établissent au 31 décembre 2004 à 7 603 milliers d'euros.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et dans les documents adressés aux membres du Conseil de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

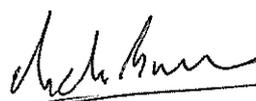
Paris La Défense, le 3 mars 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars & Guérard



Pasqal Brouard
Associé



Charles de Boisriou
Associé

Guillaume Potel
Associé

Annexe statistique

Les comptes économiques régionaux

Evolution à prix courants (en millions d'euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	Variations 2001/2000
• GUADELOUPE						
PIB (Produit Intérieur Brut)	4 801	5 039	5 328	5 593	5 940	+6,2%
Importations	1 769	1 848	1 725	2 010	2 059	+2,4%
Total des ressources	6 570	6 886	7 053	7 603	7 999	+5,2%
Consommation finale effective	4 871	5 122	5 322	5 724	6 082	+6,2%
. ménages	3 311	3 478	3 469	3 674	3 935	+7,1%
. administrations (APU + ISBLSM) ⁽¹⁾	1 560	1 644	1 853	2 050	2 148	+4,8%
FBCF (Formation Brute de capital Fixe)	1 275	1 313	1 226	1 375	1 406	+2,2%
Variations des stocks	-57	-11,8	9	-33,7	-43,2	-28,2%
Exportations	480	462	496	538	553	+2,8%
Total des emplois	6 570	6 886	7 053	7 603	7 999	+5,2%
• MARTINIQUE						
PIB	4 964	5 205	5 402	5 496	5 911	+7,6%
Importations	1 641	1 671	1 706	1 958	2 012	+2,7%
Total des ressources	6 605	6 876	7 108	7 454	7 923	+6,3%
Consommation finale effective	5 023	5 252	5 499	5 774	6 136	+6,3%
. ménages	3 308	3 484	3 533	3 702	3 937	+6,3%
. administrations (APU + ISBLSM) ⁽¹⁾	1 715	1 768	1 966	2 072	2 199	+6,1%
FBCF	1 027	1 056	1 087	1 080	1 189	+10,1%
Variations des stocks	19	4	-34	15	20	+33,3%
Exportations	536	564	557	585	578	-1,2%
Total des emplois	6 605	6 876	7 108	7 454	7 923	+6,3%
• GUYANE						
PIB	1 654	1 796	1 905	1 729	2 045	+18,3%
Importations	1 538	1 581	1 418	1 910	1 497	-21,6%
Total des ressources	3 192	3 377	3 323	3 639	3 542	-2,6%
Consommation finale effective	1 683	1 776	1 897	1 959	2 030	+3,6%
. ménages	917	972	996	1 042	1 048	+0,5%
. administrations (APU + ISBLSM) ⁽¹⁾	765	804	900	917	982	+7,1%
FBCF	373	387	394	420	529	+26,0%
Variations des stocks	-13	-4	-87	-15	4	-
Exportations	1 150	1 218	1 118	1 274	978	-23,2%
Total des emplois	3 192	3 377	3 323	3 639	3 542	-2,6%
• REUNION						
PIB	7 228	7 649	8 205	8 641	9 316	+7,8%
Importations	2 296	2 444	2 537	2 872	3 007	+4,7%
Total des ressources	9 524	10 093	10 742	11 513	12 323	+7,0%
Consommation finale	7 886	8 269	8 774	9 385	9 997	+6,5%
. ménages	4 721	4 974	5 235	5 628	6 537	+16,1%
. administrations (APU + ISBLSM) ⁽¹⁾	3 165	3 295	3 539	3 757	3 460	-7,9%
FBCF	1 195	1 345	1 523	1 665	1 823	+9,5%
Variations des stocks	-32	-22	-75	-119	-73	-38,6%
Exportations	475	501	520	582	576	-1,0%
Total des emplois	9 524	10 093	10 742	11 513	12 323	+7,0%

Source : INSEE

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages

Evolution des principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports d'activité des agences de l'IEDOM.

Indicateurs économiques

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
1. Taux d'inflation moyen						
- Guadeloupe	0,1%	2,6%	2,2%	2,1%	1,3%	-0,8 pt
- Guyane	1,4%	1,6%	1,5%	2,0%	1,2%	-0,8 pt
- Martinique	1,0%	2,0%	2,2%	2,1%	2,0%	-0,1 pt
- Réunion	2,0%	2,4%	2,6%	1,1%	1,7%	+0,6 pt
- Mayotte	-0,4%	0,3%	2,9%	1,1%	0,6%	-0,5 pt
2. Taux de chômage						
<i>INSEE (au sens du BIT – enquête emploi)</i>						
- Guadeloupe	25,7%	27,6%	25,7%	26,9%	24,7%	-2,2 pts
- Guyane	25,8%	26,2%	23,4%	24,5%	26,3%	+1,8 pt
- Martinique	26,3%	24,7%	22,3%	22,3%	22,4%	+0,1 pt
- Réunion	36,5%	33,3%	31,0%	32,9%	33,5%	+0,6 pt
<i>DTEFP (DEFM au 31 décembre)</i>						
- Mayotte	30,2%	29,7%	31,4%	29,9%	29,4%	-0,5 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon	11,9%	10,2%	8,7%	7,9%	8,8%	+0,9 pt
3. Commerce extérieur (en millions d'euros)						
. Importations de biens						
- Guadeloupe	1 819,9	1 834,8	1 853,9	1 877,6	1 814,2	-3,4%
- Guyane	619,0	643,2	640,6	635,2	671,6	+5,7%
- Martinique (1)	1 741,4	1 885,5	1 824,2	1 888,0	2 020,3	+7,0%
- Réunion	2 730,1	2 864,6	2 980,0	3 259,9	3 165,7	-2,9%
- Mayotte	151,1	180,7	181,9	181,8	212,5	+16,9%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	63,6	81,5	64,9	66,0	59,8	-7,8%
. Exportations de biens						
- Guadeloupe	138,4	169,1	163,7	171,3	144,0	-15,9%
- Guyane	123,1	138,1	135,3	111,0	90,5	-18,4%
- Martinique (1)	294,5	309,0	324,8	357,5	339,2	-5,1%
- Réunion	226,8	228,8	219,6	238,6	249,0	+4,4%
- Mayotte	3,0	3,9	6,3	4,0	3,7	-8,6%
- Saint-Pierre-et-Miquelon (y compris les admissions temporaires)	11,6	7,1	5,7	4,6	3,5	-38,5%
. Solde commercial de marchandises						
- Guadeloupe	-1 681	-1 667	-1 690	-1 706	-1 670	-2,1%
- Guyane	-496	-505	-506	-524	-581	+10,9%
- Martinique (1)	-1 447	-1 577	-1 499	-1 543	-1 681	+8,9%
- Réunion	-2 503	-2 636	-2 760	-3 021	-2 917	-3,4%
- Mayotte	-148	-177	-176	-178	-209	+17,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	-52	-74	-59	-61	-56	-4,8%
. Taux de couverture (%)						
- Guadeloupe	7,6%	9,2%	8,8%	9,1%	7,9%	-1,2 pt
- Guyane	19,9%	21,5%	21,1%	17,5%	13,5%	-4,0 pts
- Martinique (1)	16,9%	16,4%	17,8%	18,9%	16,8%	-2,1 pts
- Réunion	8,3%	8,0%	7,4%	7,3%	7,9%	+0,6 pt
- Mayotte	2,0%	2,1%	3,5%	2,3%	1,8%	-0,5 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon	18,3%	8,8%	8,9%	7,0%	5,9%	-1,1 pt

(1) Chiffres 2004 provisoires

Indicateurs monétaires et financiers

en millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004 (1)	Variations 2004/2003
1. Passifs financiers globaux (2)						
- Guadeloupe	4 237	4 340	4 432	4 680	4 919	+5,1%
- Guyane	1 233	1 229	1 256	1 268	1 295	+2,2%
- Martinique	4 459	4 662	4 892	5 103	5 289	+3,6%
- Réunion	8 648	9 015	9 373	10 112	10 926	+8,0%
- Mayotte	256	272	317	323	359	+11,2%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	107	115	127	138	144	+4,1%
2. Actifs financiers globaux (2)						
- Guadeloupe	3 484	3 774	3 867	4 186	4 486	+7,1%
- Guyane	625	693	714	773	824	+6,6%
- Martinique	3 415	3 710	3 807	4 055	4 404	+8,6%
- Réunion	5 693	6 229	6 439	7 137	7 804	+9,4%
- Mayotte	181	201	217	215	255	+18,6%
-Saint-Pierre-et-Miquelon	149	149	153	170	173	+1,9%
3. Passifs financiers globaux des entreprises (sociétés non financières et entreprises individuelles) (2)						
- Guadeloupe	2 117	2 193	2 234	2 263	2 374	+4,9%
- Guyane	744	747	777	764	768	+0,5%
- Martinique	2 147	2 267	2 386	2 452	2 497	+1,8%
- Réunion	4 663	4 722	4 901	5 248	5 731	+9,2%
- Mayotte	117	130	161	164	173	+5,5%
-Saint-Pierre-et-Miquelon	31	34	37	45	48	+6,6%
4. Passifs financiers globaux des particuliers (2)						
- Guadeloupe	1 536	1 603	1 679	1 826	1 921	+5,2%
- Guyane	281	282	287	299	293	-2,0%
- Martinique	1 637	1 706	1 808	1 908	2 036	+6,7%
- Réunion	2 777	3 071	3 262	3 582	3 855	+7,6%
- Mayotte	37	42	60	73	93	+27,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	47	52	58	62	66	+6,4%
5. Actifs financiers globaux des entreprises (sociétés non financières et entreprises individuelles) (2)						
- Guadeloupe	760	899	922	1 135	1 178	+3,8%
- Guyane	180	203	204	247	266	+7,7%
- Martinique	749	884	941	1 045	1 134	+8,5%
- Réunion	1 506	1 745	1 798	2 077	2 305	+10,9%
- Mayotte	45	61	65	77	59	-23,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	15	18	19	20	18	-5,7%
6. Actifs financiers globaux des particuliers (2)						
- Guadeloupe	2 355	2 504	2 624	2 723	2 933	+7,7%
- Guyane	409	446	459	466	494	+6,0%
- Martinique	2 353	2 498	2 628	2 742	3 032	+10,6%
- Réunion	3 506	3 813	4 150	4 507	4 869	+8,0%
- Mayotte	55	50	52	60	76	+26,7%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	114	111	114	125	127	+1,6%
7. Créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
- Guadeloupe	503	513	491	469	459	-2,1%
- Guyane	226	196	185	149	128	-14,1%
- Martinique	390	409	438	434	395	-8,9%
- Réunion	440	462	466	456	496	+8,7%
- Mayotte	5	5	5	4	4	+0,0%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	5	5	3	5	9	+80,0%

(1) Chiffres 2004 provisoires

(2) Etablissements de crédit locaux et non installés localement

Sources : INSEE, DTEFP, Douanes, IEDOM

Evolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
1. Exportations de bananes (en tonnes)						
- Guadeloupe	87 986	90 518	96 563	87 024	66 919	-22,8%
- Martinique	268 445	244 880	288 224	264 959	273 582	+3,3%
2. Cannes manipulées par les sucreries (en tonnes)						
- Guadeloupe	674 822	510 584	657 567	572 310	841 628	+47,1%
- Martinique	91 769	80 707	86 268	76 422	96 099	+25,7%
- Réunion	1 821 076	1 812 267	1 811 396	1 916 286	1 968 891	+2,7%
3. Sucre produit (en tonnes)						
- Guadeloupe	66 154	55 962	51 730	63 550	74 041	+16,5%
- Martinique	5 519	5 727	5 340	5 181	4 140	-20,1 %
- Réunion	203 558	200 982	193 284	209 651	220 470	+5,4%
4. Production de rhum (en hectolitres d'alcool pur)						
- Guadeloupe	77 735	61 187	67 151	54 813	55 531	+1,3%
- Guyane	2 654	2 214	2 181	2 646	3 786	+43,1%
- Martinique	93 653	91 704	93 849	78 400	81 081	+3,4%
- Réunion	80 888	95 271	103 434	112 568	86 130	-23,5%
5. Exportations de rhum (en HAP)						
- Guadeloupe	51 456	32 865	40 386	32 929	37 636	+14,3%
- Martinique	49 413	52 517	54 726	53 727	55 031	+2,4%
- Réunion	48 625	72 265	82 063	80 434	64 132	-20,3%
6. Elevage						
. Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
- Guadeloupe	2 139	2 797	2 011	1 875	1 824	-2,7%
- Guyane	318	283	287	242	ND	-
- Martinique	1 287	1 139	1 144	1 198	1 188	-0,8%
- Réunion	1 544	1 544	1 707	1 670	1 723	+3,2%
. Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
- Guadeloupe	568	787	662	699	734	+5,0%
- Guyane	377	369	390	376	ND	-
- Martinique	1 042	872	1 030	1 225	1 167	-4,5%
- Réunion	12 534	12 982	12 164	11 609	12 394	+6,8%
7. Riz de Guyane						
. Production (en tonnes)	19 612	31 544	22 407	25 537	25 529	0,0%
. Rendement moyen	2,2	3,8	2,7	3,7	2,9	-21,6%
8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte (en tonnes)	13,6	14,1	14,8	9,9	7,1	-27,3%

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
9. Exportations de vanille de Mayotte (en tonnes)	2,3	0,3	1,3	1,1	0,0	-97,8%
10. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte (en tonnes)	-	24,8	123,9	154,1	123,6	-19,8%
11. Pêche crevette de Guyane (en tonnes)	2 737	2 699	3 082	3 565	3 364	-5,6%
12. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)	2 448	1 812	1 601	1 837	1 842	+0,3%
13. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)	2 725	2 060	1 968	1 719	1 862	+8,3%
14. Ventes de ciment (en tonnes)						
- Guadeloupe (consommation)	280 157	298 137	283 892	265 682	263 152	-1,0%
- Guyane	55 431	58 198	61 584	67 776	72 756	+7,3%
- Martinique	243 090	253 572	234 446	232 077	224 090	-3,4%
- Réunion	446 837	454 489	422 374	458 830	475 708	+3,7%
15. Engagements de la Ligne Budgétaire Unique (en millions d'euros)						
- Guadeloupe	61,3	54,9	44,1	42,3	46,3	+9,5%
- Guyane	17,4	20,6	28,6	25,3	14,1	-44,3%
- Martinique	49,0	50,5	42,0	44,1	36,6	-22,8%
- Réunion	38,3	53,9	96,4	88,8	67,3	-24,2%
16. Consommation d'énergie électrique (en millions de kWh)						
- Guadeloupe	1 225	1 343	1 376	1 420	1 498	+5,5%
- Martinique	1 063	1 090	1 156	1 231	1 381	+6,5%
- Réunion (production)	1 757	1 871	1 942	2 079	2 191	+5,4%
17. Tourisme						
. Nombre de touristes de croisières (1)						
- Guadeloupe	392 318	361 715	204 828	195 102	149 800	-23,2%
- Martinique	289 557	202 461	200 847	268 542	159 416	-40,6%
. Nombre de touristes de séjour						
- Guadeloupe	414 682	411 685	520 172	506 898	ND	-
- Martinique	526 290	460 383	446 689	453 160	470 890	+3,9%
- Réunion	411 271	407 037	370 622	417 600	414 914	-0,6%
- Mayotte	22 928	24 000	35 000	22 500	ND	-
. Coefficient d'occupation des chambres (%)						
- Guadeloupe (2)	-	83,1	68,4	63,8	64,5	+0,7pt
- Martinique (3)	62,4	58,6	56,3	53,4	56,4	+3 pts
- Réunion	66,1	66,0	61,4	ND	ND	-
- Guyane (4)	55,9	50,2	59,7	50,5	ND	-

ND : Non disponible

(1) Hors plaisanciers

(2) Source Groupement des hôtels de tourisme de la Guadeloupe

(3) Source Club des hôteliers

(4) Source INSEE

Sources : DRCCRF, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, SEMAM, Direction départementale des affaires maritimes, Affaires maritimes, Ciment antillais, Ciments guyanais, GER-BTP, Préfecture, EDF, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du Tourisme, Comité du tourisme de la Réunion

Répartition des établissements de crédit dans

6 GRANDS RESEAUX BANCAIRES METROPOLITAINS

Le réseau Banques Populaires	Le réseau Crédit mutuel	Le réseau Crédit agricole	Le réseau BNP Paribas	Le réseau Société générale	Le réseau Caisse d'épargne via Financière Océor
<i>Les banques mutualistes et coopératives</i>	<i>Les banques mutualistes et coopératives</i>	<i>Les banques</i>	<i>Les banques</i>	<i>Les banques</i>	<i>Les banques</i>
BRED Guadeloupe Martinique Guyane Réunion Mayotte	FCMAG Guadeloupe Martinique Guyane	BFCAG Guadeloupe Martinique Guyane	BNP Paribas Guadeloupe	SGBA Guadeloupe Martinique	BDAF Guadeloupe Martinique Guyane
CREDIT MARITIME MUTUEL Guadeloupe Martinique Réunion		<i>Les banques mutualistes et coopératives</i>	BNP Paribas Martinique	BFCOI Réunion Mayotte	BDI Guadeloupe Saint-Pierre et Miquelon
NATEXIS Guadeloupe Martinique Guyane Réunion		CRCAMM Martinique	BNP Paribas Guyane		CREDIT ST-PIERRAIS Saint-Pierre et Miquelon
CASDEN Guadeloupe Martinique Guyane Réunion Saint-Pierre et Miquelon		CRCAMR Réunion Mayotte	BNP Paribas Réunion		BR Réunion Mayotte
		CRCAMG Guadeloupe	<i>Les sociétés financières</i>		<i>Les banques mutualistes et coopératives</i>
			CETELEM		CAISSE D'EPARGNE DE LA GUADELOUPE
			CMA Guadeloupe Martinique		CAISSE D'EPARGNE DE LA MARTINIQUE
			CMG Guyane		CEPAC Réunion
			CMOI Réunion		CEIDFP Saint-Pierre et Miquelon
<i>Les sociétés financières</i>					<i>Société financière</i>
BRED COFILEASE Guadeloupe Martinique Guyane					SLIBAIL Réunion
SOFIAG Guadeloupe Martinique Guyane					
SOFIDER Réunion Mayotte					
FACTOREM Guadeloupe Martinique Guyane Réunion					

les DOM et les collectivités d'outre-mer

AUTRES

LES IFS

LES ASSIMILES

Les sociétés financières

GRUPE BOURBON

CFB
Réunion

GRUPE ETOILE

ETOILE OCEAN INDIEN
Réunion

GENERAL ELECTRIC CAPITAL

SOGUAFI
Guadeloupe

SOMAFI
Martinique
Guyane

SOREFI
Réunion
Mayotte

REUNIBAIL
Réunion

RR INVESTISSEMENT

SAGEFI
Guadeloupe
Martinique

SCISPM

Saint-Pierre et Miquelon

Les institutions financières spécialisées

BDPME

CEPME
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Mayotte

AFD

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre et Miquelon

DEXIA

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre et Miquelon

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion

Etablissement non soumis à la loi bancaire

LA POSTE

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre et Miquelon

En 2004

46 établissements exercent une activité dans les DOM

39 établissements de crédit locaux

dont
11 banques
10 banques mutualistes et coopératives
16 sociétés financières
1 institution financière spécialisée
1 établissement non soumis à la loi bancaire

7 établissements non installés localement

dont
2 banques mutualistes et coopératives
3 institutions financières spécialisées
1 établissement non soumis à la loi bancaire
1 institution financière étrangère

Etablissement non soumis à la loi bancaire

CDC

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion

Institution financière étrangère

BEI

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre et Miquelon

Chronologie des principaux faits en 2004 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais à retracer quelques événements importants ayant un impact sur les économies domiennes.

Faits économiques et sociaux

Référendum aux Antilles dans le cadre de la révision constitutionnelle liée à la décentralisation

Le 7 décembre 2003, les électeurs guadeloupéens n'ont pas accepté le projet qui prévoyait de regrouper la Région et le Département et de créer une assemblée unique. Parallèlement, les électeurs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, communes de la Guadeloupe, se sont exprimés en faveur du statut de Collectivité d'Outre-mer pour se placer sous le régime de l'article 74 de la Constitution.

JANVIER

1) Revalorisation des minima sociaux

La hausse s'établit à 1,5 % pour le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation d'insertion (AI), et le minimum vieillesse. Le montant mensuel du RMI est ainsi porté à 417,88 euros pour une personne seule.

2) Entrée en vigueur des nouvelles modalités d'indemnisation des chômeurs

Plusieurs réformes sociales sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004 : réduction de la durée maximale d'indemnisation des chômeurs de moins de 50 ans et limitation de la durée de versement de l'ASS pour les chômeurs en fin de droits.

3) Publication du décret d'application relatif à la dotation de continuité territoriale dans le cadre de la Loi Programme pour l'Outre-mer (décret n°2004-100, JO du 31/01/04)

Cette dotation vient d'achever la mise en place d'un dispositif comprenant deux autres mesures : le passeport mobilité, et les exonérations de charges sociales pour les compagnies aériennes privées desservant l'Outre-mer.

4) Entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics (décret n° 2004-15, JO du 08/01/04)

FEVRIER

1) Mise en place de nouvelles mesures pour l'emploi : le Projet Initiative Jeune (PIJ) création, le PIJ mobilité, la prise en charge des salariés temporairement privés d'emploi et les contrats en alternance (cette dernière mesure n'est pas encore en vigueur à Mayotte).

2) Mouvement social des agents de la Société Immobilière de Mayotte (SIM) pendant trois semaines afin de dénoncer l'insuffisance de production de l'entreprise et la dégradation du climat social au sein de la société.

MARS

1) Mesures d'aide à la filière banane aux Antilles

Le gouvernement a accordé une avance de trésorerie de 21 millions d'euros à la filière banane et a demandé à la Commission européenne le versement anticipé du solde de l'aide compensatoire ainsi que l'octroi d'un complément d'aide exceptionnel pour soutenir le revenu des producteurs.

2) Dans le cadre de l'alignement des législations sociales mahoraises avec la métropole

– Augmentation du plafond de l'assiette des cotisations dues au titre du régime des allocations familiales, du régime d'assurance vieillesse et du régime des accidents du travail et maladies professionnelles à la Caisse de Prévoyance Sociale (arrêté préfectoral n° 8/SG/DASS/CPSM du 01/03/04).

– Modifications du code du travail : publication du décret fixant les modalités d'application du Code du Travail à Mayotte, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (décret n° 2004-196, JO n° 52 du 02/03/04) ; publication du décret mettant en place à Mayotte une prime pour l'emploi des jeunes ainsi que diverses mesures intéressant le droit du travail (décret n° 2004-253, JO n° 69 du 21/03/04).

AVRIL

1) Ouverture d'une ligne Cayenne-Bélem(Brésil) en Guyane

Trois vols hebdomadaires de Air Caraïbes sont prévus à partir de la mi-juin 2004.

MAI

1) Intempéries aux Antilles

Les fortes pluies du mois de mai ont eu de lourdes conséquences sur les activités agricoles, notamment dans les plantations de bananes (glissements de terrain, détérioration des routes) et les champs de cannes.

2) Signature de l'accord régional sur les salaires du BTP (revalorisation des salaires minimaux conventionnels) à la Réunion

Un accord régional sur les salaires des ouvriers, des ETAM (employés techniciens agents de maîtrise) et des cadres du Bâtiment et des Travaux Publics de la Réunion a été signé par trois organisations syndicales (UIR-CFDT, CFTC et CGT-FO) et la FRBTP.

JUIN

1) Attribution de fonds structurels supplémentaires en Guyane

La Guyane a obtenu de la Commission européenne un complément de subventions pour un montant de 19 millions d'euros au titre de la réserve de performance prévue aux articles 7 et 44 du règlement (CE) n° 1260/1999. Cette dotation est affectée en priorité aux constructions scolaires, aux infrastructures aéroportuaires et à la gestion de l'eau en milieu urbain.

JUILLET

1) Revalorisation du SMIC

Le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) mensuel brut a atteint en juillet 1 286,09 euros (pour 169 heures de travail), soit une progression de 5,8 % par rapport à juillet 2003.

A Mayotte, le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) subit deux revalorisations par an dans le cadre du rattrapage avec la métropole. Après avoir progressé de 2,85 % entre juillet et janvier, le SMIG brut mensuel a subi une augmentation de 10,1 % (passant de 534,04 euros au 1^{er} juillet 2003 à 588,12 euros au 1^{er} juillet 2004). Le SMIG net mensuel s'élève quant à lui à 552,83 euros.

2) Accord en Guadeloupe entre un groupement de producteurs et la grande distribution sur la vente de bananes (pour la mise en vente en métropole d'une nouvelle gamme de fruit de qualité gustative supérieure).

3) Dans le cadre des orientations du Schéma Territorial d'Organisation Sanitaire, début des travaux de la deuxième maternité intercommunale à Mayotte (coût estimé des travaux à près de 2,5 millions d'euros).

4) Organisation du financement de la santé à Mayotte sur le modèle métropolitain

Publication de l'ordonnance sur la sécurité sociale relative à l'adaptation du droit de la santé publique et de la sécurité sociale à Mayotte (ordonnance n°2004-688, JO du 13/07/04, projet de loi ratifiant cette ordonnance présenté au Conseil des ministres le 20/12/04).

5) Création d'Air Comores International à Mayotte

AOUT

1) Entrée en vigueur du nouveau régime de l'octroi de mer

Le nouveau régime de l'octroi de mer, validé sur le plan communautaire le 10 février 2004, et voté à l'unanimité par les conseillers régionaux le 23 juillet, est entré en vigueur le 1^{er} août 2004 pour une durée de dix ans. La réforme contenue dans cette nouvelle loi donne davantage de souplesse à la collectivité régionale pour le choix des taxations à appliquer aux produits importés et à ceux fabriqués localement. Les taux applicables sont fixés par les présidents des conseils régionaux et les différentiels de taux ne devront pas excéder 10 %, 20 %, 30 %, voire 50 % pour les alcools en Guyane et à la Réunion.

2) Publication de la loi relative au soutien à la consommation et à l'investissement (loi n° 2004-804, JO du 11/09/04)

Cette loi prévoit notamment une réduction d'impôt sur le revenu au titre des intérêts payés en 2004 et 2005 sur les prêts à la consommation. Par ailleurs, en modifiant l'article L. 112-3 du Code monétaire et financier, la loi étend le domaine des titres, comptes, livrets et prêts pouvant être indexés sur le niveau général des prix.

3) Conflit social dans la filière banane en Guadeloupe (fin août à fin septembre) sur des questions salariales

SEPTEMBRE

1) **Projet de loi de finances 2005 : présentation du budget de l'outre-mer pour 2005**

Le budget s'élève à 1,71 milliards d'euros pour 2005, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2004, suite aux transferts de crédits à hauteur de 678 millions d'euros en provenance du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

2) **X^e Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques aux Açores**

3) **Accord de coopération avec la Banque Centrale des Comores (BCC)**

Un protocole tripartite entre la BCC, la Banque de France et l'IEDOM relatif à l'informatique de la BCC a été signé à Paris, le 21 septembre 2004, au siège de l'IEDOM avec le gouverneur de la BCC.

4) **Conférence en Guyane sur la coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane**

5) **Publication de l'ordonnance portant extension à Mayotte du régime de l'épargne-logement (ordonnance n° 2004-937, JO du 04/09/04)**

6) **Mouvements sociaux des salariés à Mayotte**

L'activité de l'île a été quelque peu perturbée par des mouvements de grève de la part des principaux syndicats de salariés (suite à l'évolution des statuts du personnel des collectivités locales). Par ailleurs, des revendications salariales ont mobilisé une partie des agents de la société pétrolière Total et des agents de la Chambre Professionnelle travaillant au port.

OCTOBRE

1) **Publication de l'ordonnance relative à l'actualisation et à l'adaptation des codes de douanes applicables en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (JO du 29/10/04)**

2) **Grève des dockers en Guadeloupe jusqu'en décembre**

Cette grève portant sur des questions de gestion de ressources humaines, a engendré des conséquences importantes sur l'économie guadeloupéenne (baisse de 52 % du trafic portuaire en novembre par rapport à l'année passée).

3) **Augmentation de 2 % des cotisations sociales à Mayotte** suite aux dispositions du décret portant application de l'ordonnance n°2002-411 du 27/03/02 relative à la protection sanitaire et sociale à Mayotte (décret n° 2004-942, JO du 05/09/04).

NOVEMBRE

1) **Tremblement de terre en Guadeloupe** d'une amplitude de 6,3 sur l'échelle de Richter

2) **Arrêt des vols d'Air Bourbon à la Réunion suite à des difficultés financières de la compagnie**

Mayotte perd ainsi la ligne Dzaoudzi-Paris via Moroni.

DECEMBRE

1) **Lancement réussi d'Ariane V en Guyane**

2) **Signature d'un contrat entre l'Etat et le département de la Réunion pour la mise en œuvre du plan départemental de cohésion sociale d'une durée de cinq ans**

3) **Approbation par le Conseil Général de Mayotte du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Faits monétaires et financiers

JANVIER

1) Mouvement social dans les banques commerciales aux Antilles

Un mouvement social a été déclenché à la fin du mois de décembre 2003 par l'intersyndicale des six banques commerciales de la région Antilles Guyane relevant de l'Association Française des Banques (BNP PARIBAS Guadeloupe, Guyane, et Martinique, BDAF, BFC AG, et SGBA) pour le maintien des conventions collectives régissant les personnels. Ce mouvement s'est achevé le 12 mars 2004 par la signature d'un protocole de suspension du conflit et la négociation de nouvelles conventions locales pour les Départements Français d'Amérique.

2) Entrée en vigueur à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon des règlements concernant l'application des réserves obligatoires (BCE/2003/9) et le bilan consolidé du secteur des institutions financières et monétaires (BCE/2003/10) de la BCE (règlement n° 1745/2003 du 12/09/03 et n° 1746/2003 du 18/09/03)

FEVRIER

1) Publication du décret d'application de la loi Borloo relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (décret n° 2004-180, JO du 25/02/04)

AOUT

1) Extension du traitement des situations de surendettement des personnes physiques aux TOM et à Mayotte (ordonnance n° 2004-824, JO du 21/09/04)

SEPTEMBRE

1) Approbation par le CECEI (Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement) de la fusion par voie d'absorption de la société financière CREDIAL par le Crédit Moderne Antilles (délibération du 28/09/04 avec effet rétroactif au 01/01/04)

DECEMBRE

1) Fusion par voie d'absorption de 3 sociétés financières (SODEMA, SODEGA, SOFIDEG) par la SOFIAG (groupe BRED)

Après leur rachat par le groupe BRED-Banque populaire en fin d'année 2003, les trois sociétés financières (SODEMA à la Martinique, SODEGA à la Guadeloupe et SOFIDEG en Guyane) ont été fusionnées et absorbées par la SAS Antilles Guyane Participations (renommée depuis Société financière Antilles Guyane ou SOFIAG), elle-même intégralement détenue par le groupe BRED-BP, aux termes d'un acte sous seing privé signé le 30 septembre 2004. La SOFIAG est ainsi autorisée à consentir des crédits mobiliers et immobiliers dans les 3 départements, notamment aux très petites entreprises et aux particuliers.

2) Actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (projet de loi ratifiant l'ordonnance du 19/08/04)

Les autorités de contrôle et de régulation du secteur bancaire et des marchés financiers - l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Comité consultatif du secteur financier et le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières - exercent désormais leurs prérogatives en Nouvelle-Calédonie et dans les collectivités d'Outre-mer dans les mêmes conditions qu'en métropole.

3) Autorisation par le CECEI de l'adoption du nom commercial « GE MONEY » pour la Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI) et la SOGUAFI (Société Guadeloupéenne de Financement), spécialisées dans le crédit à la consommation.